



Direction affaires générales et juridiques  
Service affaires juridique et assemblées

# Conseil municipal

**Procès-verbal  
de la séance du 8 avril 2019**

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal ayant siégé le 8 avril 2019 à l'hôtel de ville, salle du conseil :**

M. Allard, maire

M. Brochard, Mme Rasoamiarandray, M. Vince, Mme Reclus, M. Mosser, Mme Le Blan, Mme Charbonnier, M. Lumineau, M. Puiroux, M. Le Moal, adjoints

M. Buquen, Mme Prévot, Mme Pernot, M. Quéraud, M. Quéméneur, Mme Canovas, Mme Cotrel (présente des points 1 à 13 puis pouvoir à M. Brochard des points 14 à 26), M. Jehan, Mme Dabosville, M. Seillier, Mme Francheteau, M. Laurenceau, Mme Dousset (présente des points 1 à 8 puis absente des points 9 à 26), M. Gautier, M. Clément, Mme Tenailleau, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

Mme Yapo (pouvoir à Mme Reclus), M. Chaillou (pouvoir à Mme Pernot), M. Bouron (pouvoir à M. Quéraud), Mme Gilard (pouvoir à Mme Rasoamiarandray), M. Robin (pouvoir à M. Gautier), Mme Falher (pouvoir à Mme Dousset des points 1 à 8 puis absente des points 9 à 26), M. Caillon (pouvoir à M. Clément)

**Absents non excusés :**

M. Quénéa, M. Chusseau, Mme Poirout, adjoints

Mme Gallais, Mme Binois, conseillers municipaux

—

Charlotte Prévot a été désignée secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

—

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2019 est approuvé.

—

**M. le Maire** demande préalablement au collectif « les voix de nos enfants » si un représentant souhaite prendre la parole devant l'assemblée municipale, sous condition d'une suspension de séance.

Il n'y a pas de sollicitation de prise de parole, **M. le Maire** ouvre donc la séance.

—

**M. le Maire** salue l'arrivée de Mme Irène Dabosville, nouvelle conseillère municipale, au sein de l'assemblée.

—

## ORDRE DU JOUR

### M. Gérard Allard

1. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales
2. Lancement du plan d'actions municipal de lutte contre les faits d'atteinte à l'intégrité physique et/ou morale des mineurs
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Remplacement de l'adjointe démissionnaire - Election
5. Désignation de représentants du conseil municipal dans des associations et organismes divers
6. Schéma de coopération et de mutualisation de la Métropole nantaise - Avenant à convention-particulière 3 - Animation d'un réseau des instructeurs des Autorisations de Droits des Sols

### Mme Charlotte Prévot

7. Démarche égalité femmes/hommes - Présentation du rapport annuel et validation du plan d'actions

### Mme Noro Rasoamiarandray

8. Vote du budget primitif 2019
9. Subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 euros - Budget primitif 2019 - Versements assujettis à une convention - Attribution
10. Ville de Rezé - Budget 2019 - Vote des Taux - Approbation
11. Budget principal et budgets annexes - Demande de remises gracieuses 2019
12. Conditions d'exercice des mandats locaux - Attribution des indemnités de fonction
13. Mise à jour du tableau des effectifs
14. Renouvellement de la convention entre la ville et le CDG44 pour l'adhésion au service de médecine de prévention
15. Convention de parrainage entre la Ville de Rezé et BATHÔ

### M. Yann Vince

16. Trocardière - Constats relatifs à la domanialité

17. Cession au profit de Cogedim Atlantique - Diverses parcelles - Trocardière
18. Acquisition des parcelles BK 517, 518 et 519 - Propriétés des consorts Hognon - Secteur de l'Oberlin
19. Acquisition auprès de la Fondation de France - Diverses parcelles rue de la Coran - Projet d'agriculture urbaine
20. Délibération complémentaire - Date de désaffectation Place le Meut pour Skatepark
21. Dénomination de voies
22. Commission de suivi de site ALVA - Désignation des représentants de la Ville

---

**Mme Véronique Charbonnier**

---

23. Subvention d'équipement - EHPAD Alexandre Plancher

---

**M. Claude Lumineau**

---

24. Convention de partenariat 2019/2022 entre la ville et le Centre d'Education Populaire - Amicale Laïque Rezé centre (CEPAL)

---

**M. Laurent Le Moal**

---

25. Convention entre la Ville et l'Education Nationale relative à l'organisation du dispositif de classe à horaires aménagés musique à l'école Pauline Roland

---

**Mme Noro Rasoamiarandray**

---

26. Vœu du conseil municipal - La loi Blanquer

**N° 1. DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**M. Gérard Allard** donne lecture de l'exposé suivant :

Par délibération en date du 5 avril 2014, le conseil municipal a délégué ses attributions au maire et à ses adjoints dans 21 domaines prévus par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Aux termes de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, les décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur les mêmes objets. En outre le maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

C'est dans ces conditions qu'il vous est rendu compte ci-après des décisions intervenues depuis le dernier conseil et notamment des marchés passés et de leurs avenants.

**Le conseil municipal,**

Vu les articles L 2122-22 et L2122-213 du code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré,**

- **prend acte** des décisions prises par M. le Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales mentionnées dans l'annexe ci-après.

**En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire vous transmet les informations suivantes :**

**Alinéa 4- Délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget :**

Enregistrement n° Décisions	Opérations	Lot	Titulaires	Objet	Montant € HT	Date Pref	Date de Notification
001MP2019	Reconstruction de l'école maternelle et du restaurant scolaire au groupe Scolaire La Houssais	Lot 2	ATLANTIC ENVIRONNEMENT	avenant 4	3 724,00 €	avec	01/02/2019
	Reconstruction de l'école maternelle et du restaurant scolaire au groupe Scolaire La Houssais	Lot 3	FL-CONSTRUCTION	avenant 3	4 687,24 €	avec	01/02/2019
002MP2019	Aménagement des locaux du CSC Château pour l'intégration de la Malle à jouer	Lot 1	QUADRINOV	Attribution	21 945,00 €	sans	04/02/2019
		Lot 2	FREMY Peinture Décoration	Attribution	6 632,50 €	sans	04/02/2019
		Lot 3	CECO ELEC	Attribution	5 800,00 €	sans	04/02/2019
		Lot 4			sans suite	sans	
03 AG2019	CSV				900,00 €		
003MP2019	Enlèvement et traitement des déchets municipaux -	Lot 1	GRANDJOUAN SACO	Attribution	Mini = 14 500 € Maxi = 36 000	sans	11/02/2019

	2019-2023				€		
		Lot 2	GRANDJOUAN SACO	Attribution	Mini = 500 € Maxi = 3 000 €	sans	11/02/2019
004MP2019	Evolution et Maintenance des cablages electriques et informatiques 2019-2022	Lot unique	S3A	Attribution	Mini = 5000,00 € Maxi = 250 000 €	avec	18/02/2019
005MP2019	SPS Skate-park - avenant Paul ALLAIN		ATAE	avenant 1	1 680,00 €	sans	31/01/2019
006MP2019	Transformation, aménagement et covering d'un véhicule utilitaire de 20m3	Lot1	GRUAU	Attribution	31178 € + 900 € variante 2	sans	18/02/2019
	Transformation, aménagement et covering d'un véhicule utilitaire de 20m4	Lot2	GRUAU	Attribution	2 105,00 €	sans	18/02/2019
007MP2019	MOE Skate Park		atelier 360°	avenant 5	3 400,00 €	sans	27/02/2019
008MP2019	Démolition 26 Place Sémard	lot unique	RAMBAULT	Attribution	121 722,50 €	sans	28/02/2019
009MP2019	Aménagement du jardin du presbytère - lot 4 (végétaux)	Lot4	SCEA Ripoché	Attribution	7 552,20 €	sans	25/02/2019

**Alinéa 5- Décision de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :**

- Conventions de mises à disposition de locaux :
- Convention de mise à disposition temporaire au profit de l'association Office Municipal du Sport, pour le garage n°2 situé 116 rue de la Classerie sur les parcelles cadastrées section CH 83 et 480
- Résiliation de mises à disposition de locaux :
- Société OF2S, 103 rue de la Trocardière - convention résiliée le 27/03/2019
- Conventions de mises à disposition de jardins familiaux :
- Mme Elodie Marti pour le lot n°11 du jardin familial situé sur le secteur du Port au Blé côté Gare

**Alinéa 6 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes :**

- Indemnités de sinistre :

Société	N° de sinistre	Remboursement
PNAS ASSURANCES	2018-8491	2 307.93 €
PNAS ASSURANCES	2018-13684	11 859.90 €
PNAS ASSURANCES	2018-5056	8 374.46 €

**Alinéa 11 – Délégation pour fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :**

De février 2019 à avril 2019:

Cabinet / Intervenant	Affaire	Date	Montant
CVS	Rezé / Accident cuisine centrale	28/02/2019	1 944,00 €
Parthema	Rezé / Jallais (PC Jacquot)	07/03/2019	13,00 €
Parthema	Rezé / 66 rue Emile Zola	19/03/2019	1 213,00 €
Jorand-Gobert-Van Gorkum	Rezé / Petiteau Nathalie	21/03/2019	670,24 €
MRV Avocats	Rezé / Expulsion bd José Arribas Trocardière	04/04/2019	1 199,30 €

**Alinéa 16 –D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus :**

- Désignation de Maître Cécile de OLIVEIRA du cabinet ASKE Avocats Conseils, situé 1 rue Alphonse Gautté à Nantes, pour assurer la constitution de partie civile, la représentation et la défense des intérêts de la Ville de Rezé dans le cadre des suites du signalement de faits susceptibles de poursuites pénales à l'encontre d'un agent contractuel occupant les fonctions d'animateur périscolaire.

**Alinéa 17 – Délégation pour régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal :**

de février 2019 à avril 2019:

Marque	Immatriculation	Date	Sinistre	Responsabilité
Peugeot 108	DK-663-ZF	12/02/2019	Bris de vitre	0 %
Renault Twingo	420 BDD 44	01/04/2019	Dégradation	0 %

N° 2.

**LANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS MUNICIPAL DE LUTTE CONTRE LES FAITS D'ATTEINTE À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MORALE DES MINEURS**

**M. le Maire** donne lecture de l'exposé suivant :

*Mes chers collègues,*

*Nous nous réunissons ce soir dans un climat douloureux. L'expression du collectif des parents qui s'est tenu devant la mairie depuis 17H en témoigne. C'est l'occasion pour moi de signifier à nouveau toute ma solidarité et toute ma compassion comme celle de l'ensemble des conseillers municipaux aux parents et aux enfants victimes de cette affaire.*

*C'est la révélation et la mise en examen d'un animateur périscolaire de la Ville de Rezé pour agressions sexuelles sur mineurs de moins de 15 ans qui est à l'origine de cette forte émotion, et qui a provoqué incompréhensions et colères. Parents, éducateurs, agents et élus de la Ville sommes tous sous le choc.*

*La ville a souhaité faire pour sa part au sein de son administration toute la clarté sur cette affaire. La ville a communiqué et communiquera à la justice tous les éléments utiles et nécessaires à l'enquête.*

*S'agissant d'une affaire de justice pénale en cours, je n'ai désormais plus aucun commentaire à faire.*

*La justice va maintenant suivre son cours et devra passer. Elle fait son travail et nous lui faisons totalement confiance !*

*Pour autant, et pour en avoir échangé avec de nombreux rezéens et de nombreux partenaires ces dernières semaines, nous avons tous conscience que nulle institution, nul collectif, nulle famille, nul secteur d'activité et de vie n'est aujourd'hui à l'abri de tels événements, de comportements déviants ou de la délinquance sexuelle qui peut sévir partout envers nos enfants.*

*Il est donc primordial et de notre responsabilité d'élus d'engager tout ce qu'il est possible pour que de tels faits ne se reproduisent plus dans notre ville, à Rezé.*

*C'est pourquoi, il vous est proposé ce soir en premier dossier et en priorité de notre réunion du conseil municipal le lancement d'un plan d'actions municipales de lutte contre les faits d'atteinte à l'intégrité physique ou morale des enfants.*

*Ce plan d'action renforcera les mesures déjà existantes, mais devra développer de nouveaux dispositifs pour lutter contre les faits portant atteinte à l'intégrité physique ou morale des mineurs. La Ville nourrit déjà et depuis de nombreuses années un engagement déterminé dans ce domaine, mais c'est ce soir le moment d'aller beaucoup plus loin. Et d'affirmer plus fortement notre volonté de partager ensemble, avec tous nos partenaires et avec tous nos concitoyens, cette priorité à la protection de l'enfance.*

*Ce plan d'action qui vous est proposé ce soir concernera en premier lieu l'action éducative, mais également toutes les politiques publiques dédiées à la jeunesse : petite enfance, politiques culturelles, sportives et de loisirs, action sociale, éducation populaire, etc.*

*S'il est de la responsabilité de chacun de mener une lutte sans faille contre toutes les dérives d'atteinte à l'intégrité physique et morale des enfants, la prévention des risques d'infraction sur des mineurs nécessite un engagement politique partagé et total, qui dépasse les clivages partisans. Une réflexion qui s'appuie sur l'ensemble des services et des partenaires de la collectivité s'impose donc.*

*La Ville de Rezé confrontée aujourd'hui à une situation insupportable et que nous ne voulons plus jamais voir se reproduire décide donc de lancer ce soir une démarche spécifique de protection des mineurs.*

*D'autres grandes collectivités et d'autres grandes institutions ont déjà dû faire face, par le passé ou encore actuellement, à de telles situations, et ont dû mettre en œuvre des dispositifs renforcés. L'expérience de ces villes, je pense à la ville de Paris, permettra de nourrir et d'enrichir la réflexion que nous souhaitons porter à Rezé.*

*Dans cet esprit j'ai proposé à Michelle Meunier, sénatrice en charge d'une commission sénatoriale sur la pédocriminalité de s'associer à la réflexion proposée par la Ville. Et de nous apporter son expertise et son soutien. Madame la Sénatrice a donné son accord, et je lui en sais grée.*

*Mes chers collègues, voici le cadre qui servira au lancement de la démarche et le plan d'actions que nous nous devons adopter pour la rentrée de septembre 2019.*

## *1. Les enjeux et objectifs du plan d'actions*

*Les objectifs prioritaires - et non exhaustifs - du projet de notre plan d'actions s'organiseront autour de 4 grandes thématiques :*

- En premier objectif, il s'agit d'organiser et de renforcer le repérage, la remontée d'information, l'évaluation collective et les procédures de signalement des risques d'infraction. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour que de tels faits ne puissent se reproduire, dans le souci de la nécessaire protection des enfants accueillis notamment dans les équipements et les services de la Ville.*

- En second, nous voulons assurer la prise en charge des victimes, l'écoute et l'accompagnement des enfants comme des parents, dans le souci de la confidentialité et du respect de l'intimité des familles. Et dans les meilleures conditions de réactivité et d'agilité. Dans la situation présente et dans le contexte d'urgence nous avons mis en place un dispositif de soutien et d'écoute psychologique. Ce dispositif nécessitera d'être évalué et les partenariats pérennisés dans la durée. Mais il faut le dire, nous n'y étions pas préparés et nous avons dû faire avec les exigences contradictoires du bon déroulement de l'enquête et de la demande de réactivité et de communication des familles. Nous avons dû aussi faire avec les disponibilités des professionnels. Il nous faut désormais nous doter d'une méthodologie partagée. Ce sera le second objectif.*

- Le troisième objectif consiste à conforter la prévention et le suivi des risques d'infraction à l'égard des mineurs. C'est le volet formation qui nous permettra d'y répondre.*



- *Enfin, le quatrième objectif devra garantir la bonne adaptation aux situations et l'évaluation de notre plan avec la création d'une instance locale de prévention et de suivi des atteintes à l'intégrité physique ou morale des mineurs.*

*Ces premiers objectifs qui pourront être complétés si nécessaire doivent permettre d'apporter une réponse claire, transparente et opérationnelle aux attentes fortes qui ont été exprimées par les parents.*

## *2. Les premières mesures proposées*

*Ce soir, sans attendre l'adoption d'un plan global d'actions que nous devons partager et débattre dans les semaines qui viennent avec l'ensemble de nos partenaires et avec les représentants des parents d'élèves, je vous propose d'ores et déjà d'arrêter et de valider un certain nombre de propositions concrètes à mettre en œuvre immédiatement et ainsi apporter des réponses complémentaires aux mesures déjà existantes ou mises en œuvre depuis le 7 mars dernier.*

- *Mise en place d'un numéro unique pour tous les Rezéens*

*La première mesure consiste à mettre en place de façon pérenne, un numéro unique d'appel pour tous les rezéens. Ce numéro unique va permettre à chacun de signaler tout comportement d'un agent de la collectivité qui semblerait inadapté dans ses fonctions à l'égard de mineurs. Chaque Rezéen pourra donc contacter ce numéro déjà opérationnel depuis une semaine.*

- *Mise en place d'un référent « signalement » au sein de la collectivité*

*Pour seconde mesure immédiate, nous mettons en place un référent « signalement » au sein de la collectivité. Tout professionnel peut être amené à recueillir la parole d'un enfant. Certains peuvent se sentir assez démunis dans cette démarche de recueil de la parole.*

*C'est pourquoi la Ville va mettre en place dès à présent un agent référent, formé aux techniques d'écoute, afin de partager les pratiques et faciliter la remontée de l'information ou des alertes.*

- *Former et sensibiliser les agents municipaux sur la détection des situations à risque*

*Troisième mesure. La Ville de Rezé proposera aux agents municipaux intervenant auprès des mineurs des formations portant sur l'identification des signaux faibles, les risques d'infraction sur mineurs, le recueil de la parole du mineur et de ses parents, les procédures de signalement et les devoirs au titre de l'article 40 du Code de Procédure Pénale. Des supports écrits leur seront remis et une communication interne spécifique sera donc organisée.*

- *Formaliser les procédures d'alerte et de gestion de crise*

*La quatrième mesure concerne la formalisation des procédures d'alerte et de gestion de crise. Si des procédures existent aujourd'hui, elles méritent d'être davantage formalisées et portées à connaissance de l'ensemble des services et notamment des nouveaux agents. Ces procédures seront communiquées aux services dans les plus brefs délais.*

- *Pérenniser et conforter les partenariats permettant l'accompagnement des familles*

*Enfin, dernière mesure, des dispositifs spécifiques, comme les permanences d'écoute, des rendez-vous avec des psychologues et des juristes, ont été mis en en place ces derniers jours. Le travail partenarial avec les différentes institutions et les associations spécialisées se poursuivra et s'intensifiera dans les prochaines semaines avec l'ensemble des partenaires identifiés. Je pense bien sûr à l'Education Nationale, au Département de la Loire-Atlantique, à l'Agence Régionale de Santé, à France Victimes 44, ou à l'Ecole des Parents et des Educateurs.*

## *3. La méthode et le calendrier d'élaboration et d'adoption du plan d'actions*

*Avec les 4 objectifs et les 5 premières mesures de ce plan d'actions municipales de lutte contre les faits d'atteinte à l'intégrité physique ou morale des enfants, il vous est proposé de retenir une méthodologie et un calendrier.*

- *Méthodologie proposée*

*La Méthodologie que je vous propose est que j'assure en tant que maire le pilotage en mode projet du Plan. Qui comprendra un comité de pilotage où tous les groupes politiques représentés au sein du conseil municipal pourront désigner un membre élu ou non élu. Toutes les institutions partenaires que je viens de citer et toutes les associations intéressées pourront y être représentées, je pense à l'OMS, à l'ARPEJ, aux Amicales laïques, aux mouvements d'éducatrices populaires, aux représentants de parents d'élèves et à bien d'autres encore.*

*Un Chef de projet sera désigné pour animer et garantir le bon fonctionnement de ce groupe de pilotage. Ce groupe de pilotage décidera de la mise en place de groupes techniques de travail ou de réflexion. Et des points d'étape réguliers sur l'élaboration du plan d'actions feront l'objet de présentation en Bureau Municipal qui sera élargi pour cela à l'ensemble des élus du conseil.*

- *Calendrier proposé*

*Le calendrier proposé est le suivant : après l'adoption de ce plan lors de ce Conseil Municipal du 8 avril 2019, le plan dans son ensemble, dans toutes ses modalités et dans ses actions sera soumis à l'approbation du Conseil municipal du 27 juin prochain, pour une mise en œuvre effective dès la rentrée prochaine, en septembre 2019.*

*Je souhaite compléter la présentation de ce dossier en vous informant que j'ai rencontré mercredi 3 avril dernier une délégation de représentants de parents d'élèves des écoles Chêne Creux et Ouche Dinier maternelles et élémentaires.*

*Je les ai informés que l'agent municipal mis en cause est suspendu depuis le 8 mars et qu'une procédure disciplinaire en vue de son licenciement a été engagée.*

*Par ailleurs, la Direction Départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale a prononcé à son encontre une interdiction d'exercer auprès de mineurs pour 6 mois reconductibles jusqu'à l'intervention d'une décision définitive rendue par la juridiction compétente.*

*Je leur ai également confirmé que la ville de Rezé souhaite apporter un soutien fort aux familles. Nous considérant aussi victime en tant que collectivité la ville a demandé par l'intermédiaire de notre avocate, Maître Cécile de Oliveira, à se constituer partie civile.*

*Enfin, les représentants de parents d'élèves que j'ai rencontrés ont également relayé lors de cette rencontre la demande des familles concernant la présence d'un psychologue auprès des enfants. Je vous informe que la Ville répondra à cette demande, en lien avec l'Ecole des parents et des éducateurs, sur le temps périscolaire du soir au retour des vacances scolaires.*

*Voici mes chers collègues, après ces informations qui me semblent utiles, la délibération de Lancement du Plan d'Actions Municipales de lutte contre les faits d'atteinte à l'intégrité physique ou morale des mineurs, que je vous propose d'adopter ce soir. »*

**M. Seillier** donne lecture de l'exposé suivant :

*« Cette délibération est le symptôme de la gravité des faits commis et révélés sur des enfants pour lequel un éducateur employé de la ville a été mis en examen.*

*On ne peut les en dissocier. Cette délibération est surtout la révélation de votre inquiétude comme celle des responsables des services sous votre autorité, non sur l'angoisse des parents et sur ce qu'on put vivre leurs enfants, mais bien sur la façon dont vous avez géré une situation que tous ici condamnons.*

*Ce plan a tout d'un phénomène reflète de l'organisation dont vous avez la charge en tant que Maire et plus qu'un plan de lutte il est d'abord le plan de la peur. Avant toute chose, et plutôt qu'à rechercher s'il y a eu en son sein des dysfonctionnements, des erreurs dans les décisions prises et pour tout dire des responsabilités collectives et personnelles dans la gestion qui a été apporté aux faits révélés dès septembre 2018, sans aucun diagnostic sur la gestion des événements, ni qu'aucun bilan sur les procédures existantes, si elles existent, n'ai été établi, vous vous défaissez en proposant un plan de lutte.*

*Pour y apporter l'emphase qu'il convient à ce plan miracle vous y adjoignez une Sénatrice qui a elle-même été surprise de s'y trouver associée. Ce plan est l'aboutissement de ce vaudeville médiatique et communicationnel qui a atteint son paroxysme, à l'annonce de la présence de parents consternés au conseil municipal du 29 mars dernier que vous annulez quelques heures seulement avant sa tenue et où vous vous barricadez dans la Mairie en y condamnant les portes et interdisant l'entrée à ces mêmes parents et aux élus.*

*Ce faisant, la Maison du peuple est devenue votre « bunker ». Est-ce bien normal ? Votre panique va encore monter d'un cran lorsque vous adressez aux Maires de la Métropole et aux présidents des associations de la commune, un courrier où vous y livrez vos explications. Cette communication était-elle bien nécessaire ou n'exposait-elle pas à tous votre fébrilité et, n'y sous entendait-elle pas des dysfonctionnements ?*

*Alors nous y voilà donc, après tout ce brouhaha, vous nous sortez à grand renfort de com' un fameux plan de lutte tandis que vous refusez une enquête interne demandée par vos adjoints et des élus membres de votre majorité. Comment pouvez-vous envisager que nous statuerons sereinement et sans arrière-pensées sur la mise en place d'un plan de lutte contre des actes odieux, tant que les parents n'auront pas obtenus les réponses à leur plus que légitimes interrogations, tant que vous n'aurez pas décidé la mise en place d'une cellule psychologique dans les écoles, et sans connaître la décision de la justice sur des actions en responsabilité qui ont été entreprises ?*

*Par respect pour nos agents aussi, dans leurs missions aux services des familles et des enfants, comment pouvez-vous vous exonérer de savoir s'il y a eu des défaillances ou pas ? S'il y a eu dysfonctionnement, il faut le savoir.*

*Si aucune n'est relevée il faut le faire connaître en toute transparence. Soutenir nos services et nos agents, ce n'est pas cacher la vérité sur d'éventuelles chaînes de responsabilités. Tant qu'on ne s'aura rien sur la gestion qui a été apporté à ces événements, on ne pourra défendre la qualité de leur travail et l'honneur de leur mission.*

*Ces préalables satisfaits, nous suffiront-ils à entériner votre plan ? Nous ne le pensons pas car il porte en son sein les vices qui le condamne déjà : il est sorti d'on ne sait où, et personne n'a été invité à sa construction, Ni les parents et leurs associations de parents d'élèves. Ni les enseignants et leurs syndicats. Ni les membres et les acteurs de la communauté éducative. Ni les agents des services de l'éducation, Ni les membres des forces de police. Ni les élus en commission.*

*Bâti à la vas-vite, aucune analyse des conséquences sur les préconisations qui y sont faites n'ont été mesurées. Déjà des SMS adressés aux parents ont contribué à les mettre en état de panique. Les méthodes préconisées y sont dangereuses et n'ont pas fait l'objet d'une réflexion approfondie. Je l'ai dit, ce plan est un plan de fuite ; mal à propos il n'est pas pour l'heure la réponse qu'attendent les parents et tous les Rezéens ;*

*Il est pour nous sûrement, une de vos manipulations de plus. C'est votre plan de sauvetage et de salut politique dans la traversée de votre mandat en solitaire.*

*Enfin et pour terminer, je veux m'adresser à nos collègues qui s'apprentent à le voter. Je veux leur dire qu'une telle situation ne s'est jamais produite sur notre commune. Ils savent comme moi le poids de la charge d'un Maire, comme celui d'ailleurs de tous responsables d'Association ou d'Entreprise.*

*Les événements que nous avons connus peuvent arriver à tout un chacun en charge d'une responsabilité. Mais peut-on laisser la moindre opacité sur le traitement qu'en font des responsables dès lors qu'ils se produisent ?*

*N'est-il pas de notre responsabilité d'élus de proximité qui sommes au cœur de notre démocratie du quotidien, de crier cette vérité. La vassalité à un statut d'adjoint, à une indemnité d' élu, à un titre de conseiller, nous ferait devenir par notre silence, les complices des acteurs de ces actes odieux sur des enfants. C'est en pleine conscience au moment de voter cette délibération qu'il en sera de l'honneur de notre engagement au service de nos concitoyens ».*

**M. Buquen** donne lecture de l'exposé suivant :

*« Difficile de trouver la bonne tonalité sur un sujet aussi douloureux pour les parents et les enfants notamment.*

*Monsieur le maire,*

*Ma réaction, comme je le pense beaucoup de mes collègues a d'abord été la stupeur ! Stupeur d'apprendre ces faits. Ici, à Rezé, chez nous... ces choses horribles n'arrivent pas seulement ailleurs... Stupeur donc de voir que ce sont les enfants de Rezé qui sont ainsi victimes. Et comme nous tous, je reste sans voix.*

*Mais la stupeur a laissé place à l'incompréhension ! Comment cela at-t-il pu se produire ? Comment, alors qu'une alerte en septembre, que j'ai découvert pour ma part dans la presse, aurait dû inquiéter les responsables, a-t-on pu laisser cet individu au contact d'enfants.*

*La justice, en premier lieu, doit faire son travail. Et nous n'avons ni à intervenir, ni à commenter.*

*Mais il n'y a pas que la justice ! Ici, dans notre Ville, nous devons aussi être transparents en termes de responsabilités. Des élus de votre majorité demandent une commission d'enquête interne avec une autorité externe et je les rejoins aujourd'hui. Il n'y a pas et ne pourrait y avoir aucune forme de récupération politique comme vous l'insinuez. Et les oppositions j'en suis certain, se joindront aisément à cette requête.*

*Nous devons faire la lumière sur les responsabilités en interne ! Et le plus rapidement possible ! Sans attendre, en toute transparence.*

*Car la confiance a été rompue. Confiance entre les membres de ce conseil et l'exécutif. Mais surtout et plus grave encore, la confiance entre les citoyens de notre ville et le service public municipal qui s'en trouve altéré et cela ce n'est pas possible. C'est notre Institution qui est mise à mal. Et nous devons faire ce qui est nécessaire pour que la confiance soit restaurée !*

*Alors ce plan de prévention que vous souhaitez nous voir voter je ne participerais pas au vote. D'abord parce ce plan, nous ne n'y avons pas été associé, mais aussi parce qu'avant de parler d'un plan, on fait le diagnostic de ce qui n'a pas été pour être au plus près des réponses attendues et les réponses attendues elles sont prioritairement de deux ordres, le suivi des enfants et de leurs familles, la chaîne des responsabilités et l'identification des dysfonctionnements.*

*Sur cette base et en connaissance, je soutiendrais ensuite toute initiative qui dira plus jamais cela... »*

**M. Quéraud** donne lecture de l'exposé suivant :

*« M. le Maire, chers Collègues,*

*Suite aux événements qui l'ont déclenché, le plan qui nous est proposé vise à consolider la protection des enfants, autant que faire se peut, on sait malheureusement que le risque zéro n'existe pas, mais nous pouvons tenter de le diminuer au maximum, pendant les instants et sur les lieux gérés par la Ville, voire au-delà dans la mesure du possible. Il doit répondre aux inquiétudes des familles et à nos propres préoccupations vis-à-vis d'une population particulièrement fragile et pour laquelle nous devons être particulièrement vigilants. Nous apporterons notre collaboration pour qu'il soit le plus efficace possible.*

*Pour autant, nous ne savons pas s'il comble correctement d'éventuelles carences dans notre organisation actuelle. Quelques élu-es avaient demandé il y a 2 semaines une enquête pour comprendre comment nous avons pu en arriver là. Nos questionnements restent entiers, d'autant que nous avons relevé des contradictions dans les relations des faits écrites par les uns et les autres.*

*Par ailleurs, le groupe des élu-es écologistes n'a pas eu connaissance de ce plan avant qu'il soit présenté à la presse, et n'a donc pas pu en débattre avec les collègues de la majorité. Je n'en ai eu copie que le lundi suivant à la réunion des présidents de groupe.*

*Dans ces conditions, notre groupe s'abstiendra.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

**Mme Reclus** donne lecture de l'exposé suivant :

*« Je ne reviendrais pas, sur le contexte dont le plan aujourd'hui présenté est issu, d'abord sur la solidarité avec les familles et sur le sentiment général de désolation, d'épreuve que la communauté éducative, que la Ville, élu es et services, ont traversé dans cette affaire. Plusieurs d'entre vous se sont déjà exprimés dans ce sens, et je m'y associe. En tant qu'élue Europe Écologie les Verts, je ne peux qu'encourager les initiatives de ta Ville qui a pensé action, afin que les choses ne se reproduisent pas.*

*Deux choses :*

*- La première : Le sujet est trop chargé d'émotions, de sentiments, de chocs, de fragilités, de vulnérabilité,*

*pour ne pas nourrir d'autres intentions d'où qu'elles viennent.*

*- La seconde : il nous faut être honnêtes envers nous comme envers les Rezéens, le risque zéro ici comme ailleurs, comme dans presque tous les domaines où l'humain est en jeu, n'existe pas. Ce qui ne nous exonère pas d'agir, et le lancement de ce plan y participe à notre mesure.*

*Les axes de ce plan se déclinent :*

- Par un renforcement des procédures de signalement*
- Par la prévention*
- Par la prise en charge des victimes, l'écoute, l'accompagnement des enfants et des parents*
- Par le suivi des risques d'infractions envers des mineurs*
- Par la mise en place d'une instance locale de prévention et de suivi des atteintes à l'intégrité physique ou morale des mineurs*
- Cette démarche ne prend sens que si elle associe toutes les parties prenantes: élus, service, représentants de parents, experts, partenaire associatifs et institutionnels de la Ville*

*L'adoption du plan d'action prévue le 27 juin en CM et de sa mise en œuvre à la prochaine rentrée sont des signes forts d'un engagement de la Ville, sans faille contre ces dérives ».*

**Mme Le Blan** donne lecture de l'exposé suivant :

*« Je tenais, en tant qu'élue à la Petite enfance et à la parentalité, intervenir, pour apporter tout mon soutien aux familles et aux enfants des écoles Ouche Dinier et Chêne Creux. Il était important que les parents et les enfants soient accompagnés dans ces moments difficiles de doutes et de questionnements. Comme on vous l'a déjà dit, la mise en place d'un soutien psychologique en lien avec l'Ecole des Parents a été décidée dans les jours qui ont suivi les faits et renforcés depuis, face à la montée des inquiétudes, tout à fait légitimes.*

*Nous devons maintenant laisser la police et la justice faire leur travail pour que toute la lumière soit faite sur cette affaire et qu'il n'y ait aucune part d'ombre.*

*Nous sommes tous bouleversés et profondément marqués par cette affaire qui touche notre commune. Vous imaginez bien que le personnel de la ville est lui aussi très affecté et notamment les personnes du service éducation.*

*C'est dans ce contexte douloureux que s'inscrit ce plan d'actions qui permettra de renforcer les mesures déjà existantes et surtout d'éviter que de tels faits puissent se reproduire.*

*Il ne s'agit pas non plus d'installer la suspicion à tous les niveaux mais plutôt de permettre à chacun, agents municipaux et usagers, d'échanger dans un climat serein et apaisé. Chaque parent doit pouvoir laisser son enfant en toute confiance. Chaque agent municipal doit pouvoir exercer son métier dans de bonnes conditions.*

*Notre maire, Gérard Allard a déjà su faire face aux questions légitimes posées par les parents et prendre ses responsabilités. Ainsi ce plan d'actions que vous découvrez ce soir, est une première réponse à cette tempête qui s'est abattue sur notre commune.*

*Merci de votre attention ».*

**M. Vince** déclare :

*« M. le Maire, chers Collègues,*

*Comment effectivement ne pas être empreint d'émotion et de gravité, dans un moment où des familles rézéennes, des enfants, se trouvent confrontés à cette grave difficulté à laquelle bien évidemment je m'associe comme je pense la plupart d'entre nous. Ce qui me préoccupe, c'est bien évidemment le contexte dans lequel nous sommes, qui vise à se prémunir à jamais si tentait que nous puissions et je rejoins en cela, ce que disait Colette Reclus tout à l'heure, si tentait que nous puissions réduire le risque à zéro. Je crains fort malheureusement que la plupart des collectivités où des espaces humains dans lesquels ces types de comportements sévissent, puissent disparaître à*

*tout jamais. Je pense par contre qu'on peut lutter efficacement contre, à tous les degrés et à tous les niveaux.*

*Moi je préfère m'inscrire dans l'avenir, je ne sais pas aujourd'hui, la justice travaille, la police a fait son travail, je pense qu'il faut laisser la place à l'enquête, je n'ai pas de jugement ou d'appréciation à apporter sur les actes accomplis, seul le juge peut en déterminer la gravité et peut déterminer la chaîne de responsabilité.*

*Ce que je veux dire ici, c'est qu'à ma connaissance et je connais plutôt bien cette ville depuis longtemps, je ne crois pas que jamais à quelque moment que ce soit, aucun élu, aucun maire confronté à ce type de situation, est été en-dessous de sa tâche sur cette question-là.*

*Je dis cela parce que bien évidemment il est toujours facile d'utiliser la fonction politique d'un maire, quel qu'il soit, mais c'est une autre affaire que de s'en prendre à un individu qui lui-même a dû subir et franchement de manière difficile, auprès des services municipaux, auprès de la direction générale, auprès des services, cette dramatique situation. Franchement ce n'est pas une situation enviable du tout et c'est compliqué.*

*Alors après, on pourra toujours pour des raisons, je le dis ici devant tout le monde ce que je ressens. Je ne souhaite pas, mais vraiment pas, que des motivations politiciennes viennent, je ne dis pas ça à priori, je dis surtout ça pour ceux qui sont autour de la table et qui pourraient être tentés d'en faire un combat politique. Franchement, je pense que dans la situation dans laquelle nous sommes, il y a une responsabilité publique de la part des élus de devoir affronter ensemble, ce type de situation. Il n'y a que par ce comportement que l'on arrivera à réduire ces phénomènes.*

*Vous savez la question des droits de l'enfant, les droits de l'enfant aujourd'hui certainement sont mieux pris en compte qu'ils ne l'ont jamais été dans notre société. Ce qui sans doute reste encore à faire, et c'est le sens du travail qu'engage la municipalité, et j'y souscris, et notre groupe communiste y souscrit, c'est un plan d'actions, travaillé non pas en catimini, tout seul mon cher Philippe Seillier, mais un plan d'actions impliquant tous les groupes politiques, toutes les sensibilités, impliquant toutes les parties prenantes de la vie citoyennes de notre collectivité, tous les partenaires de telle façon qu'il puisse être adopté ensemble en conseil municipal à la fin du mois de juin. Moi je préfère effectivement cette situation, le plan d'actions il n'est pas dessiné ce soir, on en connaît les intentions. Je trouve qu'il est important qu'effectivement à l'aune de ce que nous venons de connaître, adopter une démarche qui consiste à relever la tête et à se dire plus jamais ça et combattons ensemble en ayant des moyens d'action préventifs et curatifs pour que jamais cette situation ne se reproduise dans notre ville.*

**M. le Maire** s'adresse ensuite à l'assistance :

*« Ecoutez, le conseil municipal doit se réunir dans la sérénité. Si vous voulez que le conseil municipal continue à délibérer, vous pouvez y assister. J'ai demandé tout à l'heure si vous souhaitiez prendre la parole, vous pouviez prendre la parole. Maintenant, les conseillers municipaux ne vont pas délibérer sous la pression de certains individus qui veulent mettre le bazar pendant le conseil. Soit on suspend la séance, et on peut avoir des éléments d'explications, soit on peut continuer à délibérer mais vous laissez les élus s'exprimer librement »*

**M. Quémeneur** donne lecture de l'exposé suivant :

*« En premier lieu l'Union Démocratique Bretonne partage la souffrance et l'émotion des familles des écoles de l'Ouche Dinier et du Chêne Creux et nous considérons que leur accompagnement est la priorité de la mairie.*

*Nous pensons également aux équipes qui contribuent à la mise en place d'un service public de qualité et qui travaillent avec les enfants, elles aussi doivent être aidées.*

*Chacun doit être écouté et entendu aussi souvent et aussi longtemps qu'il le jugera nécessaire par les services mis en place. Par ailleurs malgré tout le soin apporté à l'accompagnement des personnes touchées, il ne faudra pas hésiter à faire évoluer ce dispositif s'ils ne correspondaient pas aux attentes.*

*En effet quand des citoyennes et des citoyens traversent un moment difficile il est primordial qu'ils sachent qu'ils sont entourés et soutenus par des institutions solides et efficaces.*

*La chronologie des faits de cette affaire montre que nos institutions (la police comme mairie) ont fonctionné. Bien sur toute action doit être améliorée aussi le plan d'action pour protéger les mineurs mis en place par la Mairie*

*permettra si un jour des faits similaires advenaient, de formaliser les procédures d'alerte et de gestion de crise.*

*La mairie a été et sera toujours là pour rendre service aux habitants quel que soit les circonstances, en parallèle à son action de soutien il revient donc maintenant à la justice et à la police de continuer leur travail ».*

**Mme Tenailleau** donne lecture de l'exposé suivant :

*« En préambule, nous souhaitons rappeler que La Convention internationale relative aux droits de l'enfant définit l'enfant comme un être humain avec des droits et une dignité. Mais ce qui le caractérise, c'est sa jeunesse et sa vulnérabilité. En effet, l'enfant est un être en pleine croissance, un adulte en devenir, qui n'a pas les moyens de se protéger seul.*

*Les droits de l'enfant consacrent les garanties fondamentales à tous les êtres humains : le droit à la vie, le principe de non-discrimination, le droit à la dignité à travers la protection de l'intégrité physique et mentale (la protection contre l'esclavage, la torture et les mauvais traitements, etc.).*

*Il aurait été judicieux que la délibération de ce jour y fasse référence, et plus généralement fasse plus souvent référence aux enfants.*

*Nous mesurons la gravité des événements qui se sont déroulés, mais tenons à préciser que l'émotion ou les remises en question que nous éprouvons en tant qu'élue, agent municipal..., sans les minimiser, ne sauraient être comparés à celle des enfants victimes, et de leurs familles. Il nous semble donc maladroit, dans la rédaction du premier paragraphe de cette délibération, de mettre, sur le même plan, je cite "éducateurs, parents, agents et élus".*

*Nous regrettons les défaillances internes à la Ville, y compris avant mars 2019, tant dans la transmission des informations que dans l'accueil et les échanges avec les familles. Nous comptons bien que toutes les responsabilités seront déterminées avec justice, justesse, et transparence.*

*En réaction à cette affaire, vous nous proposez un plan d'actions municipal. Nous approuvons. Il est intitulé « plan de lutte contre les faits d'atteinte à l'intégrité physique ou morale des mineurs ».*

*Nous souhaiterions que soit corrigé ce titre en indiquant "et/ou morale" car il est très difficile de dissocier les 2 types d'atteinte.*

*Autre remarque rédactionnelle importante : nous demandons à ce que le mot « dérives » soit remplacé par le terme « déviances », puisqu'il s'agit d'actes non conformes à nos normes sociales.*

*Sur le fond, le lancement de plan mérite des précisions tant sur la méthode choisie pour son élaboration que sur les « mesures d'urgences proposées ».*

*Vous faites référence, à de nombreuses reprises dans le document, aux mesures existantes. Nous demandons à ce que vous les précisez, internes comme externes. Partir de l'existant et de son évaluation est souvent une bonne méthode. D'ailleurs, vous proposez que ce travail s'appuie sur des communes qui ont mis en place des mesures, quelles sont-elles ?*

*Parmi les procédures et dispositifs existants, est citée explicitement la prévention de la délinquance. Pourquoi pas, même s'il s'agit d'une délinquance bien particulière. Et pourquoi alors, citer spécifiquement la délinquance, et pas d'autres domaines, comme par exemple celui du soutien psychologique, avec les CMPEA ou d'autres instances.*

*Par la phrase « D'autres collectivités ont déjà dû faire face par le passé ou encore actuellement à de tels actes » on pourrait comprendre que c'est la première affaire de ce genre à Rezé. Qu'en est-il effectivement ?*

*Sur la méthode de travail, vous nous proposez un comité de pilotage avec un seul représentant élu de chaque groupe, et par ailleurs des « points d'étape réguliers (...) en bureau municipal pouvant être élargi à l'ensemble des élus du conseil municipal ». Vous avez dit ce soir « sera », mais dans la délibération est écrit « pouvant ». Le bureau municipal est réservé aux élus de la majorité, c'est pour cela que nous demandons que cela soit élargi à l'ensemble des élus.*

*Il est important, en effet, que chaque groupe politique nomme un référent, responsable de la transmission des informations à l'ensemble de son groupe. Mais sur ce sujet qui, comme il est rappelé, « nécessite un engagement politique partagé et total » ne peut-on pas ouvrir directement le comité de pilotage à l'ensemble des élu-e-s municipales/aux ? Cela éviterait la multiplication des instances, dans un délai court.*

*De plus, parmi les partenaires associés au comité de pilotage, nous souhaiterions que figure la Maison de la justice et du droit (sans doute y aviez-vous pensé, mais elle n'est pas citée).*

*Pour nous, l'écoute et le recueil de la parole des victimes et des familles ainsi que la formation du personnel sont 2 axes forts pour lesquels des moyens et un chiffrage financier sont à préciser.*

- *L'information et la première écoute dans la prise en charge des victimes. Qui assurera cette mission et qui répond à compter de ce jour au numéro unique de ta ville ? Quelle garantie de confidentialité et d'indépendance comporte ce dispositif ? Le référent a-t-il lui-même reçu une formation d'écouter ?*

- *La formation des agents municipaux en contact avec les enfants, ainsi que celle que du personnel encadrant (pour la transmission et la gestion des informations) est indispensable. Cela nécessite des moyens.*

*Nous appelons à la vigilance à ce que ce plan d'action soit opérationnel, bien dimensionné pour que ses objectifs essentiels soient atteints. Nous préconisons de ne pas rajouter des dispositifs à ceux qui existent déjà. Ces derniers peuvent parfois, faute de moyens, être insuffisamment réactifs, il faudra alors que la Ville concoure, par tous les moyens en sa possession -politiques, financiers, organisationnels, matériels...-, à les renforcer.*

*Ce que nous privilégierons c'est la proximité des services d'aide et d'accompagnement des victimes et des parents, la coordination, le suivi et le traitement adéquat des informations transmises.*

*En l'état, nous ne pouvons participer à ce vote et nous attendrons la délibération du mois de juin pour prendre position.».*

**Mme Charbonnier** donne lecture de l'exposé suivant :

*« Nous élus du parti socialiste siégeant dans cet hémicycle sommes attachés aux valeurs d'humanisme, d'égalité et de citoyenneté, de fraternité et de solidarité, de laïcité et de responsabilité...ces valeurs guident notre action politique.*

*A la suite de faits invoqués à l'encontre d'un animateur périscolaire, la justice aujourd'hui fait son travail, la ville de Rezé a mis en place différents dispositifs d'écoute et de soutien aux familles des enfants scolarisés dans les écoles concernées. La ville travaille également avec la Direction des services académiques de l'éducation nationale, et nous allons travailler collectivement au plan d'actions municipales.*

*Le maire a fait face aux questions légitimes posées par les parents. Nous tenons donc ici à affirmer notre soutien au maire dont l'action a toujours été guidée par le sens de l'intérêt général. Nous affirmons notre volonté de poursuivre, avec lui, le travail engagé pour la ville sur la situation éprouvante pour les familles qui ne doit laisser aucune place aux attaques politiciennes d'où qu'elles viennent.*

*Parce que lorsqu'une situation aussi difficile pour les parents, pour les enfants, se produit nous sommes d'abord et avant tout à leur côté car elles attendent de nous soutiens et solidarité face à des actes qui nous révoltent. Mais nous devons aussi aux agents qui travaillent tous les jours avec les enfants, notre soutien entier et sans faille. Pour le bien de toutes et tous, nous devons vérité et responsabilité, c'est ce que le maire et les services ont mis en œuvre ces dernières semaines ».*

**Mme Rasoamiarandray** donne lecture de l'exposé suivant :

*« J'interviens en tant que Adjointe au maire, déléguée au personnel et je voudrais tout simplement dire, redire plus exactement puisque certains l'ont déjà dit avant moi, aucun élu, malgré plusieurs mandats successifs pour certains, aucun élu n'a été préparé à affronter l'épreuve que nous connaissons.*



*Les parents aussi, se sentent démunis et je comprends leur douleur et leur colère, et je leur apporte tout mon soutien. Il en est de même pour les agents, les services, qui ont fait face à cette adversité.*

*L'émotion est forte et palpable partout, le maire a pris ses responsabilités et continu à les assumer. Les sanctions administratives de l'agent concerné ont été prises, la ville fait sa part. J'apporterais tout mon soutien au maire.*

*Pendant que la justice fait son travail, l'apaisement est de mise. Ce plan un baume au cœur au service des rezéens est des rezéennes. Je nous invite à un apaisement, à une action commune, à une solidarité, qui va nous aider à avancer pour dépasser la stupeur, parce que c'est arrivé à Rezé. Pour dépasser la torpeur, parce que nous sommes touchés de plein fouet. Nous le devons aux enfants, à leurs parents, aux agents, à tous les rezéens.*

*Merci ».*

**M. Mosser** donne lecture de l'exposé suivant :

*« Le mouvement associatif sportif de ta ville par son action auprès de notre jeunesse fait partie intégrante de la communauté éducative de Rezé. Ce plan d'action s'adressera donc bien évidemment à toute la famille du sport ces bénévoles, ces présidents, ces éducateurs qui œuvrent au quotidien dans cette animation de territoire.*

*J'ai échangé avec tous ces acteurs et ces discussions se sont prolongées lors d'un comité directeur de l'OMS.*

*Au-delà de leur légitime désarroi face à ses actes qui heurtent leur valeur de transmission et d'éducation associative, ils souhaitent avancer avec la ville pour être mieux armés face à cette adversité.*

*Monsieur le Maire a souhaité avec les services de la ville et tous les acteurs de notre territoire que nous nous mettions au travail.*

*Je soutien et j'ai sollicité l'association nationale des élus du sport afin qu'elle puisse collecter les informations des collectivités qui ont été confrontées, avant nous à de telles situations, et l'Andes m'a très vite orienter vers l'association « colosse aux pieds d'argiles ».*

*Cette association créée en 2103, et reconnue d'utilité publique dans ce domaine sensible, semble une piste intéressante, elle propose des formations aux différents acteurs du mouvement sportif, ses missions, sont sensibiliser, prévenir, accompagner, aider, informer, protéger et former.*

*Elle intervient pour sensibiliser, auprès des clubs sportifs des écoles, des collèges et des lycées mais aussi auprès des centres de formation creps, pôles espoirs... Elle propose des formations professionnelles, former des référents au sein des associations, et peut animer des réunions publiques de sensibilisation.*

*Alors à travers les discussions que j'ai eu avec ces acteurs qui ont déjà été confrontés à de telles situation, j'ai compris que l'important, était de faire bloc ensemble : Les élus, les services, tous les acteurs du territoire concernés, les enseignants, les parents d'élèves, et leur fédération, les acteurs de la petite enfance, les bénévoles, les présidents et les éducateurs du monde associatifs afin d'être ensemble encore mieux armés face à de tels agissements ».*

**M. le Maire** déclare :

*« Alors mes chers collègues, merci d'avoir contribué les uns et les autres, contribués à ce débat qui est essentiel pour la ville, bien entendu pour les familles qui souffrent aujourd'hui, pour les enfants qui sont victimes, et tous les acteurs qui sont autour de cette situation ont souffert de cette période difficile, compliquée moralement.*

*Philippe Seillier a dit tout à l'heure « on ne saura rien », mais si, vous saurez tout, la justice fera son travail et la ville donnera tous les éléments en sa possession, toute l'enquête interne en cours de finition sera communiquée à la justice qui en fera son travail et qui en restituera les éléments essentiels. Bien sûr l'équipe municipale autour du maire, le maire en particulier assumera ses responsabilités, quelles qu'elles soient, mais honnêtement au fond de vous-même, les uns et les autres, vous ne voulez plus que tout ça se reproduise, plus jamais ça, les uns et les autres*

*l'ont exprimé.*

*Et que pour jamais ça, puisse avoir une réalité concrète, il faut bien mettre des choses en œuvre. Alors on nous reproche d'avoir fait les choses vites, on nous a demandé à un certain moment d'aller encore plus vite ! On n'allait pas assez vite...*

*Ce plan d'actions, c'est un cadre qui va nous permettre de travailler avec tous nos partenaires, tous les partenaires peut-être parmi que ceux que Mme Tenailleau a cités, on a oublié peut-être effectivement, la maison de la justice et du droit, mais peut-être d'autres aussi.*

*Le cadre qui vous est proposé ce soir c'est une façon d'aborder la question et de la développer avec tous nos partenaires, de la construire pendant quelques semaines pour pouvoir adopter un plan définitif d'actions en juin.*

*Alors moi je suis d'accord pour faire évoluer la délibération parce qu'il y a effectivement peut-être des formulations qui sont à revoir. « Dérives », bien sûr, c'est une « déviance ». Et/ou morale, il faut aussi effectivement modifier ces éléments. Et puis intégrer de nouveaux partenaires, bien entendu pourquoi pas.*

*Les mesures existantes ? On en fera l'état des lieux dans le cadre de ce comité de pilotage et de ce groupe de travail. Et le bureau municipal sera effectivement élargi. On va modifier dans la délibération cette formulation.*

*Ce que je vous propose ce soir, c'est d'avancer, c'est de faire en sorte que la justice fasse son travail, que les familles puissent être accompagnées parce qu'on met des dispositifs de plus en plus présents et pertinents avec les moyens dont on dispose, avec l'accompagnement des associations qui veulent bien nous soutenir. Nous répondons aux demandes des parents, des familles. Maintenant, ce soir, notre responsabilité d'élus, ce n'est pas de nous invectiver, ou de nous renvoyer à la figure je ne sais quel reproche, c'est d'avancer et de faire en sorte que demain, dès la rentrée prochaine, nous n'ayons pas de situation comparable de ce type.*

*Je vais soumettre au vote. »*

## **Le conseil municipal,**

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de renforcer les mesures déjà existantes et développer de nouveaux dispositifs pour lutter contre les faits portant atteinte à l'intégrité physique et/ou morale des mineurs,

**Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 16 abstentions (dont 11 élus ne prenant pas part au vote),**

- décide d'approuver le lancement du plan d'actions selon le cadre ci-dessus précisé.

## **N° 3. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

**M. le Maire** donne lecture de l'exposé suivant :

Madame Christine Coutant, 10ème adjointe, a informé M. le Maire de sa décision de démissionner de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Coutant a adressé sa lettre de démission à Monsieur le Préfet par courrier en date du 25 mars 2019.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> avril 2019, M. le Préfet a informé M. le Maire qu'il acceptait cette démission qui devient définitive dès réception par l'intéressée.

**Compte tenu de cette démission, le conseil municipal est invité :**

- **À se prononcer sur le nombre d'adjoints :**

Par délibération en date du 8 février 2019, le conseil municipal a fixé à 13 le nombre de postes d'adjoints au Maire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir à 13 le nombre de postes d'adjoints.

- **À se prononcer sur le rang occupé par l'adjoint nouvellement élu :**

Le nouvel adjoint occupe théoriquement le dernier rang des adjoints dans l'ordre du tableau.

L'article L2122-10 du CGCT précise cependant que le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Monsieur le Maire propose que le(a) nouvel(le) adjoint(e) occupe le dernier rang des adjoints dans l'ordre du tableau à savoir le 13ème rang.

**M. le Maire** déclare :

*« Quelques informations complémentaires :*

*Dans l'organisation municipale qui doit être modifiée, je proposerai si nous avons le nombre d'adjoints correspondants à Noro Rasoamiarandray, la responsabilité d'adjointe à l'éducation et au personnel. Je proposerai par arrêté également, dès ce soir, après le conseil municipal à Véronique Charbonnier, la responsabilité de nos aînés, du dialogue citoyen, du logement et de l'habitat. Véronique Charbonnier étant adjointe de quartier, cette délégation sera proposée à l'adjoint qui sera élu ce soir à bulletin secret je l'espère : Laurent Le Moal comme adjoint de quartier la Houssais et Ragon.*

*Mais la délibération qui vous est proposée à l'instant c'est d'accepter le nombre de 13 adjoints et le rang de 13ème adjoint pour le nouvel adjoint qui sera proposé ».*

**M. Buquen** déclare :

*« J'ai juste une remarque, je ne participerai pas à ces différents votes compte-tenu du contexte du départ de l'adjointe à l'éducation et des conditions dans lesquelles elle est partie ».*

**M. le Maire** déclare suite aux réactions de l'assistance :

*« Ecoutez, un conseil municipal ce n'est pas une réunion publique, donc à la prochaine manifestation publique, je serai obligé de mettre fin au conseil municipal et de reporter ce conseil à une date ultérieure, c'est-à-dire le samedi 13 avril prochain, donc je demande à ce que la public s'il n'est pas satisfait des interventions ou s'il doit manifester son soutien, c'est en réunion publique mais pas en conseil municipal.*

*Les élus doivent délibérer en toute sérénité et pas sous la contrainte du public ».*

**Mme Dousset** donne lecture de l'exposé suivant :

*« C'est la 4<sup>ème</sup> fois que se présente à nous ce type de délibération, consécutive à la démission voulue ou subie d'un de vos adjoints.*

*Se pose donc la problématique de votre gouvernance, monsieur le Maire, qui semble peu démocratique et montre une manière de plus en plus oligarchique d'exercer votre mandat.*

*Vous ne pouvez pas m'accuser de récupération ou de calcul politique parce que j'ai fait la même déclaration lors du conseil municipal du 8 février 2019 ».*

**Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-2 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 avril 2014 portant détermination du nombre d'adjoints au Maire,

Vu la démission de Mme Christine Coutant, 10<sup>ème</sup> adjointe au maire, approuvée et notifiée par M. le Préfet,

**Après en avoir délibéré,**

- Décide, par 23 voix pour et 11 abstentions (dont un élu ne prenant pas part au vote), de fixer à 13 le nombre de postes d'adjoints au Maire
- Décide, par 23 voix pour et 11 abstentions (dont un élu ne prenant pas part au vote), que l'adjoint(e) nouvellement élu(e) occupera le rang de 13<sup>ème</sup> adjoint(e) dans l'ordre du tableau du conseil municipal

#### N° 4. REMPLACEMENT DE L'ADJOINTE DÉMISSIONNAIRE - ELECTION

**M. Gérard Allard** donne lecture de l'exposé suivant :

Le nombre d'adjoints étant maintenu à 13, il convient d'élire 1 nouvel adjoint.

L'élection se déroule selon un scrutin secret, à la majorité absolue, conformément aux articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire demande donc aux groupes politiques de déposer leur candidat à la fonction d'adjoint au maire.

Une candidature est déposée par la liste majoritaire qui propose la désignation de **M. Laurent Le Moal**.

**Le conseil municipal,**

- Procède à l'élection du nouvel adjoint :

Il est demandé au groupe majoritaire et aux groupes d'opposition de proposer chacun un scrutateur. Traditionnellement cette charge est dévolue aux plus jeunes élu(e)s de chaque groupe.

**Mme Canovas, M. Gautier et M. Clément** assurent donc les fonctions de scrutateurs.

**Résultats du scrutin :**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **34**
- à déduire bulletins blancs ou nuls : **16**
- suffrages valablement exprimés : **18**

Suite au vote est déclaré adjoint :

- **M. Laurent Le Moal**

#### N° 5. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

**M. Gérard Allard** donne lecture de l'exposé suivant :

Conformément à l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes* ».

Suite notamment à la récente démission de Mme Christine Coutant, il s'agit d'actualiser les désignations des membres représentant le conseil municipal dans diverses instances (externes et internes).

M. le Maire propose les désignations suivantes :

Organismes	Désignation des élu(e)(s) à remplacer	Fonction	Désignation des élu(e)(s) remplaçant(e)(s)
Conseil d'école primaire Ragon	- CHARBONNIER Véronique	- Titulaire	- LE MOAL Laurent
	- LE MOAL Laurent	- Suppléant	- CHARBONNIER Véronique
Conseil d'école élémentaire la Houssais	- CHARBONNIER Véronique	- Titulaire	- LE MOAL Laurent
Conseil d'école maternelle Chêne Creux	- CHARBONNIER Véronique	- Titulaire	- LE MOAL Laurent
Ogec St Paul - Notre Dame primaire	- COUTANT Christine	- Titulaire	- LUMINEAU Claude
ADEF	- COUTANT Christine	- Titulaire	- CHARBONNIER Véronique
Commission groupement de commande achat matériel numérique ENT	- COUTANT Christine	- Titulaire	- RASOAMIARANDRAY Noro
Conférence communale pour la gestion du service public de restauration collective municipale entre les villes de Rezé et Saint Herblain - Entente	- COUTANT Christine	- Titulaire	- RASOAMIARANDRAY Noro
Conseil de discipline de recours	<i>Nouvelle représentation</i>		- RASOAMIARANDRAY Noro
CESC	- NEAU Hervé	- Titulaire	- ALLARD Gérard

Concernant les modalités de vote, il est proposé au conseil municipal de retenir un vote à main levée.

#### **Le conseil municipal,**

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Considérant la nécessité de désigner des représentants du Conseil Municipal dans un certain nombre d'établissements publics et d'organismes divers,  
 Vu la liste présentée par M. le Maire,

#### **Après en avoir délibéré,**

- Décide, **à l'unanimité**, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de ces associations et organismes extérieurs,
- Décide, **par 23 voix pour et 11 abstentions (dont un élu ne prenant pas part au vote)**, de retenir comme indiqué dans le tableau ci-dessus les représentations de la Ville dans des associations ou organismes pour lesquels une représentation est attribuée par leurs statuts ou fixée par la loi ;

- Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute disposition pour mettre en œuvre la présente délibération.

**N° 6. SCHÉMA DE COOPÉRATION ET DE MUTUALISATION DE LA MÉTROPOLE NANTAISE - AVENANT À CONVENTION-PARTICULIÈRE 3 -ANIMATION D'UN RÉSEAU DES INSTRUCTEURS DES AUTORISATIONS DE DROITS DES SOLS**

**M. Gérard Allard** donne lecture de l'exposé suivant :

Approuvé le 15 décembre 2015, le schéma de mutualisation et coopération de la Métropole nantaise et des 24 communes est fondé sur la volonté commune des Maires de construire une Métropole plus solidaire et efficace. Il pose les principes d'une gouvernance partagée s'appuyant sur le portage des compétences par les communes et la mutualisation de moyens au service des communes visant à améliorer le niveau de service rendu au plus près des habitants en garantissant une montée en compétence collective et une sécurisation de l'action publique.

Par une convention cadre en date du 29 décembre 2017, un service commun chargé de l'animation du réseau des instructeurs des autorisations de droits des sols (ADS) a été créé. A la même date, par la convention particulière 3, 17 communes de la Métropole, dont la Ville de Rezé, ont choisi d'adhérer à ce service commun dès sa mise en œuvre au 1er janvier 2018.

Aujourd'hui, les communes de :

- Basse-Goulaine,
- La Montagne,
- Orvault,
- Saint-Aignan-de-Grandlieu,
- Saint-Jean-de-Boiseau,
- Saint-Sébastien-sur-Loire
- Sautron

ont émis le souhait d'intégrer ce service commun.

Afin de permettre à ces 7 communes de rejoindre ce réseau, il vous est aujourd'hui demandé d'approuver l'avenant correspondant.

**Le conseil municipal,**

Vu la convention de services communes entre Nantes Métropole et les communes du 29 décembre 2017,  
Vu la convention particulière 3 : animation d'un réseau d'instructeurs des autorisations de droits des sols du 29 décembre 2017,

Vu la proposition d'avenant n°1 à la convention particulière 3 « Animation d'un réseau des instructeurs des autorisations de droits des sols»,

Vu l'avis de la Commission administration et moyens généraux du 20 mars 2019.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- approuve l'avenant ci-joint visant à permettre aux communes de :
- Basse-Goulaine,
- La Montagne,
- Orvault,
- Saint-Aignan-de-Grandlieu,
- Saint-Jean-de-Boiseau,
- Saint-Sébastien-sur-Loire
- Sautron

d'adhérer au service commun chargé de l'animation du réseau des instructeurs des autorisations de droits des sols (ADS) créé entre la Métropole et ses communes membres,

- autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

## N° 7. DÉMARCHE ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL ET VALIDATION DU PLAN D'ACTIONS

Mme Charlotte Prévot donne lecture de l'exposé suivant :

Afin de répondre à l'enjeu d'égalité femmes-hommes, et de faire progresser cette question au sein de la collectivité, la ville de Rezé a initié une démarche depuis 2018.

Pour ce faire, la ville :

- a signé la charte européenne pour l'égalité femmes hommes dans la vie locale, le 20 mars 2018,
- a réalisé en 2018 et en 2019 (ci-joint) un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes
- a entrepris la réalisation d'un diagnostic sur les politiques publiques et le volet interne – Ressources Humaines - permettant d'identifier des axes de travail prioritaires,
- a ensuite réalisé un travail - entre l'automne 2018 et le début de l'année 2019 – d'approfondissement avec les directions concernées afin de construire un plan d'actions qui a été présenté lors du séminaire politique du 4 février dernier.

**Ce plan d'actions s'articule autour de 4 grandes orientations :**

I/ Mettre en place une approche de genre intégrée dans l'ensemble des politiques publiques

II/ Décliner localement le plan départemental contre les violences faites aux femmes dans le cadre du CLSPD

III/ Être exemplaire en tant qu'employeur,

IV/ Rendre visible l'engagement de la collectivité, communiquer, sensibiliser.

Parallèlement à l'élaboration du plan d'actions, l'engagement rezéen s'est aussi décliné en 2018 à travers différentes actions :

- Journées du patrimoine en septembre 2018 avec un **parcours « les noms de femmes dans l'espace public »**
- **Événementiel** en novembre 2018 en lien avec la journée de lutte contre les violences faites aux femmes
- **Deux rencontres « les femmes dans le jazz » et « les femmes compositrices »** à la Soufflerie
- **« Les filles s'expriment »** : temps d'écoute et de partage destinés aux filles et proposés à trois reprises d'octobre 2018 à janvier 2019 (trois nouvelles dates sont proposées sur le premier trimestre 2019)
- **Les métiers du numérique à la Galerie** : rencontres trimestrielles co-organisées par la médiathèque et le service jeunesse avec un professionnel du numérique et une école d'enseignement supérieur. L'objectif visé : montrer l'attrait de ce secteur et son accessibilité quel que soit le sexe, « autoriser » les femmes à viser ce domaine professionnel. **Les ateliers « numérique » destinés spécifiquement aux adolescentes**, animés par la direction jeunesse au CSC Château, à chaque période de petites vacances scolaires.
- **Théâtre sur le thème égalité filles-garçons** proposé dans le cadre du dispositif Education Artistique et Culturelle (Education Nationale)
- **Atelier wiki** organisé à la Galerie en novembre : formation de 10 personnes à la contribution sur Wikipédia pour qu'il y ait plus de contributrices et plus de biographies publiées qui concernent des femmes (la présence des femmes étant faible au regard de celle des hommes).
- **Plusieurs séquences de sensibilisation** auprès des élu.e.s avec la conférence d'Edith Maruejols, de l'équipe RH avec la formation sur les violences au travail, du Comité de direction avec un débat autour de leviers potentiels et un séminaire politique avec un échange sur le plan d'action puis sur trois leviers : la non mixité, la communication égalitaire et la conciliation des temps.
- **Programmation consacrée à la journée internationale des droits des femmes** avec un temps fort le 9 mars, dans le quartier du Château.

- **Enfin, une campagne de communication** à compter de début avril 2019 sur l'espace public venant valoriser et officialiser l'engagement de la collectivité.

### **Modalités de suivi**

Afin de suivre la déclinaison de ce plan d'actions, des points sur l'état d'avancement et un bilan annuel seront proposés au Bureau Municipal et au Conseil Municipal, notamment à l'occasion de la publication du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes hommes.

Préalablement à l'adoption du plan d'actions, les élus sont invités à prendre connaissance du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire prévu par l'article L 2311-12 du CGCT. Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget et se compose de 2 parties.

1. une première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité territoriale.
2. une seconde concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes.

**M. le Maire** déclare :

*« Merci Charlotte pour cette présentation très complète.*

*Quand on s'engage dans une démarche égalité femmes/hommes, dans une ville comme Rezé, ce n'est pas un dossier comme un autre. C'est un dossier qui concerne toutes les actions des politiques publiques, qui engage forcément tous les services et les élus autour de cette table.*

*Je voulais te remercier car tu portes cette politique et tu es l'incarnation de l'élue qui a des convictions, qui s'engage et qui les traduit concrètement par son travail et par son engagement.*

*Il faut remercier aussi avec toi les services qui ont travaillé activement sur des temps pas forcément si longs car notre démarche est assez récente. »*

**Mme Dousset** donne lecture de l'exposé suivant :

*« Ce plan d'actions présenté aujourd'hui est évidemment positif et va dans le bon sens.*

*Nous regrettons de ne pas avoir pu nous joindre à ce dossier pour des raisons d'horaires pour les copil en après-midi ou d'agenda pour ceux en soirée, mais nous soutenons cette démarche et si nous arrivons aux affaires en 2020, nous nous engageons à poursuivre ce travail en restant vigilants sur les points suivants :*

*Concernant l'axe 1, sur l'approche genrée des politiques publiques, un point nous paraît essentiel, notamment en raison des récents événements, celui de la formation des éducateurs qui interviennent en milieu scolaire ou extra-scolaire.*

*En ce qui concerne la culture, les femmes doivent être représentées mais en proportion de l'offre qui est loin d'être pléthorique. Attention à ne pas tomber dans l'excès inverse, imposons nous des talents avant tout.*

*Sur l'axe 3, les éléments d'égalité professionnelle dépendront du protocole d'accord national.*

*Concernant l'axe 4 : « rendre visible », nous pensons que la communication intervient beaucoup trop tôt ; au contraire, elle pourrait intervenir, pour gagner en sincérité, en aval et non en amont de la démarche, une fois que les choses auront réellement évolué, chiffres à l'appui. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas continuer à communiquer pour sensibiliser.*

*Je vous remercie.»*



**M. Clément** donne lecture de l'exposé suivant :

*« En préambule, juste parler du contexte national car la ville est contrainte par ce contexte qui est celui d'un certain nombre de droits généraux depuis de nombreuses années:*

- *départ en Retraite repoussé*
- *recul sur le code du travail*
- *remise en cause du logement social public*
- *allocations familiales posées comme une charge, et plafonnées et cantonnées à un droit des pauvres, donc à un pauvre droit.*

*Ces 4 points touchent en priorité les plus précaires et parmi eux une majorité de femmes. Nous n'oublions pas que ces reculs ne sont pas uniquement le fait de de gouvernements de droite (loi travail, allocation familiale).*

*Dans ce contexte la situation subie par les femmes en situation monoparentale, particulièrement dans les quartiers les plus démunis de notre commune, suscitent notre indignation.*

*Nous saluons le travail des élu-e-s, des techniciens et des acteurs qui ont posé les bilans et les propositions.*

*La Ville doit évidemment être exemplaire et c'est une des 4 grandes orientations du plan.*

*Sur le plan d'action, quelques points d'attention particuliers :*

*- Le recours aux arrêts de travail du personnel municipal a augmenté plus fortement ces dernières années chez les femmes (+ 5 points) que chez les hommes (+ 2 points). Il serait peut être nécessaire de diagnostiquer plus précisément les raisons de cet écart et d'en déduire des actions spécifiques.*

*- Les différences de salaires entre les agents féminins et masculins sont, pour le moment, toujours réelles. Nous espérons que le plan d'action y remédiera, et qu'il nous sera possible d'en mesurer les effets rapidement.*

*Ceci nous amène à notre question principale, qui est celle de l'évaluation ; une soixantaine d'actions c'est bien, mais encore faut-il qu'elles soient effectivement suivies d'effet.*

*Or, on ne voit pas bien, dans ce qui nous est présenté, quels seront les critères, le calendrier et les modes de restitution de cette évaluation. Pour être guidé-e-s dans cette nécessaire évaluation, il aurait par exemple été possible de s'inspirer du label "égalité professionnelle" délivré par l'AFNOR. Si beaucoup de collectivités, comme la nôtre, ont signé la Charte européenne pour l'égalité, elles sont beaucoup moins nombreuses à s'engager dans cette certification exigeante et à l'obtenir.*

*Il nous semblerait enfin utile de déterminer des priorités parmi la liste des nombreuses propositions, et de pouvoir mettre en face des moyens chiffrés en termes de budget et de personnel, au-delà du mi-temps sur le pilotage général et des quelques milliers d'euros que nous votons dans cette délibération. Nous aurions aimé que tous ces éléments apparaissent dans le plan.*

*Nous voterons pour ce plan, en espérant qu'il prenne en compte nos remarques »*

**Mme Reclus** donne lecture de l'exposé suivant :

*« Monsieur le Maire, cher-e-s collègues,*

*Dans le prolongement du rapport annuel sur l'égalité Femmes-Homme et au séminaire Elus du 4 février dernier, un plan d'actions nous est soumis aujourd'hui.*

*Nous ne pouvons que saluer cette démarche et le travail fourni par l'équipe municipale et les services fortement investis sur cette question. Il s'agit d'un droit fondamental d'égalité entre les hommes et les femmes, c'est une question de justice à laquelle la Ville cherche à contribuer.*

*La signature, le 20 mars 2018, de la charte européenne pour l'égalité Femmes-Hommes dans la vie locale signifiait déjà une avancée dans l'implication de la Ville. Aujourd'hui, par le plan d'action, Rezé s'engage plus avant pour à mettre en action les moyens nécessaires à savoir :*

- *Une approche de genre intégrée dans l'ensemble des politiques publiques*

- Une action concertée contre les violences faites aux femmes à l'échelle départementale
- Une exemplarité sur la question de l'égalité F/H en direction du personnel communal en tant qu'employeur.
- Une communication et une sensibilisation

*Ce plan d'actions doit se mettre en œuvre dans une logique de transversalité de transparence et de dialogue constant.*

*Transversalité dans le pilotage des actions : c'est une condition de réussite du plan d'action.*

*Le sujet de l'égalité femmes-hommes est au croisement des approches et des pratiques, sur un territoire. La déclinaison locale du plan départemental contre les violences faites aux femmes, le renforcement des partenariats avec les acteurs des réseaux de professionnel-elles sont des exemples de cette mise en œuvre transversale. De même la prévention et l'éducation en faveur de la jeunesse et primordiale.*

*Les questions relatives à la place des femmes dans la ville sont récurrentes et doivent être réellement prises en compte dans une visée d'exemplarité. Il s'agit d'impulser et valoriser une égalité réelle aussi bien dans la vie culturelle (programmation, oui les femmes ont du talent), que sportive (lutte contre les stéréotypes) ou associative, dans la conception et la gestion des espaces publics et en amont de l'aménagement du territoire.*

*La notion de transparence et de dialogue constant entre les différents acteurs ne sont pas accessoires. Elle nous est demandée par les Rezéennes et les Rezéens.*

*Pour les écologistes l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, elle est une condition du développement juste et durable de la ville apaisée. Nous l'avons inscrite au cœur du programme municipal.*

*- Cependant sur la question des moyens, le budget dédié à ce plan d'actions : 15 000 euros nous paraît a priori insuffisant. Notamment sur le chapitre de la solidarité et pour conforter sur Rezé les associations intervenant sur les questions de la santé, planning familial, CIDFF, solidarité femmes. Les crédits futurs mobilisés par d'autres directions auraient gagné à être chiffrés et communiqués. Nous demandons à ce que ces montants figurent au futur bilan annuel.*

*- Sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, nous demandons aussi la création d'une commission de suivi comme il en existe sur le handicap intégrant des femmes volontaires et ancrées dans la vie locale. Ces personnes seraient associées au suivi du plan d'actions à l'évaluation sur le terrain, elles seraient aussi une ressource. Ainsi, nous placerons tous et toutes ensemble l'ambition affichée à la hauteur de l'enjeu et des besoins.*

*Je vous remercie. »*

**Mme Pernot déclare :**

*« Je souhaite souligner l'importance de ce que nous sommes en train de faire ce soir, parce que c'est le premier plan d'actions en faveur de l'égalité femmes/hommes de la ville de Rezé. Donc ça c'est à mettre à l'honneur quand même de notre mandature et plus particulièrement du travail de Charlotte, qui effectivement est déterminée et d'un travail énorme mené par les services.*

*Sur ce qui est proposé, moi je souhaite souligner quelques aspects que je trouve particulièrement importants, ce qui est prévu, qui est dit c'est de penser toutes les politiques à l'aune de l'égalité d'accès et d'intérêt pour les genres et notamment pour les femmes, ça me semble super important parce que nous y sommes confrontés déjà actuellement dans nombre de responsabilités thématiques, que ce soit le sport, la culture, mais aussi quand on est sur un quartier politique de la ville notamment.*

*Il faut, de mon point de vue, outre mener le combat contre les violences faites aux femmes, comme cela a été évoqué, parce que 127 femmes recensées sur Rezé en 2017, je souligne recensées, parce que il y a tout ce qui est caché. Ce n'est pas une petite affaire et de ce point de vue-là, je trouve important les partenariats, les collaborations, qui sont annoncés, avec un certain nombre de structures de proximité, des structures spécialisées,*

*des structures militantes, notamment en matière de santé sexuelle.*

*Blaise évoquait tout à l'heure les reculs dû aux politiques gouvernementales, mais il y a des reculs aussi qui deviennent quasi sociétaux aujourd'hui, notamment le droit à l'avortement est menacé aujourd'hui très clairement. Donc de ce point de vue, là je pense important que notre ville s'engage sur la possibilité pour les femmes et notamment les jeunes filles d'avoir accès aux structures qui peuvent les aider à non seulement connaître et pratiquer leur sexualité, mais aussi se préserver.*

*Voilà donc tout le bien que je pense de ce plan et effectivement au niveau du personnel, il est important de ne pas se résoudre à ce qu'on constate effectivement partout, un déséquilibre en nombre de temps partiel, temps non complet, il y a des temps partiels subis.*

*Donc déjà sur les temps non complets, le travail important que l'on a décidé de poursuivre pour réduire les contrats précaires, puisque les temps non complets, ça veut dire que ce n'est pas l'agent qui choisit, c'est bien le poste qui est incomplet et donc tout ce que l'on fait en la matière on sait pertinemment que c'est en premier en faveur des femmes, vu le pourcentage qu'elles représentent dans les métiers concernés.*

*Quant à l'égalité de rémunération, il y a des choses sur lesquels on a peu de prise, mais il y a quand même le régime indemnitaire qu'on a commencé à travailler notamment pour la catégorie C, moi je pense que là aussi, c'est important qu'on continue à le travailler pour réduire le plus possible le déséquilibre entre les genres à la mairie. Et puis remarquons quand même qu'en matière d'avancement, où là, c'est la ville qui choisit, à qui elle accorde des avancements de grade, le fait que ce soit équilibré prouve bien déjà que, il y a un travail des services et notamment de la DRH pour aller dans ce sens-là ».*

**Mme Prévot** déclare :

*« Ecoutez, je vais essayer de répondre à certains points qui me semblent importants.*

*En effet, sur un point Mme Dousset, peut-être que je n'ai pas bien compris au début, vous parliez en effet de la formation du personnel et des éducateurs, c'est totalement intégré à la démarche, la formation des éducateurs sur les questions de l'enfance, la petite enfance pour justement déjouer l'éducation stéréotypée, elle est intégrée à la démarche totalement.*

*Sur la question de la culture, il y a quand même un point qui revient régulièrement et qui me semble, est aussi un serpent de mer dont j'aimerais bien tordre le cou une fois pour toute. C'est que en fait la présence des femmes dans la culture on la voit en fait en fin de course, c'est-à-dire ce qui apparaît. Les femmes et les hommes qui apparaissent dans les moments de démonstration, dans les moments de mise en spectacle, de mise en scène.*

*Le problème c'est que, en effet, il y a plus d'hommes, plus d'hommes talentueux, plus d'hommes qui font venir plus de public dans les salles. Les programmeurs disent, oui mais si je fais venir une femme, même si elle est très connue, je sais qu'il y aura toujours moins de public que certains hommes !*

*Après ce sont des choix, on va dire, de politique aventureuse et l'argent public est aussi là pour permettre ces choix un peu plus aventureux, peut-être un peu plus risqués, mais ça cache profondément une réalité systémique, qui fait que si il y a plus d'hommes aujourd'hui qui peuvent revendiquer une pratique de scène, c'est parce qu'au départ, il y a un profond accès inégal à la scène, mais aussi aux pratiques.*

*C'est quelque chose qu'on voit dans tout ce qui va concerner notamment, l'école de la musique et de la danse, l'ensemble des écoles en fait on le voit, porte énormément de jeunes femmes, de jeunes filles pratiquantes, de musique, d'art visuel, de danse, tout ce que vous voulez et à la fin de la chaîne, quand il s'agit de professionnaliser, il y a une discrimination systématique du fait de 1001 facteurs systémiques et on peut se poser la question en tous cas de ce que met en lumière aussi, l'affaire de la ligue du LOL sur la façon dont systématiquement les femmes sont rejetées, alors qu'elles sont plus présentes. Elles sont rejetées des moments où elles peuvent prendre la lumière, ou elles peuvent faire porter leur nom et le rendre visible.*

*Donc je crois que là-dessus, pour la culture il faut être extrêmement vigilant à la question de l'accès à la scène, la façon aussi dont les scènes tremplin peuvent ou non valoriser, en tout cas donner confiance à des jeunes filles ou jeunes femmes, alors ici à Rezé c'est vrai que la question de la voix, des musiques actuelles est forte, mais on le sait, s'il n'y a pas une démarche volontaire, en effet, on continuera à avoir de toute façon plus d'hommes, parce que le système le produit depuis toujours. L'histoire des arts, nous montre de toute façon que les femmes sont invisibilisées, elles pratiquent mais elles ne correspondent pas à des critères qui se définissent des pratiques artistiques aujourd'hui, donc là-dessus, il y en a encore en effet, un travail à mener puisqu'il ne s'agit pas de talent mais*

*bien d'un empêchement systémique.*

*Concernant aussi le point que vous soulignez sur la communication, moi je crois qu'il faut peut-être prendre le risque en effet, si c'est un risque en tout cas, de communiquer dès le départ de la démarche. Parce que je vous dirai que depuis 3 ans, qu'on commence en tout cas à parler peut-être de façon non structurée de cette démarche en tout cas de cette volonté, depuis 1 an qu'on met en place une démarche de communication plus structurée, les femmes elles se font connaître, elles font connaître leur problématique.*

*Elles revendiquent aussi ce droit à la parole, ce droit à l'existence et à chaque fois qu'on a mené ces temps de communication, on a vu en fait, des impacts immédiats.*

*Donc je crois qu'en effet, et ça vous avez raison, on va communiquer alors que le plan il ne peut pas encore présenter son premier bilan. Les actions vont être mises en œuvre au fil de l'eau, même si certaines sont déjà en activité, mais je crois qu'en effet la communication, elle porte ce rôle d'information et je crois qu'il faut peut-être revoir le terme de communication et peut-être lui préférer le terme d'information, parce que, en communiquant sur cette démarche on va informer les femmes et les hommes.*

*Donc je crois que voilà, il faut réussir à se dire que c'est un enjeu, peut-être en effet qu'on ne va pas communiquer spécifiquement sur l'enjeu précis du plan qui est au cœur, mais voilà, on va diffuser l'information et c'est ça qui compte. Notamment sur les violences faites aux femmes, je crois qu'on ne peut pas se permettre d'attendre, il faut clairement mettre en place une démarche offensive.*

*M. Clément, je souscris tout à fait à ce que vous disiez sur cette précarisation et cette vulnérabilisation des femmes, qui est en effet de plus en plus forte et je crois qu'au travers de ce plan, la ville elle s'engage très clairement, en revendiquant le fait qu'être une femme, c'est aussi être dans une complexité d'identité et d'existence, parce que les inégalités on les subit de plein fouet dans le travail, dans notre vie sexuelle, dans notre santé, dans notre condition d'éducatrice, d'éducateur, dans nos rapports même aux loisirs, dans notre rapport à l'accès à l'espace public et c'est pour ça que dans ce plan, cette démarche elle se revendique intégrée.*

*Parce qu'en effet, être une femme c'est être cette complexité, et cette complexité dans laquelle vont se choquer des inégalités de causes multiples sur lesquels nous n'avons pas la compétence directe. Pour beaucoup d'entre-elles c'est permettre au fur et à mesure d'avancer sur des domaines de l'égalité qui peuvent paraître satellites, il n'empêche que, je ne vais pas dire que je crois à la théorie du ruissèlement ce serait de mauvais ton, mais il me semble que l'égalité quand même, entre les hommes et les femmes, elle permet à un moment de faire des femmes, des citoyennes qui revendiquent leurs droits.*

*Et c'est peut-être aujourd'hui ce qui manque à beaucoup de femmes, cette capacité de revendiquer leurs droits. Donc je pense à un moment que, une femme qui peut revendiquer, une femme qui peut en effet, faire entendre les inégalités qu'elle subit, ça fait en sorte qu'à un moment les politiques publiques elles ne peuvent plus se faire, se penser, se décider, de la façon dont en tout cas aujourd'hui, à certains échelons elles se font.*

*Sur les questions de ressources humaines, je laisserais peut-être Noro, répondre sur la question du recours aux arrêts de travail que vous soulignez, en effet le diagnostic, il le montre très clairement et c'est un des enjeux de travail, de la même façon sur les écarts entre les salaires, en effet Mireille vous le soulignez, la démarche elle est engagée, elle est ambitieuse, elle se fait aussi dans le partenariat avec nos partenaires des syndicats. Donc la démarche elle est engagée et clairement elle montre déjà les réalités des changements.*

*Par ailleurs, sur l'évaluation moi je pense en effet qu'il faut que l'ensemble des groupes politiques soit présent dans le comité, et ça c'est vraiment une nécessité et ça revient peut-être à la question que vous posiez Colette, sur justement comment est-ce que, on fait figurer les chiffres, comment est-ce que l'on dresse des bilans, parce que sur l'égalité, c'est vraiment une des problématiques. Est-ce qu'on évalue sur des chiffres, est-ce qu'on évalue sur un nombre de femmes, un pourcentage, est-ce que les bilans sociaux nous suffisent à mesurer les modifications d'égalité ou d'inégalité? L'approche qualitative évidemment, elle va être plus intéressante et je pense que par rapport à ce plan d'actions, il va nous falloir aussi inventer d'autres démarches d'évaluation, parce qu'évaluer les transformations effectives de l'égalité, bah si c'était si simple, j'ai envie de dire on saurait le faire et notamment dans la lutte contre les discriminations, on aurait en effet les mains plus aptes à saisir les endroits de l'inégalité.*

*Donc je pense qu'en effet il faudra qu'on travaille ensemble dans le cadre d'une commission d'évaluation, sur ces modalités d'évaluation, qui se devront d'être annuelles et qui se devront d'être intégrées aussi au bilan des services, puisqu'on l'a dit, c'est une démarche intégrée, donc les services vont aussi répondre à cette question de l'évaluation de l'égalité en leur sein.*

*Juste un petit point pour finir, sur le label AFNOR, la question s'est posée, mais M. le Maire, vous le soulignez et puis, plusieurs élus, les services, nos quelques agentes engagées sur cette question ont travaillé, de façon extrêmement conséquente avec une abnégation réelle. Mettre en place cette démarche de qualité AFNOR, c'est un temps, un engagement, qui dépasse pour le dire très clairement, les capacités qu'a aujourd'hui la ville. Il nous faudrait un service entièrement dédié à cette question-là, il faudrait quelqu'un qui fasse en effet, un plein temps et pour le dire clairement, moi je ne suis pas sûre que cette labellisation, à l'échelle de notre collectivité soit un réel plus. Je pense d'avantage en effet sur la capacité qu'on va avoir à emmener avec nous l'ensemble des agents et l'ensemble des élus, et des partenaires sur le territoire.*

*Je crois que j'ai fait le tour des questions.*

*Sur les violences faites aux femmes on fait aujourd'hui parti Mireille, de nombreux dispositifs, les choses se sont passées très rapidement en très peu de temps, parce que notamment on a communiqué là-dessus, donc aujourd'hui la ville fait partie de l'observatoire du département. Nous sommes en discussion avec de nombreuses associations, aussi pour les faire venir, voir revenir sur le territoire, et ça en effet, c'est essentiel, c'est qu'il y a une présence de proximité des professionnels dédiés et experts de la question de l'égalité.*

*Sur le budget, c'est un budget qui est humble, qui aujourd'hui nous semble suffisant pour porter en tout cas, cette première marche du plan d'actions, n'oublions pas en effet qu'il va être alimenté par les ventilations de budget de certaines directions donc il nous faudra évaluer au fur et à mesure. Mais pourquoi est-ce qu'aujourd'hui on y va en petits pas, c'est parce que beaucoup de directions aujourd'hui mènent déjà des actions en faveur de l'égalité. Donc il va nous falloir un peu de temps pour réussir à identifier très clairement et puis donner les chiffres sans doute au bout de la première année.*

*Mais en effet, il y a des éléments centraux quand on parle de démarche égalité, mais globalement de démarche de lutte contre les discriminations, c'est la question du temps long et ça, il va falloir s'accorder le temps long. Alors voilà, on est quand même légèrement pris par le temps, du fait de réalité de terrain, de réalité des violences mais il faut s'accorder le fait que les choses ne peuvent pas se faire en 3 semaines. Il faut s'accorder aussi cette question du budget mais au-delà de la question du budget, aussi cette question de la ressource humaine et aujourd'hui en effet, on peut se féliciter d'avoir des personnes qui sont formées et des personnes qui désirent être formées dans la collectivité et ça, c'est un élément central et puis, il faudra que nous arrivions au fur et à mesure, à ouvrir comme vous le disiez Colette, cette démarche à la société civile parce que les premières concernées sont les premières expertes.*

*Je vous remercie ».*

**M. Clément** déclare :

*« Juste sur le label AFNOR, je n'ai pas suggéré ni regretté qu'on ne s'y engage pas. Je sais la lourdeur de ces démarches-là. Je disais juste qu'on peut s'inspirer de ça pour notamment trouver des indicateurs pertinents. »*

**Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-1-2,  
Vu la loi du 12 mars 2012 précisée par le protocole d'accord du 8 mars 2013, qui dispose que les collectivités rédigent un rapport sur la situation comparée des femmes et des hommes en matière d'égalité professionnelle ;  
Vu la loi du 21 février 2014 qui fait de l'égalité femmes- hommes une priorité transversale de la politique de la ville ;  
Vu la loi du 4 août 2014 qui dispose, entre autres, que les collectivités mettent en œuvre une politique intégrée de l'égalité femmes et hommes ;  
Considérant la volonté du conseil municipal de mener une politique forte en faveur de l'égalité femmes hommes dans la vie locale ;  
Vu l'avis de la Commission administration et moyens généraux du 20 mars 2019.

**Après en avoir délibéré,**

- **prend connaissance** du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- **à l'unanimité**, valide le contenu du plan d'actions Egalite femmes – Hommes
- inscrit 5 000 € au BP de la Direction des solidarités
- inscrit 10 000 € au BP de la Direction Tranquillité Publique
- autorise des crédits dans d'autres directions (RH, communication, jeunesses, culture, sports et vie associative...) qui seront affinés et consolidés au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan.

## N° 8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Mme Noro Rasoamiarandray donne lecture de l'exposé suivant :

Le Budget Primitif 2019 s'inscrit dans le cadre de la planification financière 2014 -2020 de la Ville et de la feuille de route des investissements correspondante.

Il est proposé au conseil municipal d'examiner les principales dispositions de ce budget.

### A) BUDGET PRINCIPAL

Le projet de Budget Primitif a été soumis à la Commission des Affaires Générales, réunie le 20 mars 2019. Les points principaux sont les suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les dépenses ont été calculées en fonction de l'évolution prévisionnelle des recettes, et des priorités politiques établies pour le mandat.

Le poste le plus important en volume, les dépenses de personnel (chapitre 012) progressent de 0.4 % de BP à BP pour s'établir à 24 794 463 €.

Le total des subventions de fonctionnement se monte à 8 868 125 €

b) Le financement des dépenses de la Section de Fonctionnement est assuré pour la plus grande partie par les recettes suivantes :

- Dotations globales de fonctionnement (chapitre 74 - article 7411)

dont la dotation forfaitaire (estimation) 4 903 388 €

- Recettes de la Communauté Urbaine :

Attribution de compensation (dotation fixe) 5 561 743 €

Dotation de solidarité communautaire 1 903 000 €

- Impôts locaux

Le produit nécessaire pour l'équilibre du budget est de 25 180 682 € après déduction des compensations diverses de T.P. de T.H. et F.B. hors rôles supplémentaires.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les principales réalisations prévues en 2019 sont les suivantes :

### **Petite Enfance - Jeunesse - Education - Restauration**

Restaurant La Houssais Galarnière	:	2 736 K€
Construction du muti-accueil Chêne Gala	:	1 577 K€
Câblage et usage numérique	:	258 K€

### **Aménagement et environnement**

Accessibilité et mise en conformité des ERP	:	1 495 K€
Projet Château et Parc Paul Allain	:	620 K€
Aires de jeux et travaux espaces verts	:	300 K€
Vidéo-protection de l'espace public et des bâtiments communaux	:	180 K€
Réaménagement et mise aux normes des toilettes publiques	:	100 K€
Cimetières	:	100 K€

### **Entretien du patrimoine administratif et logistique**

Moyens travaux – grosses réparations	:	800 K€
Économies d'énergie, sécurité, mise en conformité	:	250 K€

### **Culture**

Travaux d'amélioration de la Balinière	:	225 K€
Etude et travaux de revalorisation du patrimoine	:	100 K€
Aménagement extérieur de la Barakason	:	40 K€

### **Sports et Vie associative**

Reconversion de la halle de la Trocardière	:	1 200 K€
Création du skate-park	:	445 K€
Extension des vestiaires du stade de la Robinière	:	400 K€
Panneaux photovoltaïques – Piscine Victor Jara	:	155 K€

### **Logistique**

Informatique / téléphonie / copieurs	:	750 K€
Matériel:		365 K€

Le projet de budget qui est soumis à votre approbation se présente globalement par section comme suit :

### **Section d'Investissement (mouvements budgétaires, sans budgets annexes)**

- Recettes totales	20 336 631.00 €
- Dépenses totales	20 336 631.00 €

### **Section de Fonctionnement (mouvements budgétaires, sans budgets annexes)**

- Recettes totales	48 413 499.00 €
- Dépenses totales	48 413 499.00 €

**Balance** (mouvements budgétaires sans budgets annexes)

- Section d'**Investissement** 20 336 631.00 €  
- Section de **Fonctionnement** 48 413 499.00 €

**TOTAL BUDGET VILLE** 68 750 130.00 €

**B) LES BUDGETS ANNEXES** se présentent globalement comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
PRESTATIONS SOUMISES A TVA	215 300,00	72 520,00	<b>287 820,00</b>
SERVICE PUBLIC FUNERAIRE	47 100,00	0,00	<b>47 100,00</b>
RESTAURATION	4 152 550,00	169 500,00	<b>4 322 050,00</b>
ACTIVITES PERISCOLAIRES	4 934 715,00	0,00	<b>4 934 715,00</b>
PETITE ENFANCE	2 576 773,00	7 700,00	<b>2 584 473,00</b>
SSIAD	612 684,00	1 856,00	<b>614 540,00</b>
LES BOURDERIES	200 000,00	140 000,00	<b>340 000,00</b>
PRODUCTION ET REVENTE D'ENERGIE	5 000,00	0,00	<b>5 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 744 122,00</b>	<b>391 576,00</b>	<b>13 135 698,00</b>

**SOIT UN TOTAL GENERAL DE :** **81 885 828.00 €**

Il est demandé, par conséquent, au conseil municipal de bien vouloir voter les budgets primitifs de la Ville et budgets annexes, pour l'exercice 2019, conformément au projet présenté.

**M. Buquen** donne lecture de l'exposé suivant :

*« Monsieur le Maire, mes chers collègues,*

*Nous voici au moment du vote du budget. Le dernier budget de plein exercice de cette mandature. C'est donc un moment bien choisi pour rappeler qu'un budget, c'est là où se matérialise concrètement les réalisations d'une équipe municipale vis-à-vis des engagements qu'ils ont pris. A ce titre, un budget, c'est un contrat. C'est la matérialisation du contrat passé entre la majorité et les rézeéens. Mais c'est aussi un contrat de majorité, un contrat interne passé entre les membres de la majorité.*

*En ce sens, vous avez, Monsieur le Maire, rompu brutalement le contrat qui nous liait, me laissant, contrairement à certains de mes collègues, la liberté de m'exprimer et de voter en mon âme et conscience.*

*C'est donc un choix réfléchi qui m'amène à voter ce budget, malgré, quelques réticences.*

*Je le voterai, d'abord parce que ce budget semble tenu, tenu dans les contraintes qui sont les siennes, tenus dans les exigences de gestions que je partage. Un budget qui maîtrise les coûts de la masse salariale tout en respectant la nécessité d'un service public de qualité pour nos concitoyens. Un budget qui a su maintenir un bon niveau de financement de la vie associative si riche de notre cité, une vie associative que j'en profite pour saluer, dans son ensemble.*



*Je voterai également ce budget par cohérence vis-à-vis de mes fonctions métropolitaines. J'ai voté le budget de la Métropole, et notre budget communal, en ce sens, en respecte les grandes orientations, spécialement en matière de stabilité des taux.*

*J'en profite, ici, pour vous faire part d'une réflexion : on entend beaucoup cette petite musique sur le désengagement de l'Etat. Elle peut être justifiée mais elle peut être souvent un peu démagogique. D'abord parce que la plupart du temps, elle n'est le fruit d'une posture politicienne, on ne critique l'Etat que lorsqu'on n'y a pas ses amis politiques.*

*Mais surtout, je pense que cette critique ne peut réellement se légitimer que si elle s'appuie sur une réalité ! Or, en l'occurrence, je voudrais vous rappeler que, pour la première fois depuis longtemps, les dotations d'Etat n'ont pas baissées, elles ont même légèrement augmentées, 3 millions d'euros supplémentaires pour la Métropole en 2019. N'oublions pas non plus la mesure prise par la majorité parlementaire en faveur du pouvoir d'achat par la baisse progressive de la taxe d'habitation qui fera bénéficier aux familles de la classe moyenne de 400 euros de plus par rapport à 2017. On m'opposera que cela modifie l'autonomie fiscale des communes et une perte de recettes. En ce qui concerne la perte de recette rappelons-le elle sera compensée à l'euro près.*

*Ça, Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est du concret !*

*Mais revenons à notre actuel budget communal.*

*Je voterai ce budget, mais je vous l'ai dit, j'ai des réserves.*

*Une première réserve vis-à-vis de la dépense prévue pour la transformation de la Halle de la Trocardière. Deux millions d'euros au moins, dont un voté aujourd'hui, et l'autre lors de notre prochain budget et qui fera porter une conséquence financière sur les projets de la prochaine majorité.*

*Une réserve, également, quant au changement de destination de ce lieu qui avait été conçu comme un espace polyvalent qui permettait d'accueillir à Rezé de grandes manifestations permettant de contribuer au rayonnement de notre Ville. On ne sait pas, de ce point de vue sur la durée, ce qu'il adviendra de l'organisation du grand salon Natura. L'avenir, sûrement, nous le dira. Mais je tenais, dès aujourd'hui à vous faire part de mes doutes et de mes réserves.*

*Ces réserves, s'expriment également à propos de la manière dont ce projet a été ficelé : cela donne l'impression d'un travail au fil de l'eau, sans la suffisante réflexion que tout cela aurait mérité, sans une concertation prenant en compte l'ensemble du projet. C'est bien dommage de ce point de vue que ce projet envisagé en trois phases nous ait été seulement présenté lors de la dernière commission aménagement. C'est court pour un projet de cette ampleur.*

*La Trocardière, si j'ai bien compris, se transforme désormais en une salle à vocation sportive. Cela fera, si je ne m'abuse et si j'en crois les éléments dont j'ai pris pour une part connaissance dans la presse, 4 gymnases à moyen ou long terme sur le plateau de la Troc'.*

*Je crois que les sportifs rezéens méritent qu'on prenne en considération leurs besoins.*

*Mais qu'on le fasse réellement, pas dans une optique qui peut apparaître opportuniste, à la va vite, en fin de mandature. Ils ont des besoins avérés en infrastructure et il aurait été préférable, répondant en cela à vos promesses de mandat, de mieux travailler cette question avec le monde sportif local et ce d'autant qu'avec l'implantation du comité départemental de basket et son projet de gymnase, un partenariat associatif-public pouvait être envisagé.*

*Rien n'empêchait, en effet, la ville de Rezé de céder le terrain à un prix symbolique, pour bénéficier de créneaux dans le gymnase financé par les instances du basket et éviter ainsi de faire payer au contribuable rezéen des travaux conséquents auxquels j'ai fait référence précédemment.*

*En conclusion je veux réaffirmer la nécessité que les montants engagés pour la rénovation de cette salle doivent servir prioritairement et quasi exclusivement aux sportifs Rezéens. C'est bien ce qu'on leur doit au regard des*

*promesses engagées ...et j'y serais particulièrement vigilant... ».*

**M. Gautier** donne lecture de l'exposé suivant :

*« La loi définit le budget comme étant un acte juridique par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et les recettes. En nous présentant aujourd'hui, 08 avril 2019, le budget de 2019, nous sommes loin des prévisions.*

*Alors que le 1<sup>er</sup> trimestre est terminé, nous allons enfin connaître vos projets pour cette année ; cela suscite deux remarques :*

- *Bien que le budget ne soit pas encore voté, des actions et des projets d'investissements sont lancés et même terminés. Il en est ainsi du forum des seniors qui a eu lieu fin février, ou du lancement de l'appel d'offre pour le gymnase de Pont-Rousseau. Que feriez-vous si le budget n'était pas voté, ce qui au vu de l'état de votre majorité n'est plus à exclure ?*

- *Aucune organisation publique ou privée ne peut fonctionner sans des prévisions budgétaires. Votre budget devient un document qui va constater le réalisé et non le prévisionnel. A ce rythme nous ne tarderons pas à voter le compte administratif avant le budget.*

*Sur le fond il n'y a rien de neuf sous le soleil rézéen. L'essentiel de vos actions sont déjà programmées, engagées comme l'école de la Houssais, l'aménagement de la Halle de la Trocardière. Nous saluons votre volonté d'investissement pour la mise aux normes des ERP et la continuation de l'installation de la Vidéo protection de l'espace public et des bâtiments communaux.*

*Nous remarquons que contrairement à vos prédécesseurs vous ne chargez pas « la mule » des investissements pour 2019, année préélectorale, comme si vous anticipiez votre réélection en 2020 et la continuation de votre politique ; nous reconnaissons bien là votre sens politique !*

*Vous avez choisi de stabiliser les taux d'imposition. Cette stabilisation et la baisse voire la disparition de la Taxe d'habitation, fait que les recettes fiscales sont en augmentation de +2.6% et qu'elles financent désormais 52% des dépenses de fonctionnement. Ce résultat, il est vrai n'est pas entièrement de votre fait, puisque cela est dû à la hausse des valeurs mobilières.*

*Contrairement à ce que vous annoncez depuis plusieurs années, la baisse des dotations et la suppression progressive de la taxe d'habitation ne semblent pas avoir eu de conséquences sur votre capacité budgétaire. Comme l'Etat et la Cour des Comptes l'avaient suggéré, les collectivités locales doivent s'adapter en faisant des efforts dans la gestion et la maîtrise de leurs dépenses. Vous savez écouter et retenir les leçons lorsque cela vous arrange !*

*L'emprunt représente 42% des dépenses d'investissement. On pourrait sans problème vu la situation financière de la ville et le niveau des taux, recourir à plus d'emprunt. Ceci permettrait à la ville de baisser les taux d'imposition et d'investir encore plus pour le bien-être des rézéens ».*

**M. Clément** donne lecture de l'exposé suivant :

*« Depuis plusieurs années, nous dénonçons la faible augmentation du budget de fonctionnement, alors que la population augmente, que les besoins des plus démunis augmentent, et que les politiques sociales, le vivre ensemble et la qualité des services publics quotidiens à la population relèvent surtout du budget de fonctionnement.*

*On pouvait à la limite l'entendre de 2014 à 2017, lorsque l'Etat a rabaissé de manière scandaleuse les recettes en fonctionnement des communes. Mais ce coup de rabot est, pour le moment du moins, terminé, et les recettes de fonctionnement repartent à la hausse : +1,4% en réel, et c'est bien. En face, que nous proposez-vous : un tout petit +0,4% d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement.*

*Alors que les collectivités soumises à la contractualisation avec l'Etat pour la maîtrise des dépenses publiques peuvent, elles, aller jusqu'à +1,2%.*

*On peut se demander quel est, pour vous, l'objectif d'une telle frugalité en fonctionnement.*

*Notre appréciation est que cela vous permet de dégager un maximum de budget pour l'investissement. En effet, ce dernier augmente, lui, de 22,5% en réel. Ceci vous permet de faire, au-delà des dépenses indispensables école, petite enfance, établissements recevant du public..., quelques belles réalisations dont l'exemple emblématique est ce skatepark à presque 500 000 euros.*

*Bien sûr c'est un plutôt beau projet en soi, qui satisfera un certain nombre de jeunes et c'est tant mieux. On pense que cela profitera au quartier. Mais ne pouvait-on pas faire presque aussi bien en dépensant moins ? Faire des choix budgétaires, c'est donner des priorités.*

*Notre priorité est la justice sociale. Un des outils au service de cette priorité est le CCAS. Vous avez fait un focus là-dessus, certainement parce que nous avons déjà soulevé le sujet à la commission administration et moyens généraux au cours de laquelle des propos presque surréalistes nous ont été tenus de la part de certains membres de la majorité. Lorsque nous avons fait remarquer que la hausse de la subvention au CCAS était contrainte à +0,5% cette année contre +1% les années précédentes, on nous a répondu, en gros, que le CCAS élaborait le budget qu'il voulait, que la Ville donnait une subvention d'équilibre dans tous les cas, et que si le budget n'augmentait pas plus, c'est que le CCAS n'avait pas besoin de plus. C'est un peu ce que vous nous avez répété, et bien évidemment pas le cas. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne et c'est normal.*

*J'avais écrit au début : il faudrait peut-être arrêter de nous prendre pour des imbéciles, finalement, j'ai mis « il faudrait peut-être arrêter de nous raconter des histoires », mais peut être que j'aurai dû garder ma première formulation.*

*Vous pouvez vous justifier avec des discours convenus, nous n'avons pas la même appréciation.*

*Alors chiche, donnez open bar au CCAS, communiquez largement auprès des populations modestes au sujet des aides auxquelles elles pourraient prétendre, demandez-leur à quelles aides supplémentaires ils ont besoin, et on verra ce que cela donne.*

*Autre point : on nous dit et nous répète que c'est le manque de ressources budgétaires communales qui justifie le recours aux partenariats ou aux complémentarités avec le privé dans au moins deux domaines : les gardes d'enfants, et l'accompagnement aux personnes âgées. Et bien nous, nous disons que si on affectait plus de budget à ces 2 domaines, le recours au privé serait moins nécessaire, avec au moins 2 avantages : une meilleure égalité de traitement des habitants, et pour les personnes âgées, l'évitement de la captation de l'or gris par le business de la silver économie.*

*Enfin, un dernier point concernant les dépenses de personnel. Ce projet de BP propose une augmentation de +0,4%, ce qui est très peu. Ce chiffre global cache de plus une très grande disparité entre les différents types d'emplois.*

*Nous notons que les dépenses prévisionnelles pour les emplois en insertion et l'apprentissage baissent. Cela ne nous convient pas.*

*Mais surtout, les dépenses de rémunération des titulaires augmentent de seulement 0,5%, taux historiquement bas qui est, dans les faits, une stagnation, alors que celles prévues pour les non titulaires, s'envolent à +16%.*

*Ces chiffres annuels confirment et renforcent une tendance qui s'observe depuis plusieurs années, indépendamment des besoins de contractuels pour le périscolaire. Nous ne pouvons pas cautionner cette dérive d'un recours accru aux contractuels, d'autant plus dans le contexte national actuel d'attaques déterminées contre le statut des fonctionnaires.*

*Pour toutes ces raisons, et pour d'autres que nous avons détaillées à des occasions précédentes et auxquelles vous ne nous apportez pas de réponses satisfaisantes (faiblesse du budget écologique, augmentation continue du budget numérique, éloignement des citoyens vis à vis de la décision budgétaire, à la vidéo protection...), nous nous abstenons sur ce budget ».*

**M. Pernot** donne lecture de l'exposé suivant :

*« Je suis contente d'être venue ce soir car voir Eric Buquen dénoncer les postures politiciennes et l'opportunisme de fin de mandature, fallait quand même le vivre... Merci Éric.*

*Avec les priorités exposées dans ce budget, Rezé ville solidaire et écologique prend toute sa place au sein d'une*

*métropole attractive et dynamique. Elle prend sa part dans la mise en application du Plum qui a été adopté vendredi dernier à 82%, donc très largement. Rezé y prend sa place malgré des contraintes fortes en terme d'espaces disponibles. Elle contribue à la densification urbaine dans le respect du tissu pavillonnaire historique. Les actions prioritaires dans ce budget en témoignent au niveau de l'habitat, de l'urbanisme, du cadre environnemental et de tout ce qui est fait en faveur de la transition écologique.*

*Oui, Philippe Seillier le reprochait au précédent conseil, il y a effectivement la déclinaison de beaucoup d'actions métropolitaines mais je serai tenté de dire encore heureux mais il y a beaucoup d'actions propres à Rezé, des expérimentations, dans le cadre de la charte de l'Habitat, des projets spécifiques et innovants tels que l'habitat participatif et tout ce qui est décrit en page 5.*

*Des innovations avec la Ville à 30, partagée par les habitants, qui était proposée par la fabrique rezéenne. Beaucoup d'innovations en matière de développement durable et d'agriculture urbaine. Je vous épargne la liste des actions qui figurent en page 7 et 8. Une ville soucieuse de la santé et du devenir de son territoire. Je tiens à cet égard à souligner le rôle joué par notre ville avec les communes du sud Loire dans l'amélioration du Plan de Gène Sonore qui au départ prévoyait très peu d'habitants concernés par les aides pour l'insonorisation.*

*Un budget 2019 qui se préoccupe aussi d'accompagner le développement économique, parce que Rezé n'est pas une cité dortoir. Et de ce point de vue, tout ce qui est fait autour du MIN et de l'agroalimentaire est important ainsi que ce qui contribue à favoriser le commerce de proximité.*

*Rezé est bien la commune qui se construit avec ses habitants, ouverte au dialogue et aux expériences nouvelles, pour construire la ville au visage humain et du bien vivre ensemble. C'est dans ce cadre qu'elle se préoccupe de la santé et du bien-être de l'ensemble de ses habitants, que ce soit au quartier prioritaire du Château, envers les femmes, comme Charlotte vient de nous l'exposer, envers les enfants dans l'espace public, ou au sein des services dédiés.*

*Les grandes masses affectées sur ce budget illustrent nos priorités. Ainsi, 34% des dépenses de fonctionnement sont consacrées à l'éducation, l'enfance, la jeunesse, 12% au sport et à la vie associative, 8 % à la culture, 9 % à la cohésion sociale.*

*Concernant les frais de personnel, ils s'élèvent à 24,794 millions d'euros, ils augmentent effectivement de 0,4% de BP à BP mais de 2,4% de CA à BP. Pour autant, je partage les propos de notre collègue Blaise. Il s'agit bien entendu de penser au personnel, y compris au niveau de la Métropole. Aujourd'hui, on est en train de réembaucher, et même à rencontrer des difficultés à embaucher car les rémunérations dans la fonction publique se retrouvent en concurrence parfois avec des secteurs privés qui payent mieux. Mais pour autant, on a travaillé sur le régime indemnitaire de certaines catégories de personnel, il est peut-être temps de regarder à embaucher à nouveau et desserrer les contraintes qui pèsent sur toute une partie de nos agents.*

*Globalement, notre ville a une saine gestion, malgré l'abandon par l'Etat. Rappelons dans les grandes équilibres que les dotations et les compensations de l'Etat représentent aujourd'hui 15% des recettes de fonctionnement contre 24% en 2013 et entre 2019 et 2018 elles baissent de 2,36%. Ainsi, la fiscalité directe se retrouve peser 53% de nos recettes et à signaler que nous avons la chance d'avoir un territoire attractif puisque le dynamisme foncier nous permet d'avoir des recettes en augmentation de 2,6% sans augmenter les taux.*

*La 2<sup>ème</sup> recette devenant la dotation de Nantes Métropole qui, rappelons-le, est la métropole la plus solidaire avec ses communes de France. »*

**Mme Rasoamiarandray déclare :**

*« Plusieurs éléments de réponse ont déjà été apportés aussi par Mireille.*

*En ce qui concerne les ressources humaines, c'est un budget maîtrisé. Il y a aussi des choses qui sont au travail, avec des axes de progrès. On n'a pas abandonné l'idée de faire évoluer les choses.*

*Là où je veux vraiment insister, c'est à propos de la subvention au CCAS. C'est regrettable que l'adjoint aux Solidarités ne soit pas présent avec nous car il aurait pu apporter des éléments.*

*Vous avez déjà en commission questionné longuement le montant de la subvention au CCAS estimant insuffisante la progression de +0.52% qui est proposée au BP.*

*Quelques arguments à vous exposer mais j'ai comme l'impression que vous êtes de l'autre côté et on ne voit pas les mêmes choses:*

*Il s'agit d'une subvention d'équilibre. Les années passées la progression de la subvention était certes de 1%, mais*

*elle n'a jamais été consommée dans sa totalité (la consommation réelle est même inférieure au montant de la subvention votée en n-1). La baisse de la progression de la subvention d'équilibre va donc dans le sens de la sincérité budgétaire.*

*Le CCAS n'a jamais refusé une aide pour cause de budget insuffisant. Les refus d'aide sont liés au fait que les demandes ne rentrent pas dans le règlement des aides facultatives du CCAS et non à des raisons budgétaires.*

*En ce qui concerne les aides facultatives, avançons des faits et non pas uniquement des opinions. Les nombres de demandes sont en augmentation et les nombres d'aides accordées également. Par rapport au pourcentage d'évolution du nombre d'aides accordées, en 2018, nous étions à + 12,2%.*

*Un mot sur l'épicerie sociale, le nombre de personnes aidées est aussi en progression. C'est bien dommage car cela veut dire que nos concitoyens en ont encore besoin. Mais la Ville répond présente.*

*Juste quelques chiffres : le nombre total de personnes aidées en 2018 était de 238 (en 2016 : 205)*

*Le CCAS a mis en place de nouvelles aides facultatives au cours du mandat.*

*- Mise en place de l'aide au stationnement payant pont rousseau en février 2016*

*- Mise en place d'une nouvelle aide « paniers solidaires » début 2018*

*- Nouveau partenariat aide à la complémentaire santé en octobre 2017*

*- Nouveau partenariat sur l'assurance habitation en février 2018*

*- Aide à la pratique sportive et culturelle pour les enfants de 0 -18 ans en juin 2018 (En 2018 : 107 demandes accordées pour 155 enfants)*

*Le CCAS a mis en place des actions volontaristes pour lutter contre le non recours*

*- Mise en place de l'aide automatique pour l'inscription à l'ARPEJ pour les enfants en tranche 2 à la journée en juillet 2017 (pour rappel l'aide automatique était jusqu'à alors pour les tranches 1 demi-journée et journée et pour les tranches 2 à la demi-journée seulement mais pas journée complète)*

*- Restauration scolaire et accueil périscolaire :*

*Pas d'aide automatique mais un travail important d'information des familles par le CCAS et le service de l'éducation. Aussi, davantage de familles bénéficient des aides du CCAS.*

*2016 : 326 enfants issus de 214 familles En 2018 : 378 enfants de 239 familles.*

*On peut dire ce qu'on veut mais les chiffres sont là. Ce sont des choix politiques partagés. Je maintiens que la Ville fait chaque année plus pour les rezéens dans le besoin. »*

**Mme Tenailleau** déclare :

*« Je vois que tout a été préparé. Moi je n'ai pas préparé si ce n'est que je participe au CA du CCAS mais je me dois de garder une part de confidentialité.*

*Je peux vous dire que non cela ne marche pas comme ça en fait. Il y a effectivement un budget, le portage des repas très étonnamment il est en baisse alors qu'on sait qu'il y a de plus en plus de séniors et de plus en plus de demandes. L'aide à domicile, on le sait, est également en baisse.*

*Tout ce qui est à l'attention des séniors se trouve soit stabilisé... et oui i faudrait vérifier, vous nous avez donné un tas de chiffres préparés mais il faut.. Je ne peux pas vous le montrer car je ne me suis pas préparée... Au CA du CAS, on en a parlé, on a échangé, les chiffres sont là.*

*Pour ce qui est de l'aide aux séniors, on est sur des baisses de budget. »*

**M. le Maire** déclare :

*« Avant de céder la parole à Yves Mosser, j'ai vraiment le sentiment qu'autour du CCAS, il y a un questionnement, il y a un problème, et une discussion à avoir.*

*Que l'adjointe aux finances prépare ses dossiers, c'est le minimum. C'est le boulot des élus de venir avec des éléments de dossier. On ne va pas s'éterniser là-dessus et on ne va pas faire de séquence spéciale sur le CCAS.*

*Par contre, je demande qu'on discute au fonds de cette question-là. Je demande à avoir l'avis de l'adjoint, des éléments d'appréciation parce que franchement, cette ville elle ne va pas s'opposer à l'accompagnement des familles les plus en difficulté, c'est notre ADN. Vous avez peut-être du mal à y croire mais c'est comme ça depuis 60*

ans à Rezé.

*S'il y a des difficultés dans ce domaine-là, je demande à ce qu'on ouvre le dossier et qu'on regarde la situation. Si il faut, et je l'ai dit à l'adjointe et à différentes personnes du CCAS, rajouter du budget en décision modificative pour résoudre ces questions, c'est possible.*

*On va arrêter là aujourd'hui, on va confronter les points de vue et on va regarder concrètement dossier par dossier la situation du CCAS parce que franchement, je trouve dommage qu'on ait des désaccords sur cette question-là. Les gens les plus modestes, les plus en difficulté à Rezé, la priorité, c'est de les aider. On regarde la situation et on en parle. Pas ici, mais on trouvera une séquence le plus rapidement possible pour qu'on ait, avant une décision modificative, la possibilité de résoudre les questions. »*

**M. Mosser** déclare :

*« Je voulais intervenir sur 2 sujets : la Halle de la Trocardière et le skate-park.*

*M. Buquen, je lui rappellerai qu'il a des convictions à géométrie variable. Telle une girouette qui tourne en fonction du vent. Il y a quelque temps, nous avons eu des discussions sur la Halle et vous défendiez bec et ongle ce projet, je n'ai pas oublié.*

*Je vais vous rassurer aussi. Ce projet, il va servir en priorité aux rezéennes et aux rezéens, à notre jeunesse mais pas qu'aux jeunes, à tout le monde. Je vais essayer de le démontrer.*

*Il y avait une grande attente des clubs sportifs en matière de créneaux et d'équipements sportifs donc le projet de la Trocardière en permettant de disposer d'un grand gymnase permettra de répondre à cette attente. Un travail d'ailleurs est en cours avec les clubs pour répartir les créneaux car cela va rejaillir sur l'ensemble des clubs sportifs. On va pouvoir faire un jeu de chaises musicales autour de ces nouveaux créneaux disponibles. C'est aussi un équipement qui va nous permettre de préparer de nouveaux projets. Car quand on arrive à saturation de créneaux, on se retrouve avec des associations qui ne peuvent plus bouger mais aussi nous qui ne pouvons plus appliquer nos politiques sportives, en direction des jeunes, des jeunes des quartiers, du sport handicap. Je peux annoncer déjà qu'en raison des nouveaux créneaux mis en place, on va sans doute pouvoir monter une école de sport adaptée. Ce projet, c'est un véritable projet sportif, de territoire que nous proposons. Il correspond à l'image de notre ville, qui se sert du sport comme un véritable vecteur de cohésion sociale auprès de notre jeunesse. Si tout se concrétise, on aura à Rezé un véritable pôle d'excellence basket qui n'existe nulle part en France et qui est très observé car au niveau de la fédération, il y avait eu des études de faites pour savoir où implanter ce pôle d'excellence et était ressorti en tête, non pas Rezé, mais la métropole au sens large.*

*Cette filière d'excellence va permettre de promouvoir notre jeunesse et en particulier celle attirée par la pratique du basket mais pas que, on va laisser la place aux autres activités. Je rappelle qu'à Rezé, il y a 3 clubs de basket qui coexistent avec chacun des identités bien différentes. Un club orienté beaucoup vers le basket au féminin, l'autre qui est pour l'accès sport pour tous, et enfin le dernier plutôt sur le basket masculin. Ils arrivent à commencer à s'entendre pour proposer une palette diversifiée de ce qu'est le monde du basket et le monde du sport en général. C'est le sport le plus pratiqué à Rezé après le foot avec près de 1000 licenciés, dont beaucoup de féminines. On vient de parler de la charte égalité femmes/hommes, on est dans ce contexte-là. Il y a aussi une véritable attente des clubs en terme de formation. Les centres de formation vont pouvoir venir en journée s'entraîner. Les jeunes ont du mal à les garder sur le territoire sans centre de formation, surtout ceux qui veulent s'orienter vers une carrière sportive.*

*Concernant le partenariat avec le comité départemental de basket et l'implantation d'un nouveau gymnase, ce projet n'est pas encore finalisé car on est en attente de ce temps associatif. Ce projet a été adopté en comités directeurs du comité départemental de basket et de la ligue de basket, à large majorité, de l'ordre de 90%.*

*Ce projet, on attend la validation en AG, on est en effet dans le monde associatif, pour la fin juin. C'est un vrai partenariat pour l'activité sportive à Rezé, pour nos jeunes mais pas que. La fédération française de basket a mis en place un protocole : développement du sport en direction des quartiers, développement des cadres (dirigeants, arbitres...), action en direction des scolaires (animation pendant les vacances scolaires, un travail sur le bien vivre ensemble est proposé, une politique vers des publics touchés de différentes pathologies.*

*Tout ça est mis dans la balance par l'intermédiaire du comité départemental qui lui est le vecteur de la fédération française de basket ici.*

*Une vingtaine de pathologies sont référencées à ce jour et on pourra faire des actions envers ce type de public. C'est validé par le CNOSF. Les mutuelles sont très intéressées par ces projets car un certain nombre propose des remboursements de ces formations.*

*Je n'ai pas dit qu'on allait tout faire mais ce sont des projets dans la balance d'un partenariat avec aussi la possibilité de servir aussi de gymnase de repli, avec des créneaux disponibles pour nous. 2 millions pour animer notre territoire, cela ne me paraît pas très cher. »*

**M. Laurenceau** déclare :

*« Est-ce que vous permettez de rebondir que la Trocardière, je voulais intervenir aux points 16 et 17. Le débat étant lancé... ou on attend les points 16 et 17. »*

**M. le Maire** déclare :

*« On va plutôt attendre les points 16 et 17.*

*Je voudrai apporter quelques éléments complémentaires. Vous êtes quand même à l'opposé. La droite, le centre, la gauche... je ne sais plus où vous êtes mais en tout cas, pour vous, on n'investit pas suffisamment, faudrait investir plus, y compris dans la vidéosurveillance. On n'a fait ce qui fallait mais c'était modeste.*

*A Rezé à Gauche Toute c'est finalement plus clair sur son positionnement politique, on sait où vous êtes et vous préféreriez qu'on fasse plus de fonctionnement et un peu moins d'investissement, quitte à avoir un skate park un peu cheap. On est sur 2 lignes différentes, assez opposées.*

*Je vous rappelle que nous sommes sur notre programme municipal de 2014. Le programme, le programme, le programme.. Et dans ce programme, il y avait de la sobriété en matière de gestion. Heureusement d'ailleurs, car on aurait jamais pu passer l'étape pendant laquelle l'Etat nous a supprimé 6 millions d'euros. Il fallait bien qu'on ait la possibilité de gérer correctement et j'ai envie de dire que, sous la direction générale et toute l'équipe de la direction, cette ville a été bien gérée pendant ces 5 années et c'est la raison pour laquelle aujourd'hui, on peut les uns dire vous faites pas assez d'investissements et les autres pas assez de fonctionnement, on est en capacité aujourd'hui d'avoir en fin de mandat une ville en bon état budgétaire, saine financièrement, et qui permettra au successeur, quel qu'il soit, de pouvoir engager une politique municipale pour les 6 prochaines années.*

*Je n'ai rien de plus à dire. Sur le fonctionnement, nous n'avons pas oublié les salariés de la Ville. Nous avons eu 2 accords sur le régime indemnitaire pendant ce mandat, signé par les 2 organisations syndicales. On a donc su entendre aussi les besoins des salariés de la Ville et notamment les plus modestes d'entre eux de la catégorie C. Même si il faudrait plus de budget en fonctionnement, nous arrivons à dégager des marges de manœuvre, je crois que c'est 500000 euros dans le prochain développement du régime indemnitaire et là aussi c'est un marqueur de gauche dans cette municipalité.*

*On fait de l'investissement parce qu'il faut développer l'économie. Je vous avais entendu il y a quelques mois ou quelques années dire : l'argent dans l'investissement ça va au privé. Oui, car il y a des entreprises privées qui travaillent pour la Ville de Rezé, qui permettent à des salariés de pouvoir avoir de l'emploi et de l'activité et c'est important. Au-delà de l'investissement, nous apportons à la population un certain nombre de services qui n'ont pas été dévalués, qui n'ont pas été dévalorisés pendant tout ce mandat.*

*Je défends bien entendu ce dernier budget de la mandature. On aura à voter en début d'année prochaine. Il y aura peut-être des actions qui seront engagées dans les 2 ou 3 premiers mois, je ne sais pas à quel moment on le votera, on en discutera. En tout cas, pour cette dernière année budgétaire, nous respectons pratiquement en totalité, vous regarderez notre programme, tout ce qu'on a fait, tout ce à quoi on s'était engagé, tout ce qu'on a tenu pendant ces 6 années. »*

**M. Clément** déclare :

*« Vous n'avez pas répondu sur les contractuels. »*

**M. le Maire** déclare :

*« Non, je n'ai pas répondu sur les contractuels. On répondra sur les contractuels à une autre occasion. Je soumetts au vote »*

**Le conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-1 à L23123,  
Vu le décret n° 62.1857 du 29 décembre 1962 portant règlement sur la comptabilité publique,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 relative à l'aménagement de la fiscalité locale,  
 Vu le décret n° 83-16 du 13 janvier 1983 portant établissement de la liste des pièces justificatives,  
 Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
 Vu la loi n° 94-502 du 22 juin 1994 relative à la modernisation de la comptabilité communale,  
 Vu l'instruction M14 du 96-078 du 1 août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998,  
 Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26/08/2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M14 et des règles budgétaires des communes,  
 Vu le décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant les articles du CGCT relatif aux règles comptables et budgétaires,  
 Vu le décret n° 2005-1662 du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables des collectivités territoriales,  
 Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14,  
 Vu l'arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4,  
 Vu l'arrêté du 21 décembre 2009 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22,  
 Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 7 février 2019,  
 Vu les propositions de Monsieur le Maire,  
 Vu l'avis du bureau municipal,  
 Considérant que toutes les dépenses et les recettes ont été examinées chapitre par chapitre,  
 Vu l'avis de la Commission administration et moyens généraux du 20 mars 2019.

**Après en avoir délibéré par 24 voix pour, 0 voix contre, 10 abstentions,**

1°) Approuve le budget primitif principal de la ville pour l'exercice 2019, s'inscrivant dans le cadre d'une planification pluriannuelle, joint en annexe à la présente délibération et s'élevant en dépenses et en recettes, à la somme de **68 750 130.00 €**.

2°) Adopte la liste des subventions de fonctionnement à verser en 2019.

3°) Adopte les budgets annexes joints :

	Fonctionnement	Investissement	Total
PRESTATIONS SOUMISES A TVA	215 300,00	72 520,00	<b>287 820,00</b>
SERVICE PUBLIC FUNERAIRE	47 100,00	0,00	<b>47 100,00</b>
RESTAURATION	4 152 550,00	169 500,00	<b>4 322 050,00</b>
ACTIVITES PERISCOLAIRES	4 934 715,00	0,00	<b>4 934 715,00</b>
PETITE ENFANCE	2 576 773,00	7 700,00	<b>2 584 473,00</b>
SSIAD	612 684,00	1 856,00	<b>614 540,00</b>
LES BOURDERIES	200 000,00	140 000,00	<b>340 000,00</b>
PRODUCTION ET REVENTE D'ENERGIE	5 000,00	0,00	<b>5 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 744 122,00</b>	<b>391 576,00</b>	<b>13 135 698,00</b>

Autorise Monsieur Le Maire à solliciter :



- les subventions pour les programmes d'investissements inscrits dans ledit budget auprès de l'Etat ou au titre des Fonds européens et s'engage à lancer les travaux correspondants selon les investissements votés pour l'exercice 2019.
- les subventions pour les programmes d'investissements inscrits dans ledit budget auprès de la Région, et s'engage à lancer les travaux correspondants selon les investissements votés pour l'exercice 2019.
- les subventions pour les programmes d'Investissements inscrits dans ledit budget auprès du Département, et s'engage à lancer les travaux correspondants selon les investissements votés pour l'exercice 2019.
- les subventions pour les programmes d'investissements inscrits dans ledit budget susceptibles d'obtenir des subventions auprès de la Métropole et de la Caisse d'Allocations familiales ou autres partenaires institutionnels selon les investissements votés pour l'exercice 2019.
- les subventions de fonctionnement pour les actions inscrites dans ledit budget susceptibles d'obtenir des subventions auprès de l'Etat ou au titre des Fonds européens, de la Région, du Département, de la Communauté Urbaine et de la Caisse d'Allocations Familiales ou autres partenaires institutionnels.

**N° 9. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SUPÉRIEURES À 23 000 EUROS - BUDGET PRIMITIF 2019 - VERSEMENTS ASSUJETTIS À UNE CONVENTION - ATTRIBUTION**

**Mme Noro Rasoamiarandray** donne lecture de l'exposé suivant :

L'article 10 de la loi 2000 – 321 du 12 Avril 2000 précise que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé par décret (à ce jour 23 000 € par an) conclure une convention.

En outre l'ordonnance n° 2005 – 1027 du 26 Août 2005 portant réforme du plan comptable des villes (M14), indique que ces subventions (supérieures à 23 000 € et assorties de conditions d'octroi) donnent lieu à une délibération distincte du vote du budget.

C'est pourquoi, il est joint à cette délibération, la liste à approuver des subventions concernées.

**Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités locales et notamment son article 7,  
 Vu l'instruction M14 du 01/08/1996 modifiée par des arrêtés annuels successifs,  
 Vu l'ordonnance n° 2005 – 1027,  
 Vu les conventions de financement des organismes concernés,  
 Vu le décret n° 2005 – 1661 du 27 décembre 2005 modifiant les articles du CGCT relatif aux règles comptables,  
 Vu le décret n° 2005 – 1662 du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptable des collectivités territoriales,  
 Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14,  
 Vu le budget primitif pour l'exercice 2019,  
 Vu l'avis de la Commission administration et moyens généraux du 20 mars 2019.

**Après en avoir délibéré par 24 voix pour, 0 voix contre, 8 abstentions,**

A décidé d'inscrire au B.P. 2019 Budget Annexe Petite Enfance et de verser en 2019 la subvention suivante :

Nature	Fonct.	Objet	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	64	Fonctionnement de l'organisme	MINI CRECHE ASS A PETIT PAS	123 049,00
6574	64	Fonctionnement de l'organisme	ANAF	65 024,00
			<b>TOTAL</b>	<b>188 073,00</b>

A décidé d'inscrire au B.P 2019 de la ville et de verser en 2019 les subventions suivantes :

Nature	Fonct.	Services	Objet	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	422	ARPEJ	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	ARPEJ	1 607 500,00
6574	020	COS	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	COMITE OEUVRES SOCIALES	306 700,00
6574	025	CSC_CHAT	SUBV.FOURNITURES DE BUREAU	CSC DU CHATEAU	1 000,00
6574	025	CSC_CHAT	SUBV.POSTE CAE	CSC DU CHATEAU	2 999,00
6574	025	CSC_CHAT	SUBV.POSTE ADULTE-RELAIS	CSC DU CHATEAU	6 000,00
6574	025	CSC_CHAT	SUBV.POSTE COMPTABLE GESTIONNAIRE	CSC DU CHATEAU	28 632,00
6574	025	CSC_CHAT	SUBV.PERSONNEL MUNICIPAL MIS A DISPOSITION	CSC DU CHATEAU	77 608,00
6574	025	CSC_CHAT	SUBV.SPECIFIQUE LOYER	CSC DU CHATEAU	113 861,00
6574	025	CSC_CHAT	SUBV.SOCIOCULTURELLE	CSC DU CHATEAU	119 500,00
6574	025	CSC_JAUBLO	SUB.FOURNITURES DE BUREAU	CSC JAUNAI BLORDIERE	800,00
6574	025	CSC_JAUBLO	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	CSC JAUNAI BLORDIERE	5 000,00
6574	025	CSC_JAUBLO	SUB.POSTE COMPTABLE GESTIONNAIRE	CSC JAUNAI BLORDIERE	12 000,00
6574	025	CSC_JAUBLO	SUB.SOCIOCULTURELLE	CSC JAUNAI BLORDIERE	43 085,00
6574	025	CSC_JAUBLO	SUB.LOYER	CSC JAUNAI BLORDIERE	99 944,00
6574	025	CSC_JAUBLO	SUB.PERSONNEL MUNICIPAL MIS A DISPOSITION	CSC JAUNAI BLORDIERE	205 348,00
6574	025	CSC_LS	SUB.FOURNITURES DE BUREAU	CSC LOIRE ET SEIL	1 000,00
6574	025	CSC_LS	SUB.POSTE COMPTABLE GESTIONNAIRE	CSC LOIRE ET SEIL	12 000,00
6574	025	CSC_LS	SUB.LOYER	CSC LOIRE ET SEIL	62 506,00
6574	025	CSC_LS	SUB.SOCIOCULTURELLE	CSC LOIRE ET SEIL	84 505,00
6574	025	CSC_LS	SUB.PERSONNEL MUNICIPAL MIS A DISPOSITION	CSC LOIRE ET SEIL	125 988,00
6574	025	CSC_RAGON	SUB.FOURNITURES DE BUREAU	SOCIOCULTURELLE LOISIRS RAGON	1 000,00
6574	025	CSC_RAGON	SUB.POSTE COMPTABLE GESTIONNAIRE	SOCIOCULTURELLE LOISIRS RAGON	12 000,00
6574	025	CSC_RAGON	SUB.SOCIOCULTURELLE	SOCIOCULTURELLE LOISIRS	36 671,00

				RAGON	
6574	025	CSC_RAGON	SUB.LOYER	SOCIOCULTURELLE LOISIRS RAGON	88 887,00
6574	025	CSC_RAGON	SUB.PERSONNEL COMMUNALE MIS A DISPOSITION	SOCIOCULTURELLE LOISIRS RAGON	162 132,00
6574	311	DAC	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	RESERVE	5 000,00
6574	025	EDUC_POP	SUBV. FONCTIONNEMENT	AEPR CAISSE CENTRALE	33 236,00
6574	255	EDUCATION	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	RESERVE	1 500,00
6574	24	EDUCATION	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	RESERVE	3 000,00
6574	211	EDUCATION	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	OGEC SAINT PIERRE	26 908,00
6574	211	EDUCATION	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	AFS FAM SCOL ST PAUL PT ROUSSEAU	65 534,00
6574	40	SPORTS	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	CSC DU CHATEAU	53,00
6574	40	SPORTS	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	Amicale Laïque Pont-Rousseau (AEPR)	561,00
6574	40	SPORTS	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	International Rezé Foot	1 500,00
6574	40	SPORTS	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	NANTES REZE BASKET	23 400,00
6574	40	SPORTS	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	AEPR CAISSE CENTRALE	27 870,00
<b>Nature</b>	<b>Fonct.</b>	<b>Services</b>	<b>Objet</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Montant de la subvention</b>
6574	40	SPORTS	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	RESERVE	28 065,00
6574	40	SPORTS	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	INTERNATIONAL REZE FOOTBALL	29 800,00
6574	40	SPORTS	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	FOOTBALL CLUB REZE	35 566,00
6574	40	SPORTS	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	ASBR VOLLEY BALL	53 341,00
6574	40	SPORTS	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	REZE BASKET 44	54 641,00
6574	40	SPORTS	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	ASBR HANDBALL	57 414,00
6574	40	SPORTS	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	BCSPR BASKET CLUB ST PAUL REZE	92 228,00
6574	025	VIE_ASSOC	SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	RESERVE	700,00
6745	64	ARPEJ	SUB. AUX PERS. DE DR. PRIVÉ	ARPEJ	217 891,00
6745	33	DAC	AIDE AUX PROJETS	RESERVE	305,00
6745	33	DAC	AIDE AUX PROJET	PICK UP PRODUCTION	30 000,00
6745	020	DEV_DURABL	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	RESERVE	1 050,00
6745	311	EPCC	SUBVENTION REMBOURSEMENT DE FRAIS DE PERSONNEL 2018	LA SOUFFLERIE	57 691,00
6745	041	REL_INTER	SUB. AUX PERS. DE DR. PRIVÉ	RESERVE	3 000,00
65738	041	REL_INTER	AUTRES ORGANISMES PUBLICS	ABU DEES CULTURE CENTER	32 000,00
657351	523	LOGEMENT	GFP DE RATTACHEMENT	NANTES METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE	41 800,00
657351	03	MJD	GFP DE RATTACHEMENT	NANTES METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE	2 329,00
657362	520	CCAS	CCAS	CENTRE COM D ACTIONS SOCIALES	1 170 040,00
657363	251	BAPS	A CARACTERE ADMINISTRATIF	VILLE DE REZE-ACTIVITES	2 313 372,00

				PERISCOLAIRE	
657363	64	PETITE_ENF	A CARACTÈRE ADMINISTRATIF	VILLE DE REZE-PETITE ENFANCE	1 008 922,00
657382	20	EDUCATION	CLASSES DECOUVERTES	RESERVE	5 865,00
2041482	041	REL_INTER	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	CADRE D APPUI AU DEVELOPPEMENT	205 800,00
				<b>TOTAL</b>	<b>8 847 048,00</b>

## N° 10. VILLE DE REZÉ - BUDGET 2019 - VOTE DES TAUX - APPROBATION

Mme Noro Rasoamiarandray donne lecture de l'exposé suivant :

Le produit nécessaire pour l'équilibre du Budget est de 25 180 682 € après déduction des compensations diverses de T.P. de T.H. et F.B. hors rôles supplémentaires.

Pour obtenir ce produit il vous est proposé de maintenir les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière au même niveau qu'en 2018.

Soit les taux suivants :

T.H.	<b>23.06 %</b>
F.B.	<b>27.29 %</b>
F.N.B.	<b>58,52 %</b>

**Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-1 à L2312-3,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies et septies et 1639 A,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le débat d'orientation budgétaire,

Vu les propositions de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la Commission administration et moyens généraux du 20 mars 2019.

**Après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions,**

Décide de retenir les taux portés au cadre III de l'état N° 1259, intitulé : «Etat de notification des taux d'imposition" au titre de l'année 2019 :

T.H.	<b>23.06 %</b>
F.B.	<b>27.29 %</b>
F.N.B.	<b>58,52 %</b>

## N° 11. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - DEMANDE DE REMISES GRACIEUSES 2019

**Mme Noro Rasoamiarandray** donne lecture de l'exposé suivant :

La Ville de Rezé émet toute l'année des titres de recettes en contrepartie d'une prestation de service.

En fin d'année 2018, elle a été sollicitée à trois reprises afin d'annuler des titres de recettes que les débiteurs ne pouvaient prendre en charge. Après vérification et analyse des capacités financières des demandeurs, il est proposé d'accepter les remises gracieuses pour le restant-dû sur les titres de recettes suivants :

- Budget annexe périscolaire :
  - ✓ Titre 1505-2018 : 48.36€
  - ✓ Titre 2058-2018 : 21.09€
  - ✓ Titre 1295-2018 : 56.04€
  - ✓ Titre 1496-2018 : 24.18€
  - ✓ Titre 1249-2018 : 20.46€
  - ✓ Titre 548-2018 : 14.06€
  
- Budget annexe TVA :
  - ✓ Titre 148-2018 : 663€

#### **Le conseil municipal,**

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relative aux collectivités locales,  
Vu l'arrêté du 4 décembre 1997 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,  
Vu l'avis de la Commission administration et moyens généraux du 20 mars 2019.

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Accepte les remises gracieuses suivantes :

- Budget annexe périscolaire :
  - ✓ Titre 1505-2018 : 48.36€
  - ✓ Titre 2058-2018 : 21.09€
  - ✓ Titre 1295-2018 : 56.04€
  - ✓ Titre 1496-2018 : 24.18€
  - ✓ Titre 1249-2018 : 20.46€
  - ✓ Titre 548-2018 : 14.06€
  
- Budget annexe TVA :
  - ✓ Titre 148-2018 : 663€

## **N° 12. CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DE FONCTION**

**Mme Noro Rasoamiarandray** donne lecture de l'exposé suivant :

Considérant la décision de Madame Christine Coutant de démissionner de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale, il est nécessaire de mettre à jour le tableau annexé à la présente délibération, récapitulant l'ensemble des indemnités de fonction attribuées aux élus municipaux.

### Le conseil municipal,

Vu les articles L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité,

Vu la délibération n°36/2014 du 5 avril 2014, relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et d'attribution des indemnités de fonction,

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide, à compter du 10 avril 2019, de fixer les taux pour la détermination du montant des indemnités de fonction allouées aux élus municipaux, en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, de la façon suivante :
  - Pour le Maire, au taux de 104% de l'indice brut terminal
  - Pour le 1<sup>er</sup> Adjoint, au taux de 44% de l'indice brut terminal
  - Pour les adjoints, au taux de 29% de l'indice brut terminal
  - Pour les conseillers municipaux délégués, au taux de 11% de l'indice brut terminal
  - Pour les conseillers municipaux, au taux de 3% de l'indice brut terminal
- Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la Ville, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

### MAIRE

	M.	ALLARD	Gérard	104.00 %
--	----	--------	--------	----------

### ADJOINTS

1	M.	BROCHARD	Christian	44.00%
2	M.	QUENEA	Pierre	29.00%
3	Mme	RASOAMIARANDRAY	Noro	29.00%
4	M.	VINCE	Yann	29.00%
5	Mme	RECLUS	Colette	29.00%
6	M.	CHUSSEAU	Loïc	29.00%
7	Mme	POIROUT	Dominique	29.00%
8	M.	MOSSER	Yves	29.00%
9	Mme	LE BLAN	Sylvie	29.00%
10	Mme	CHARBONNIER	Véronique	29.00%
11	M.	LUMINEAU	Claude	29.00%
12	M.	PUIROUX	Philippe	29.00%
13	M.	LE MOAL	Laurent	29.00%

### CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

14	Mme	PERNOT	Mireille	11.00%
15	M.	QUERAUD	Didier	11.00%
16	Mme	YAPO	Marie-Isabelle	11.00%

17	M.	QUEMENEUR	Yann	11.00%
18	M.	CHAILLOU	Julien	11.00%
19	Mme	PREVOT	Charlotte	11.00%
20	M.	BOURON	Julien	11.00%
21	Mme	CANOVAS	Marion	11.00%
22	Mme	COTREL	Stéphanie	11.00%
23	M.	JEHAN	Alain	11.00%

### CONSEILLERS MUNICIPAUX

24	Mme	BINOIS	Emilie	3.00%
25	Mme	GILARD	Cécile	3.00%
26	M.	BUQUEN	Eric	3.00%
27	Mme	DABOSVILLE	Irène	3.00%
28	Mme	GALLAIS	Anaïs	3.00%
29	M.	SEILLIER	Philippe	3.00%
30	Mme	FRANCHETEAU	Brigitte	3.00%
31	M.	ROBIN	Jacky	3.00%
32	M.	LAURENCEAU	Jean-Michel	3.00%
33	Mme	DOUSSET	Brigitte	3.00%
34	M.	GAUTIER	Antoine	3.00%
35	Mme	FAHLER	Sylvie	3.00%
36	M.	CLEMENT	Blaise	3.00%
37	Mme	TENAILLEAU	Marie	3.00%
38	M.	CAILLON	Dominique	3.00%

### 13. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Mme Noro Rasoamiarandray** donne lecture de l'exposé suivant :

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et la délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Par ailleurs, la mise à jour régulière du tableau des effectifs répond aux besoins et à l'évolution de l'organisation et des activités des services. Chaque vacance ou création de poste donne lieu à une réflexion dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.

#### **Le conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois concernés,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis de la Commission administration et moyens généraux du 20 mars 2019.

**Après en avoir délibéré par 29 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions,**

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

SUPPRESSIONS	CRÉATIONS
Filière administrative	
Suppression d'un poste d'assistant logement sur le grade d'adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet au sein de la direction des solidarités à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	Création d'un poste d'assistant logement sur le grade d'adjoint administratif à temps complet au sein de la direction des solidarités à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019
Suppression d'un poste de chargé de mission DGS sur le grade d'attaché principal à temps complet au sein de la mission direction générale à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	Création d'un poste de chargé de mission DGS sur le grade d'attaché à temps complet au sein de la mission direction générale à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019
Suppression d'un poste d'assistant administratif sur le grade d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet au sein du secrétariat des élus à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	Création d'un poste d'assistant administratif sur le grade d'adjoint administratif à temps complet au sein du secrétariat des élus à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019
Suppression d'un poste de directeur centre socioculturel sur le grade d'attaché principal à temps complet au sein de la direction jeunes, animation socioculturelle et éducation populaire à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	Création d'un poste de directeur centre socioculturel sur le grade d'attaché à temps complet au sein de la direction jeunes, animation socioculturelle et éducation populaire à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019
Suppression d'un poste d'assistant polyvalent (poste relais) sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet au sein de la direction des ressources humaines à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	
Filière animation	
Suppression d'un poste d'animateur périscolaire sur le grade d'adjoint d'animation à temps incomplet (52.60%) en contrat à durée indéterminée au sein de la direction éducation à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	
Filière technique	
Suppression d'un poste d'agent de propreté sur le grade d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet au sein du service propreté à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	
Suppression d'un poste d'agent de propreté sur le grade d'adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet au sein du service propreté à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	
Suppression d'un poste de référent équipe menuiserie/métallerie sur le grade d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet au sein de la direction du bâti à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	



Suppression d'un poste de responsable adjoint sur le grade d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps incomplet (90%) au sein de la direction restauration à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	
Suppression d'un poste d'assistant petite enfance sur le grade d'adjoint technique en contrat à durée indéterminée à temps complet au sein de la direction petite enfance à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	
Suppression d'un poste de technicien centre de services sur le grade de technicien à temps complet au sein de la direction des systèmes d'information à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	Création d'un poste de technicien centre de services sur le grade d'agent de maîtrise à temps complet au sein de la direction des systèmes d'information à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019
Suppression d'un poste d'agent technique polyvalent (poste relais) sur le grade de technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet au sein de la direction des ressources humaines à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	
Suppression d'un poste d'agent de surveillance sur le grade d'adjoint technique à temps incomplet (80%) au sein de la direction ressources humaines à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	
Suppression d'un poste d'agent polyvalent (poste relais) sur le grade d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet au sein de la direction ressources humaines à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	
Suppression d'un poste de plombier-chauffagiste sur le grade d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet au sein de la direction ressources humaines à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	
Suppression d'un poste d'électricien sur le grade d'agent technique qualifié à temps complet au sein de la direction du Bâti à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	Création d'un poste d'électricien sur le grade d'adjoint technique à temps complet au sein de la direction du Bâti à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019
Filière médico-sociale	
Suppression d'un poste d'aide-soignant sur le grade d'auxiliaire de soins en chef à temps complet au sein du service seniors à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	Création d'un poste d'aide-soignant sur le grade d'auxiliaire de soins principal 2 <sup>ème</sup> classe au sein du service seniors à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019
Suppression d'un poste d'ATSEM sur le grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet au sein de la direction éducation à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	Création d'un poste d'ATSEM référent sur le grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet au sein de la direction éducation à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019
Suppression d'un poste d'assistant administratif (poste relais) sur le grade d'auxiliaire de soins principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet au sein de la direction ressources humaines à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019	
Hors filière	
	Suppression d'un poste d'apprenti au sein du service seniors à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019

**Régularisation avancements de grade suite à la commission administrative paritaire du 15 novembre 2018  
(inscrits par erreur sur la délibération du CCAS)**

Suppression poste	Création poste	Fonction	Direction/service	Date d'avancement
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	Assistant accueil	Solidarités/ Interventions sociales	01/01/2019
Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	Référent portage des repas et téléassistance	Solidarités / Seniors	01/01/2019

- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la Ville, Chapitre 012 « Charges de personnel ».

**N° 14. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CDG44 POUR L'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION**

**Mme Noro Rasoamiarandray** donne lecture de l'exposé suivant :

Les collectivités et établissements doivent disposer pour leurs agents, fonctionnaires, stagiaires ou non titulaires, d'un service de médecine préventive (art. 108-2 loi n°84-53 du 26 janv. 1984). Afin de se conformer à cette obligation, la collectivité adhère depuis avril 2008 au service de médecine préventive du Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

Ce dernier assure pour le compte de la collectivité la surveillance médicale des agents : visite d'embauche, visite périodique, visite de surveillance médicale particulière, visite de reprise, visite à la demande de l'employeur ou de l'agent.

Le tarif de la visite, fixé chaque année par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, est forfaitaire. Pour l'année 2019, le tarif s'élève à 63,70 € par visite avec le médecin de prévention et 51,80 € par entretien avec l'infirmière santé en travail (tarifs inchangés).

La convention d'adhésion inclut également un volet « action sur le milieu professionnel » dans le cadre duquel le médecin de prévention conseille l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants sur :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services,
- L'hygiène générale des locaux,
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine,
- La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle,
- L'hygiène dans les restaurants administratifs,
- L'information sanitaire.

Ces activités sont financées par une cotisation obligatoire dont l'assiette est calculée sur les rémunérations des agents de la collectivité bénéficiaire de la surveillance médicale.

Le taux de cotisation fixé par le Conseil d'administration du centre de gestion pour l'année 2019, s'élève à 0.30 % de la masse salariale (tarifs inchangés).

Enfin, le médecin de prévention et l'infirmière santé en travail participent aux réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité et le médecin y présente chaque année son rapport d'activité.

### **Le conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 108-2,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la Commission administration et moyens généraux du 20 mars 2019.

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide d'adhérer pour une nouvelle période de 3 ans au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de Loire-Atlantique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que les avenants en découlant
- Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la Ville, Chapitre 012 « Charges de personnel ».

## **N° 15. CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE REZÉ ET BATHÔ**

**Mme Noro Rasoamiarandray** donne lecture de l'exposé suivant :

Le sponsoring ou parrainage est un partenariat assorti de contreparties publicitaires comme défini par l'arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière

BATHÔ, entreprise implantée à Rezé, est engagée dans la construction d'une filière territoriale de réemploi des bateaux de plaisance en fin de vies qui sont transformés en hébergement touristique de plein air.

Animé par les valeurs de l'économie circulaire, par la recherche d'utilité sociale, en coopération avec les collectivités, les entreprises publiques et privées, cet acteur a pour ambition de prolonger de 5 à 10 ans la durée de vie de 20% du gisement de bateaux abandonnés en Pays de Loire. A ce titre, BATHÔ est lauréat de l'appel à projet « Inventons le Tourisme durable » du Département Loire Atlantique, et a reçu le 1<sup>er</sup> prix 2018 de l'innovation dans le nautisme des Pays de la Loire.

Dans le cadre de sa démarche, l'entreprise rezéenne, régulièrement sollicitée pour l'exposition d'un bateau dans différentes manifestations publiques (ex : salon nautique) a proposé à la Ville de Rezé le parrainage d'un bateau qui serait utilisé comme modèle et support de communication pour la Ville de Rezé.

Plus précisément, BATHÔ rénove et transforme en hébergement touristique un MOPELIA, voilier de 8,38 mètres construit à Rezé en 1973 par le Chantier du Port de Messieurs Berthaud et Lepeaubin, sur plan Chauvet, et propose à la Ville de Rezé d'utiliser ce voilier comme support du parrainage précité.

Il est proposé que la Ville de Rezé s'engage à apporter son soutien au projet de BATHÔ par une contribution financière à hauteur de 16.000 euros (seize mille euros).

En contrepartie, BATHÔ s'engagerait :

- à nommer le Mopélia « Ville de Rezé », à clairement inscrire son nom sur la coque, et à le personnaliser aux couleurs de la Ville : drapeaux, etc.

- à utiliser exclusivement le « Ville de Rezé » pour toutes les manifestations, salons et évènements publics ou professionnels qui lui demanderont d'exposer un bateau témoin, comme Débord de Loire en Mai 2019, la Mer XXL en juin 2019, etc.
- à mentionner autant que possible le soutien de son parrain dans les discours officiels, dans les médias et sur les évènements ;
- à garder et mettre en valeur le « Ville de Rezé » sur son chantier au 24 rue de l'abbé Grégoire à Rezé lorsqu'il n'est pas exposé, et à favoriser sa visite auprès des associations, écoles et citoyens Rezéens qui souhaiteraient le visiter ;
- à prendre en charge tous les frais éventuels liés au déplacement du « Ville de Rezé » sur les évènements, y compris pour deux déplacements annuels liés à des manifestations municipales.

Cet accord, sous forme de convention, pourrait être conclu pour une durée de 3 ans.

### **Le conseil municipal,**

Vu l'arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière  
Vu l'avis de la Commission administration et moyens généraux du 20 mars 2019.

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Autorise le maire à signer la convention de parrainage entre la Ville de Rezé et Bathô.

## **N° 16. TROCARDIÈRE - CONSTATS RELATIFS À LA DOMANIALITÉ**

**M. Yann Vince** donne lecture de l'exposé suivant :

La Ville a souhaité donner une vocation sportive forte au secteur de la Trocardière, à la fois dans des logiques d'accompagnement de la pratique des clubs sportifs locaux mais également en proposant un outil pour conforter la pratique du basket sur son territoire.

C'est le cas avec l'installation des deux clubs de basket de haut niveau, masculin et féminin (Nantes Basket Hermine et Nantes Rezé Basket), qui se sont installés depuis septembre 2018 dans la salle sportive de la Trocardière, après le départ du club de Handball vers Beaulieu.

Cette ambition sportive forte est largement impulsée par la reconversion en salle sportive de la Halle de la Trocardière, anciennement sous Délégation de Service Public avec NGE (reconversion intégrant le maintien de quelques grandes manifestations de type salons qui rayonnent au-delà du territoire de Rezé).

La Ville porte ainsi un projet sportif ambitieux à destination des différents clubs sportifs locaux permettant ainsi :

- d'accompagner le développement des clubs dans un contexte où les attentes des rezéens sont fortes ; La reconversion de la halle permettra l'accueil de différents sports de salle dynamiques tels que le handball, basket ball, volley ball, badminton, et accueillir à terme des compétitions de niveau régional ou autres compétitions que la ville n'était pas en capacité d'accueillir jusque là (ex. gymnastique).
- de développer un partenariat inédit avec les centres de formation des clubs professionnels qui désormais rayonnent sur la salle sportive métropolitaine, en proposant des créneaux disponibles en journée aux clubs pour les entraînements et la formation.

Dans ce contexte, les clubs sportifs professionnels (Nantes Basket Hermine et Nantes Rezé Basket), accompagnés par COGEDIM, ont sollicité la Ville pour concevoir et bénéficier des hébergements adaptés aux besoins sportifs, au plus près des espaces de pratiques sportives de la Trocardière. Ce projet pourrait prendre place entre la Halle de la Trocardière et la salle sportive métropolitaine.

Dans le cadre du projet de reconversion de la Halle en salle sportive pouvant permettre ponctuellement l'accueil de diverses manifestations et salons, il convient de préciser que la partie située au sud de la Halle sur laquelle est implanté un ancien bâtiment à usage de bureau et stockage ne présente pas d'intérêt pour le projet et n'est pas affectée à l'usage du public.

Il convient de délibérer pour engager la désaffectation et le déclassement de cet espace.

Ainsi le plan ci-annexé précise l'emprise qui n'est pas affectée à l'usage du public à savoir : CT 99p, 121p, 222p, 207p, sises la Trocardière, d'une superficie de 2 517 m<sup>2</sup>.

Il est précisé que cette décision est effective dès à présent.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le constat de désaffectation et de déclassement des parcelles CT 99p, 121p, 222p, 207p, sises la Trocardière, pour une superficie de 2 517 m<sup>2</sup>.

**M. Laurenceau** déclare :

*« Vous aviez annoncé dans votre programme qu'il n'était pas question d'une rénovation de la Trocardière en tout début de mandat... »*

**M. le Maire** déclare :

*« On devait faire une salle de sports supplémentaire à Trentemoult mais on n'a pas pu le faire pour des raisons de zone inondable etc.. on avait dit qu'on essaiera de trouver une solution d'ici la fin du mandat. La Trocardière est devenue la solution pour réaliser ce dernier équipement sportif pour d'autres raisons. Cela permet de tenir notre engagement. »*

**M. Laurenceau** déclare :

*« C'est parce que la convention avec NGE avait été rompue. On avait signalé le gouffre financier que représentait le fonctionnement de la salle et nous avons été tout à fait favorables à ce que cette salle devienne une salle sportive, dont étaient en attente les rezéens. Le complément apporté par la demande des 2 clubs professionnels sur le site correspond tout à fait pour un site important, reconnu, multidisciplinaire (piscine, patinoire, basket de haut niveau, sport de plein air), c'est important. On est donc favorable à cette délibération.*

*On a juste une petite remarque à faire sur le projet qu'a la ligue de créer son siège et un nouveau gymnase sur le site. Il est question que ce site soit pris sur l'ancien terrain de rugby qui est actuellement utilisé par le parking pour la salle métropolitaine, et accessoirement par les gens du voyage... Est-ce que ce projet a été anticipé dans la mise en œuvre de la Trocardière car il faudra bien du parking supplémentaire pour accueillir les clubs sportifs de haut niveau. Si l'ancien terrain de rugby est supprimé, quid du parking sur le site. Les riverains vont être encore attentifs. Ils ne veulent pas retrouver ce qu'ils ont connu avec le H. Ils l'ont peu avec le basket car hélas, le basket attire moins de monde actuellement. Mais l'objectif des clubs, c'est quand même de rester au haut niveau ou d'y parvenir.*

*L'inquiétude également, c'est votre obstination à maintenir les salons dans cette salle, c'est toujours notre grosse inquiétude, cela va provoquer de la désorganisation, quid de la mise en place, les coûts de préparation etc.. on ne voit pas de budget de fonctionnement avancé dans votre budget. On ne sait pas du tout où on va dans le fonctionnement, le nombre d'heures qui vont être utilisé par les clubs métropolitains (Hermine et NRB). Est-ce que pour ces clubs il y aura une convention pour louer cette salle. N a pas de recettes en face. C'est un peu là aussi notre inquiétude. On veut que cette salle soit 100% sport rezéen, pourquoi pas l'adapter aux demandes de l'Hermine et du NRB mais avec des conventions bien précises et bien ciblées.*

*Vous nous annoncez également qu'en plus des disciplines déjà en place, il y aura des créneaux pour la gymnastique. C'est nouveau. A chaque conseil municipal, vous nous apportez une nouvelle discipline. A quand les concours hippiques et les courses de vélo dans la salle ?*

*On s'interroge également sur la mise à disposition de la salle pour fin août début septembre pour les clubs, selon votre engagement. 1,2 millions de travaux engagés cette année, les appels d'offre viennent juste d'être lancés pour des réponses fin avril. On sait que les appels d'offre, entre les analyses et les attributions, font estimer un début des travaux mi-juin au mieux. Le marché du BTP et du second œuvre actuellement et c'est tant mieux pour la Métropole est en flux tendu. Beaucoup de marchés actuels peinent à se finaliser, avec lots infructueux ou par*

*manque de candidat. La période estivale qui va arriver, le mois d'août : les entreprises vont elles être prêtes pour ces travaux ? Pouvez-vous nous rassurer là-dessus. 1 million de travaux en 2 mois et demie, cela nous semble ambitieux mais tant mieux si vous le réussissez car les clubs sont en attente de ces créneaux dès le mois de septembre.»*

**M. le Maire** déclare :

*« Questions intéressantes, raisonnables et constructives. On partage la même ambition pour la Trocardière et le site sportif à la fois métropolitain et rezéen maintenant. Je vais vous répondre précisément.*

*Sur l'appel d'offre et les marchés, je ne peux pas vous donner de garanties. L'objectif c'est qu'à la rentrée, la salle soit disponible. Si les marchés sont infructueux ou ne sont pas satisfaisants, ça sera de toute façon en début de saison, ça sera peut-être pas septembre, ça sera peut-être octobre ou novembre, je ne sais pas. Je ne peux pas vous donner de garanties, ce n'est pas moi qui dépose les dossiers d'appel d'offre...*

*Le budget, je suis d'accord avec vous. Quand on va présenter la prochaine délibération, concernant éventuellement le comité départemental et son projet, il faut vraiment avoir les budgets de fonctionnement.*

*La question du stationnement et du positionnement de l'équipement concernant le comité départemental est encore à discuter. Je reconnais qu'il y a des interrogations, les problèmes de stationnement. Ce n'est pas complètement validé. Notre volonté, c'est d'accueillir le comité départemental. Il faudra discuter. Ce n'est pas la délibération de ce soir. Celles de soir portent sur la désaffectation et la vente à Cogédim. Elles nous permettent d'avancer. Je ne vous cache pas que tous nos partenaires du basket souhaitent participer à ce grand pôle départemental et régional en matière de sport. Yves Mosser en a beaucoup parlé, je ne développe pas.*

*Dernier point, le salon Natura, il fait partie de l'histoire de Rezé, de nos engagements, de nos valeurs, en terme de développement durable, il se maintiendra à la Trocardière, même si c'est des contraintes, si on devra fermer la salle pendant 15 jours, 3 semaines pour les activités sportives. On fera en sorte que le salon Natura et les salons puissent se tenir. »*

**Mme Tenailleau** déclare :

*« On a une intervention pour les 2 délibérations à venir, puisqu'elles sont liées. Ce n'est pas tout à fait la halle de la Trocardière car là on est sur la cession au profit de Cogédim pour un projet basket, c'est un peu différent... »*

**M. le Maire** déclare :

*« On ne cède pas à Cogédim pour le plaisir. C'est parce qu'on a un projet derrière... »*

**Mme Tenailleau** déclare :

*« Oui mais qui n'a rien voir avec l'intérieur proprement dit... »*

**M. le Maire** déclare :

*« Si on veut accueillir le sport de haut niveau, notamment l'Hermine, avec un centre de formation, il faut qu'on puisse héberger les jeunes, et donc des logements, foyer de jeunes travailleurs, avec la Cogédim, qui porte le projet, en partenariat donc avec l'Hermine. C'est quand même lié. »*

**Mme Tenailleau** donne lecture de l'exposé suivant :

*« Une intervention pour les 2 délibérations à venir, puisqu'elles sont liées.*

*Ce projet nous interroge sur plusieurs points :*

*En premier lieu, sur la question du logement :*

*Nous nous réjouissons dans l'absolu de la construction de 100 logements sociaux et 10 intermédiaires, mais notre question sur la répartition de leur attribution entre les sportif-ve s et les non sportif-ve s reste sans réponse écrite, malgré nos relances.*

*Second point, l'équilibre entre sport amateur et sport de haut niveau.*

*Nous ne mettons pas en cause l'évidence des interactions entre le sport de haut niveau professionnel et le sport pratiqué par les clubs amateurs aux ambitions plus modestes. La ville bénéficie depuis plus de 40 ans d'une structure originale qui participe à l'interaction entre les clubs et entre les niveaux sportifs, c'est l'Office Municipal du Sport.*

*De quelle manière l'OMS a-t-elle été associée à ce projet de création d'un "pôle d'excellence" autour du basket ? Nous avons posé cette question en commission AMG, et on nous a répondu sur un autre point, celui de l'aménagement de la Halle de la Trocardière. Si vous considérez que ce n'est pas à l'OMS de répondre à cette question de l'articulation des niveaux sportifs, merci de nous éclairer sur votre vision à ce sujet.*

*Troisième point, la localisation de cette opération immobilière vis à vis des milieux naturels. La parcelle prévue pour la construction des logements contient une partie d'un espace boisé et classé et surtout est en zone humide sur la moitié de sa surface. Le permis de construire étant déposé, on devrait pouvoir vérifier sur plans si l'engagement -qui est en fait une obligation légale- de préserver les zones humides a été transformé en actes. Nous regrettons que ces éléments, que nous avons demandés sans succès, n'aient pas été transmis à l'ensemble des élu-e-s pour éclairer la décision. Si des zones humides sont touchées, ce qui est probable mais que nous n'avons pu malheureusement pas vérifier du fait de votre rétention d'information, alors il faut des mesures dites "ERC" : évitement, réduction, compensation. Qu'en est-il ?*

*De plus, l'étude diligentée par la Ville en 2011 sur les corridors écologiques avait déterminé deux corridors principaux à reconstituer sur la commune, dont un part précisément de la Trocardière pour rejoindre les Mahaudières via le Château. Or, comme s'il ne suffisait pas d'avoir construit récemment un parking sur une prairie dans la zone, le présent projet compromet encore un peu plus la possibilité de reconstituer ce corridor. Nous pourrions vous faire passer une photo aérienne du site pour mieux le comprendre. Dans le Rezé Mensuel de septembre 2018, vous déclarez pourtant : « La ville souhaite aller plus loin en confortant ou en créant de nouveaux corridors pour relier les espaces entre eux ».*

*Merci de vos réponses sur ces 3 points ».*

**M. Mosser** déclare :

**Mme Tenailleau** déclare :

*« Vous nous faites la même réponse qu'à la commission. Nous, on ne parle pas de la halle de la Trocardière, ce n'est pas l'objet de la délibération. On essaie de savoir si l'OMS a été associé à ce projet de Pôle Basket. C'est un peu différent. »*

**M. Mosser** déclare :

*« Oui, il a été avisé, associé et avec un avis plus que favorable de l'OMS, je peux vous le dire. Y siège aussi les clubs de basket de la Ville qui sont parties prenantes de ce projet. Evidemment que l'OMS ne va pas s'opposer à un projet qui fédère le sport en général. »*

**M. le Maire** déclare :

*« Donc c'est oui. »*

**M. Vince** déclare :

*« Brièvement sur la question qui a été posée en commission et je peux dire un peu près la même chose. On est très vigilant sur les emprises au sol des équipements nouveaux qui vont voir le jour, en particulier s'agissant des logements. Je vous fais observer au passage que si le permis de construire qui a été déposé par Cogédim au mois de février n'était pas conforme avec la réglementation en matière d'occupations en zones humides et naturelles, il ne serait pas accepté.*

*Si aujourd'hui, il y a un projet qui est déposé, c'est qu'il a été discuté en amont avec le service urbanisme de la Ville et qu'aujourd'hui, le projet est acceptable en l'état dès lors qu'il ne touche pas les zones naturelles ou humides. Ce*

*que je peux vous ajouter, c'est que pour tout autre projet notamment s'agissant du projet d'implantation dont a parlé le Maire à l'instant concernant le comité départemental, dans leur projet, la localisation implique le fait de réduire l'emprise au sol afin de ne pas toucher aux emprises aux zones naturelles sur le site. C'est conforme aux corridors écologiques. On pourra vous montrer les plans et cartes en commission si vous le souhaitez.*

*Sur le logement, Véronique Charbonnier peut vous apporter les éléments.»*

**Mme Charbonnier** déclare :

*« Sur le logement : c'est une structure d'hébergement ouvert à différents publics (logements étudiants, jeunes travailleurs, intermédiaires). Il appartiendra au gestionnaire, quand il sera choisi, de travailler sur la destination du public, sans pour autant être exclusif vis-à-vis du monde sportif. Le travail de départ, c'était une vingtaine de logements dédiés aux sportifs. C'est quelque chose qui peut évoluer dans le temps car ce sera au gestionnaire de travailler là-dessus, sans exclusivité. »*

**Le conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9/03/2007, modifié le 12/12/2008 et le 11/12/2009, mis à jour le 22/04/2010, modifié le 21/10/2011, révisé le 14/12/2012, modifié le 14/10/2013, mis à jour le 15/05/2014, modifié le 26/02/2016, et mis en compatibilité le 24/03/2017 par délibérations du Conseil Communautaire de Nantes Métropole  
Vu la délibération relative à la requalification de la Halle de la Trocardière en date du 28 juin 2018,  
Considérant l'intérêt public local,  
Vu l'avis de la Commission territoires cadre de vie et dialogue citoyen du 13 mars 2019.

**Après en avoir délibéré par 29 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions,**

- Constate la désaffectation et le déclassement des parcelles CT 99p, 121p, 222p, 207p, sises la Trocardière d'une superficie de 2 517 m<sup>2</sup>.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision et signer tout document relatif à ce constat de désaffectation et de déclassement.

## **N° 17. CESSION AU PROFIT DE COGEDIM ATLANTIQUE - DIVERSES PARCELLES - TROCARDIÈRE**

**M. Yann Vince** donne lecture de l'exposé suivant :

### ***La Trocardière, un pôle sportif majeur***

La Ville a souhaité donner une vocation sportive forte au secteur de la Trocardière, à la fois dans des logiques d'accompagnement de la pratique des clubs sportifs locaux mais également en proposant un outil pour conforter la pratique du basket sur son territoire.

C'est le cas avec l'installation des deux clubs de basket de haut niveau, masculin et féminin (Nantes Basket Hermine et Nantes Rezé Basket), qui se sont installés depuis septembre 2018 dans la salle sportive de la Trocardière, après le départ du club de Handball vers Beaulieu.

Cette ambition sportive forte est largement impulsée par la reconversion en salle sportive de la Halle de la Trocardière, anciennement sous Délégation de Service Public avec NGE (reconversion intégrant le maintien de quelques grandes manifestations de type salons qui rayonnent au-delà du territoire de Rezé).

La Ville porte ainsi un projet sportif ambitieux à destination des différents clubs sportifs locaux permettant ainsi :



- d'accompagner le développement des clubs dans un contexte où les attentes des rezéens sont fortes. La reconversion de la halle permettra l'accueil de différents sports de salle dynamiques tels que le handball, basket ball, volley ball, badminton, et accueillir à terme des compétitions de niveau régional ou autres compétitions que la ville n'était pas en capacité d'accueillir jusque là (ex. gymnastique).
- de développer un partenariat inédit avec les centres de formation des clubs professionnels qui désormais rayonnent sur la salle sportive métropolitaine, en proposant des créneaux disponibles en journée aux clubs pour les entraînements et la formation.

Dans ce contexte, les clubs sportifs professionnels (Nantes Basket Hermine et Nantes Rezé Basket), accompagnés par COGEDIM, opérateur immobilier, ont sollicité la Ville pour concevoir et bénéficier des hébergements adaptés aux besoins sportifs, au plus près des espaces de pratiques sportives de la Trocardière. Ce projet fait l'objet de la présente délibération.

Cet éco-système émergent, qui pourrait constituer un pôle sportif d'excellence pour le basket, tout en bénéficiant aux acteurs du territoire, est d'ores et déjà attractif. Diverses sollicitations arrivent auprès de la Ville. C'est le cas du Comité Départemental de Basket et de la Ligue Régionale de Basket, qui souhaiteraient y implanter leurs sièges mutualisés ainsi qu'un gymnase permettant de conforter les activités des ces deux associations (des pôles espoirs masculins et féminins, des organismes de formation...). Ce projet doit faire l'objet d'une étude approfondie et nécessitera une validation lors d'un prochain conseil municipal.

### ***Un projet d'hébergement pour jeunes, permettant de proposer notamment des logements adaptés aux sportifs***

Partant de la demande initiale des clubs professionnels, le promoteur COGEDIM a présenté un projet qui consiste en la réalisation d'une structure d'hébergement à destination des jeunes travailleurs (logement social PLAI) et jeunes étudiants (financement PLS), complétés par quelques logements LLI (logement locatif intermédiaire). Il s'implanterait sur la partie située au sud de la Halle de la Trocardière, non conservée dans le cadre du projet de reconversion (cf. plan ci-annexé).

Cette programmation répond également aux enjeux fixés par le Programme Local de l'Habitat, notamment en direction des jeunes qui ne peuvent trouver une réponse suffisante dans le parc métropolitain existant. Un travail spécifique sera conduit notamment pour adapter la structure aux besoins des jeunes sportifs (réflexion avec l'école de Design), sans pour autant être exclusif dans la destination du public.

Le programme global de logements envisagé est de 111 logements, décomposés comme suit :

	Surface de plancher (m <sup>2</sup> )	Nb de logements	Charge foncière	Montant
PLS	2045	50	250€/m <sup>2</sup>	511 250,00
LLI	487	10	300€/m <sup>2</sup>	146 100,00
PLAI	1651	50	190€/m <sup>2</sup>	313 690,00
Logement gestionnaire	95	1	300€/m <sup>2</sup>	28 500,00
	4278			999 540,00
			Décote	- 63 260,00
				936 280,00

Les montants sont ceux habituellement pratiqués sur la métropole. Le montant ferme d'acquisition par COGEDIM est de 936 280 euros. Il tient compte d'une décote liée aux contraintes du terrain et notamment à la prise en charge du dévoiement d'une canalisation publique.

Il est proposé d'autoriser la signature d'un accord de négociation reprenant les engagements suivants :

→ **Engagements de la Ville :**

- Établissement d'un découpage cadastral permettant de matérialiser :
  - les espaces qui sont conservés par la Ville en lien avec le projet de reconversion de la Halle et le maintien des liaisons piétonnes publiques;
  - l'emprise nécessaire à la réalisation du projet d'hébergement porté par COGEDIM ATLANTIQUE ;
- Engagement d'entreprendre les démarches préalables au constat de désaffectation et de déclassement des espaces qui feront l'objet d'une vente au profit de l'opérateur (voir plan joint) ;
- Autorisation donnée à l'opérateur de réaliser tous les sondages et études préalables nécessaires en vue de permettre la réalisation du projet précité et de déposer toute demande d'autorisation administrative nécessaire à ce projet de construction.

→ **Engagements de la SNC COGEDIM ATLANTIQUE :**

- Garantie que cette construction sera réalisée dans le cadre des projets portés par les différents « acteurs du monde du basket » et en vue de créer une résidence sociale pour jeunes actifs, sans quoi la Ville n'aurait pas accepté d'étudier la vente ;
- Une attention particulière sera apportée à l'intégration de cette construction au regard des contraintes existantes sur ce site et notamment : intégration des réseaux ou prise en charge de leur déplacement, respect de la sécurisation des accès piétons et véhicules dont poids lourds, maintien d'espaces verts suffisants aux abords de la Jaguère, accès pompiers autour de la Halle de la Trocardière, préservation de la zone humide ;
- Obtention de l'accord de Nantes Métropole pour procéder au dévoiement de la canalisation publique ;
- Obtention d'un permis de construire purgé de tous recours et retraits au plus tard le 30 novembre 2019.

→ **Engagements de la Ville et de COGEDIM ATLANTIQUE en vue de la vente :**

- Un accord a été trouvé pour une vente au prix de **936 280 euros** en tenant compte des prix du marché, de la typologie des logements construits et de la surface envisagée. Ce montant est conforme à l'avis des domaines ;
- Autorisation de construire en VEFA pour le compte d'un bailleur social ;
- Date de réitération authentique envisagée : au plus tard le 31/12/2019. Cette date pourra cependant être prorogée en accord avec les parties par simple avenant à l'accord de négociation.

**Le conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9/03/2007, modifié le 12/12/2008 et le 11/12/2009, mis à jour le 22/04/2010, modifié le 21/10/2011, révisé le 14/12/2012, modifié le 14/10/2013, mis à jour le 15/05/2014, modifié le 26/02/2016, et mis en compatibilité le 24/03/2017 par délibérations du Conseil Communautaire de Nantes Métropole,

Vu les objectifs du Programme Local de l'Habitat en termes d'Hébergements spécifiques approuvé le 7 décembre 2018,

Vu les courriers du NRB et de l'Hermine en date du 5 et 13 mars 2019,

Vu le courrier du comité départemental et de la ligue régionale en date du 4 mars 2019 confirmant leur intention de s'intégrer dans ce projet de pôle sportif,

Vu le courrier de COGEDIM ATLANTIQUE en date du 26 février 2019,

Vu l'avis des domaines en date du 11 mars 2019,

Considérant l'intérêt public local en lien avec le renforcement à terme du pôle sportif de la Trocardière et l'opportunité de répondre aux besoins de logements spécifiques pour les jeunes,

Vu l'avis de la Commission territoires cadre de vie et dialogue citoyen du 13 mars 2019.

**Après en avoir délibéré par 29 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions,**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'accord de négociation avec la SNC COGEDIM ATLANTIQUE ou toute société qui s'y substituerait, et qui reprendra notamment les engagements suivants :

→ *Engagements de la Ville :*

- Établissement d'un découpage cadastral permettant de matérialiser :
  - les espaces qui sont conservés par la Ville en lien avec le projet de reconversion de la Halle et le maintien des liaisons piétonnes publiques,
  - l'emprise nécessaire à la réalisation du projet d'hébergement porté par COGEDIM ATLANTIQUE ;
- Engagement d'entreprendre les démarches préalables au constat de désaffectation et de déclassement des espaces qui feront l'objet d'une vente au profit de l'opérateur (voir plan joint) ;
- Autorisation donnée à l'opérateur de réaliser tous les sondages et études préalables nécessaires en vue de permettre la réalisation du projet précité et de déposer toute demande d'autorisation administrative nécessaire à ce projet de construction.

→ *Engagements de la SNC COGEDIM ATLANTIQUE :*

- Garantie que cette construction sera réalisée dans le cadre des projets portés par les différents « acteurs du monde du basket » et en vue de créer une résidence sociale pour jeunes actifs, sans quoi la Ville n'aurait pas accepté d'étudier la vente ;
- Une attention particulière sera apportée à l'intégration de cette construction au regard des contraintes existantes sur ce site et notamment : intégration des réseaux ou prise en charge de leur déplacement, respect de la sécurisation des accès piétons et véhicules dont poids lourds, maintien d'espaces verts suffisants aux abords de la Jaguère, accès pompiers autour de la Halle de la Trocardière, préservation de la zone humide ;
- Obtention de l'accord de Nantes Métropole pour procéder au dévoiement de la canalisation publique ;
- Obtention d'un permis de construire purgé de tous recours et retraits au plus tard le 30 novembre 2019.

→ *Engagements de la Ville et de la SNC COGEDIM ATLANTIQUE en vue de la vente :*

- Un accord a été trouvé pour une vente au prix de 936 280 euros en tenant compte des prix du marché, de la typologie des logements construits et de la surface envisagée. Ce montant est conforme à l'avis des domaines ;
- Autorisation de construire en VEFA pour le compte d'un bailleur social ;
- Date de réitération authentique envisagée : au plus tard le 31/12/2019. Cette date pourra cependant être prorogée en accord avec les parties par simple avenant à l'accord de négociation.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente relatif au terrain bâti cadastré CT 99p, 121p, 222p, 207p, sis la Trocardière, d'une superficie de 2 517 m<sup>2</sup> environ, pour un prix ferme et définitif de 936 280 € (neuf cent trente-six mille deux cent quatre-vingt euros) une fois l'ensemble des conditions suspensives réalisées, au profit de la SNC COGEDIM ATLANTIQUE ou de toute société qui s'y substituerait.

**N° 18. ACQUISITION DES PARCELLES BK 517, 518 ET 519 - PROPRIÉTÉS DES CONSORTS HOGNON - SECTEUR DE L'OVERLIN**

**M. Yann Vince** donne lecture de l'exposé suivant :

Dans le cadre d'une succession, la Ville a été informée de la mise en vente des parcelles suivantes :

Parcelle	Superficie	Adresse	Zone PLU
BK 517	714 m <sup>2</sup>	21 rue de l'Oberlin	UBb
BK 518	389 m <sup>2</sup>	Le Moulin des Barres	2AU
BK 519	30 m <sup>2</sup>	Le Moulin des Barres	2AU

Celles-ci sont situées sur le secteur de l'Oberlin, site historiquement occupé par des familles de gens du voyage et

concerné à terme par un projet de requalification des espaces en lien avec une gestion améliorée de ces espaces.

Cette acquisition permettra en outre à la Ville de poursuivre la maîtrise foncière engagée sur ce secteur et de faciliter la mise en œuvre des emplacements réservés (ER) suivants :

- ER 71 : desserte des Bertineries ;
- ER 76 : voie de liaison (liaison douce envisagée dans le cadre du projet de PLUm).

Après discussion, les consorts HOGNON ont donné leur accord pour une vente au profit de la Ville au prix de 65 000 euros. Ce montant est conforme aux prix pratiqués sur ce secteur et tient compte des particularités suivantes :

- propriété close comportant une maisonnette en bois sans valeur particulière (à déconstruire),
- acquisition réalisée sur des parcelles libres de toute occupation et de tous matériaux et déchets qui sont actuellement entreposés à l'arrière des parcelles et à l'intérieur de la construction en bois,
- accord des propriétaires pour convenir des conditions d'aménagement ou de sécurisation à réaliser par la Ville avant ou concomitamment à l'acquisition, en lien avec les Directions de la tranquillité publique et des Solidarités.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition des parcelles BK 517, 518 et 519, propriétés des consorts HOGNON, sises 21 rue de l'Oberlin et « le Moulin des barres », d'une superficie approximative de 1133 m<sup>2</sup> pour un montant total net vendeur de 65 000 euros (soixante-cinq mille euros) à répartir entre les vendeurs.

#### **Le conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9/03/2007, modifié le 12/12/2008 et le 11/12/2009, mis à jour le 22/04/2010, modifié le 21/10/2011, révisé le 14/12/2012, modifié le 14/10/2013, mis à jour le 15/05/2014, modifié le 26/02/2016, et mis en compatibilité le 24/03/2017 par délibérations du Conseil Communautaire de Nantes Métropole,

Vu l'accord des consorts HOGNON,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Rezé de réaliser cette acquisition, afin de permettre de poursuivre la maîtrise foncière du secteur de l'Oberlin en lien avec le projet futur de gestion améliorée de ces espaces, Vu l'avis de la Commission territoires cadre de vie et dialogue citoyen du 13 mars 2019.

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Décide d'acquérir auprès des consorts HOGNON les parcelles BK 517, 518 et 519, sises 21 rue de l'Oberlin et « le Moulin des Barres », d'une superficie approximative de 1 133 m<sup>2</sup> pour un montant total net vendeur de 65 000 euros (soixante-cinq mille euros) à répartir entre les vendeurs.

Précise que cette acquisition sera réalisée sur des parcelles libres de toute occupation et de tous matériaux et déchets qui sont actuellement en entreposés à l'arrière des parcelles et à l'intérieur de la construction en bois,

Précise que les conditions d'aménagement provisoire ou de sécurisation à réaliser par la Ville seront étudiées en lien avec les Directions de la tranquillité publique et des Solidarités afin que ces aménagements interviennent avant ou concomitamment à l'acquisition,

Indique que la dépense afférente est inscrite au budget 2019 de la Ville.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette acquisition.

**N° 19.**

**ACQUISITION AUPRÈS DE LA FONDATION DE FRANCE - DIVERSES PARCELLES RUE DE LA CORAN - PROJET D'AGRICULTURE URBAINE**

**M. Yann Vince** donne lecture de l'exposé suivant :

La Fondation de France a proposé à la Ville d'acquérir les parcelles suivantes :

Parcelle	Superficie	Adresse	Zone PLU
BE 876	62 m <sup>2</sup>	37 rue de la Coran	1AUB
BE 31	2 976 m <sup>2</sup>	Les Vingt Sillons	1AUB
BE 30	2 805 m <sup>2</sup>	Les Vingt Sillons	1AUB
BE 877	2 151 m <sup>2</sup>	37 rue de la Coran	1AUB

Celles-ci sont concernées à terme par le projet d'agriculture urbaine (zonage agricole dans le cadre du PLUm). La Ville possède diverses parcelles sur ce secteur. Aussi, afin de permettre l'aboutissement de ce projet en lien avec Nantes Métropole et la Chambre d'Agriculture, il apparaît opportun de réaliser cette acquisition.

Un accord a été trouvé pour une vente de l'ensemble à la Ville en valeur de zone naturelle soit 1,22 euro/m<sup>2</sup> soit un montant total de 9752,68 euros pour 7994 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition des parcelles précitées, propriétés de la Fondation de France, d'une superficie approximative de 7994 m<sup>2</sup> pour un montant total net vendeur de 9752,68 euros (neuf mille sept cent cinquante-deux euros et soixante-huit centimes).

#### **Le conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9/03/2007, modifié le 12/12/2008 et le 11/12/2009, mis à jour le 22/04/2010, modifié le 21/10/2011, révisé le 14/12/2012, modifié le 14/10/2013, mis à jour le 15/05/2014, modifié le 26/02/2016, et mis en compatibilité le 24/03/2017 par délibérations du Conseil Communautaire de Nantes Métropole,

Vu l'accord de la Fondation de France en date du 20 février 2019,  
Considérant l'intérêt pour la Ville de Rezé de réaliser cette acquisition, afin de permettre de contribuer activement à la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine,

Vu l'avis de la Commission territoires cadre de vie et dialogue citoyen du 13 mars 2019.

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Décide d'acquérir auprès de la Fondation de France les parcelles suivantes :

Parcelle	Superficie	Adresse
BE 876	62 m <sup>2</sup>	37 rue de la Coran
BE 31	2 976 m <sup>2</sup>	Les Vingt Sillons
BE 30	2 805 m <sup>2</sup>	Les Vingt Sillons
BE 877	2 151 m <sup>2</sup>	37 rue de la Coran

Pour un montant total net vendeur de 9752,68 euros (neuf mille sept cent cinquante-deux euros et soixante-huit centimes).

Précise que cette acquisition sera réalisée sur des parcelles libres de toute occupation,

Indique que la dépense afférente est inscrite au budget 2019 de la Ville,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette acquisition.

**M. Yann Vince** donne lecture de l'exposé suivant :

Par une délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil municipal s'est prononcé sur :

- l'acquisition à titre gratuit les parcelles CO 193p pour 10 m<sup>2</sup> environ et CO (DP) pour 1 482 m<sup>2</sup> environ (parcelles en cours de numérotation) pour une surface approximative de 1 492 m<sup>2</sup> au profit de la Ville ;
- le constat par anticipation de la désaffectation de cet espace à compter du 15 mars 2019 en vue de leur affectation et son affectation concomitante à usage de Skatepark en lien avec les aménagements de promenade et de parc de loisirs réalisés sur le secteur pour permettre de créer un espace « intergénérationnel ».

Afin de faire correspondre au mieux la date de démarrage des travaux avec l'étape de désaffectation (qui induit la fermeture du parking) la date mentionnée dans la précédente délibération doit être repoussée.

Il est proposé de délibérer à nouveau à ce sujet afin de préciser que la date prévisionnelle est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2019 et pourra être reportée au plus tard à la date d'affichage sur place de l'ouverture de chantier.

En revanche, le transfert de propriété entre Nantes Métropole et la Ville pourra intervenir préalablement, au vu des délibérations concordantes de la Ville de Rezé (20/12/2018) et de Nantes Métropole (29/03/2019).

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le constat par anticipation de la désaffectation de cet espace envisagé pour le 1<sup>er</sup> juin 2019. Il est précisé que ce constat pourra cependant intervenir au plus tard à la date d'affichage sur place de l'ouverture de chantier, en vue de son affectation concomitante à usage de Skatepark en lien avec les aménagements de promenade et de parc de loisirs réalisés sur le secteur pour permettre de créer un espace « intergénérationnel ».

#### **Le conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9/03/2007, modifié le 12/12/2008 et le 11/12/2009, mis à jour le 22/04/2010, modifié le 21/10/2011, révisé le 14/12/2012, modifié le 14/10/2013, mis à jour le 15/05/2014, modifié le 26/02/2016, et mis en compatibilité le 24/03/2017 par délibérations du Conseil Communautaire de Nantes Métropole,

Vu la délibération en date du 20 décembre 2018 relative au transfert par Nantes Métropole au profit de la Ville – emprise du Skatepark – place Le Meut,

Vu le projet de délibération de Nantes métropole en date du 29/03/2019,

Vu l'avis de la Commission territoires cadre de vie et dialogue citoyen du 13 mars 2019.

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Précise que :

- le constat par anticipation de la désaffectation des parcelles CO 193p pour 10 m<sup>2</sup> environ et CO (DP) pour 1 482 m<sup>2</sup> environ (parcelles en cours de numérotation) pour une surface approximative de 1 492 m<sup>2</sup> est envisagé pour le 1<sup>er</sup> juin 2019. Il devra se faire au plus au plus tard à la date d'affichage sur place de l'ouverture de chantier en vue de leur affectation concomitante à usage de Skatepark en lien avec les aménagements de promenade et de parc de loisirs réalisés sur le secteur pour permettre de créer un espace « intergénérationnel ».

- le transfert de propriété entre Nantes Métropole et la Ville pourra intervenir préalablement, au vu des délibérations concordantes de la Ville de Rezé (20/12/2018) et de Nantes Métropole (29/03/2019)

## N° 21. DÉNOMINATION DE VOIES

**M. Yann Vince** donne lecture de l'exposé suivant :

### **Quartier de Blordière :**

Un projet d'aménagement en vue de construire 18 logements individuels est actuellement en cours dans le secteur de la Volière, entre la rue Claude Gaulué et le Chemin des Essarts. Ce projet va se réaliser autour d'une voie en impasse débouchant sur la rue Claude Gaulué. Il convient donc de dénommer cette nouvelle voie.

Il est proposé de dénommer cette voie :

- Allée Jacqueline de ROMILLY (1913-2010), philologue, membre de l'Académie, qui dut se cacher durant la seconde guerre mondiale en raison de ses origines juives.

### **Quartier de Rezé - Hôtel de ville :**

Un projet d'aménagement en vue de construire 165 logements dans le cœur du quartier de l'Hôtel de Ville.

Ce projet se développe autour de l'avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny.

En cœur d'ilot, l'architecte a choisi de créer un jardin ligérien composé d'un miroir d'eau, d'une allée archéologique en caillebotis, d'un escalier botanique et de massifs humides. Le cheminement piéton situé entre la mairie et le parking public est matérialisé le long des nouvelles constructions par une allée minérale qui se continuera par une passerelle surplombant une faille plantée à l'intérieur du silo. Il convient donc de dénommer cette allée.

Il est proposé de dénommer cette allée :

- Allée GRIGNON-DUMOULIN, maire de Rezé de 1890 à 1896, officier d'Académie.

**M. Clément** déclare :

*« Juste une demande de précision : pas de remarque sur les 2 noms proposés mais une demande de précision plus générale. Quand on donne des noms de personnes à des voies, quelle est la règle en la matière d'indiquer outre le nom, les éléments succincts de biographie de la personne concernée. A-t-on une déontologie en la matière ? »*

**M. Vince** déclare :

*« Nous on a une déontologie, mais pas la Métropole. Il y avait en effet des différences entre Nantes et Rezé. »*

**M. le Maire** déclare :

*« Ce n'est pas tout à fait juste Yann. On a eu une réunion il y a peu avec la Métropole où on s'est mis d'accord pour indiquer le nom et qui était la personne. Je crois savoir à quoi vous faites allusion. Il arrive quand même que des promoteurs mettent les panneaux car on leur demande mais sans rien mettre en dessous. Ce n'est pas normal, on leur à demander de les refaire. On avait eu ce débat avec Didier Quéraud, Collette Reclus et Dominique Poirout. Maintenant on a validé avec la Métropole des règles de dénomination avec des explications. »*

**M. Vince** déclare :

*« Il faudra bien penser pour Jacqueline de ROMILLY à mettre philologue et non pas philosophe. Je n'avais pas fait attention avant. »*

**M. Quéraud** déclare :

*« Tu fais allusion à la rue au nom de la poétesse palestinienne ? »*

**M. le Maire** déclare :

*« Oui. Cela ne doit pas être le seul cas mais là on a été alerté. Faut qu'on travaille ça avec le promoteur. En plus le matériau utilisé n'est pas bon. Il faut quelque chose de bien pour les rues dénommées à Rezé. »*

**M. Vince** déclare :

*« Nous on a une couleur de plaque, On a le blason dans le coin des plaques et on a des intitulés sous les noms des personnes honorées. »*

**M. Quéraud** déclare :

*« Ça a vécu cette couleur de plaque et le blason dans l'angle, ça coûte cher, cela n'apporte rien. Les gens attendent de pouvoir se repérer et si ils ne trouvent pas la plaque de rue parce qu'elle n'a pas la bonne couleur, ils ne la voient pas. Donc on va se conformer au bleu un peu universel.*

**M. Vince** déclare :

*« Personnellement, je trouve dommage que le blason disparaisse. C'est le seul endroit où étaient utilisés les blasons. J'observe que beaucoup de communes ont conservé le blason au coin de leurs plaques. »*

**M. le Maire** déclare :

*« Nous en reparlerons si vous voulez en réunion Ville/Pôle mais en tout cas, il y a des choses qui ont été validées récemment. »*

**Le conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions présentées,

Vu l'avis de la Commission territoires cadre de vie et dialogue citoyen du 13 mars 2019.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Décide de dénommer les voies suivantes conformément aux plans ci-annexés :

- « Allée Jacqueline de ROMILLY » la voie débouchant sur la rue Claude Gaulué dans le quartier de Blordière,

- « Allée GRIGNON-DUMOULIN », la voie débouchant sur la Place Jean-Baptiste Daviais dans le quartier de Rezé - Hôtel de Ville.

## **N° 22. COMMISSION DE SUIVI DE SITE ALVA - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE**

**M. Yann Vince** donne lecture de l'exposé suivant :

L'entreprise ALVA, située à la Haute Ile, rue des Chevaliers, est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation. Les rubriques qui donnent lieu à ce classement permettent également la tenue annuelle d'une commission de suivi de site (CSS).

La CSS est composée de représentants de l'entreprise, des riverains et des collectivités (Ville et Nantes Métropole). Elle est présidée par le préfet ou son représentant.



L'arrêté initial de composition de la CSS date du 21 mai 2013 ; il a été modifié par l'arrêté du 15 mai 2014. L'arrêté initial de mai 2013 était établi pour une durée de 5 ans. Il est donc arrivé à échéance en mai 2018.

La préfecture demande à la Ville de proposer deux titulaires et deux suppléants pour renouveler la commission de suivi de site ALVA, en vue de la réunion de cette commission le 4 avril 2019.

M. le Maire propose les désignations suivantes :

Titulaires	Suppléant(e)s
Yann Vince	Didier Quéraud
Pierre Quénéa	Dominique Poirout

Concernant les modalités de vote, il est proposé au conseil municipal de retenir un vote à main levée.

#### **Le conseil municipal,**

Vu l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2009 autorisant la société ALVA à poursuivre l'exploitation de l'usine de fonte et de raffinage de corps gras animaux et végétaux, située 3 rue des Chevaliers à Rezé,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013/ICPE/92 du 21 mai 2013 modifié portant composition de la commission de suivi de site d'ALVA,

Vu la délibération du conseil municipal de Rezé du 25 avril 2014, désignant ses représentants au sein de la commission de suivi de site d'ALVA,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les représentants de la Ville de Rezé au sein de cette commission,

Sur proposition du bureau municipal du 25 février 2019,

Vu l'avis de la Commission territoires cadre de vie et dialogue citoyen du 13 mars 2019.

#### **Après en avoir délibéré,**

- Décide, **à l'unanimité**, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de la commission de suivi de site d'ALVA,

- Décide, **par 24 voix pour et 8 abstentions**, de retenir comme indiqué dans le tableau ci-dessus les représentants de la Ville au sein de la commission de suivi de site d'ALVA

### **N° 23. SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT - EHPAD ALEXANDRE PLANCHER**

**Mme Véronique Charbonnier** donne lecture de l'exposé suivant :

Suite aux problèmes de légionellose, l'Agence Régionale de Santé a exigé des mesures coercitives pour éviter la non survenue de légionnelle dans le réseau l'EHPAD Alexandre Plancher, situé 14 Allée du Parc des Mahaudières à Rezé.

L'EHPAD a dû faire face à des frais (filtres anti-légionnelle, analyses répétées de l'eau).

La Ville s'est engagée à supporter 50 % de ces frais pour l'année 2018.

C'est pourquoi Il est proposé au Conseil municipal de subventionner l'EHPAD Alexandre Plancher à hauteur de 16 161 € pour la période de juin à décembre 2018.

#### **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités locales et notamment son article 7,  
Vu l'instruction M14 du 01/08/1996 modifiée par des arrêtés annuels successifs,  
Vu l'ordonnance n° 2005 – 1027,  
Vu les conventions de financement des organismes concernés,  
Vu le décret n° 2005 – 1661 du 27 décembre 2005 modifiant les articles du CGCT relatif aux règles comptables,  
Vu le décret n° 2005 – 1662 du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptable des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu le courrier de la Ville de Rezé du 18 janvier 2018,  
Vu les factures présentées par l'association,  
Vu l'avis de la Commission cohésion sociale, vie locale, enfance et jeunesse du 14 mars 2019.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Décide de verser une subvention de 16 161 € à l'EHPAD Alexandre Plancher.

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 204 du BP 2019.

#### **N° 24. CONVENTION DE PARTENARIAT 2019/2022 ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE D'EDUCATION POPULAIRE - AMICALE LAÏQUE REZÉ CENTRE (CEPAL)**

**M. Claude Lumineau** donne lecture de l'exposé suivant :

Un partenariat de longue date lie la Ville et le centre d'éducation populaire Amicale laïque Rezé Centre (CEPAL). La convention actuelle arrivant à son terme au 31 mars 2019, il est donc nécessaire de mettre à jour les bases du partenariat entre la Ville et cette amicale, dont l'activité est importante sur la commune.

Le renouvellement de la convention est également l'occasion d'un échange avec l'association, et permet de réécrire des objectifs partagés.

Le projet de convention précise les modalités de soutien aux activités du CEPAL pour les trois prochaines années :

- L'organisation d'activités de loisirs, éducatives et sportives proposées aux rezéens et ayant pour objectif principal la confortation du lien social,
- La mise à disposition de ses locaux selon les critères de location aux habitants, aux autres associations, aux structures publiques et para publiques, afin d'offrir des services de proximité aux rezéens et d'aider la Ville à mieux répondre aux nombreuses demandes de mises à disposition de salles qu'elle reçoit,
- La participation à certains temps forts pilotés par la Ville, contribuant à l'animation du territoire. En fonction de la nature de la participation, celle-ci pourra être précisée annuellement dans une annexe spécifique.

Au-delà d'un soutien global au fonctionnement de l'association, la Ville apporte également une subvention spécifique pour que le CEPAL puisse développer ses activités sportives.

Le projet de convention redonne également le cadre global du partenariat autour de valeurs partagées : contribuer à l'émancipation des habitant.e.s, agir pour la démocratie, la paix, les libertés, soutenir la citoyenneté et la laïcité.

La convention doit être renouvelée pour 3 ans du 10 avril 2019 au 11 février 2022.

## **Le conseil municipal,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 21221-29 relatif aux attributions du conseil municipal,

Considérant l'intérêt local de l'Amicale Laïque Rezé Centre, et l'importance de soutenir ses projets et initiatives,  
Vu l'avis de la Commission cohésion sociale, vie locale, enfance et jeunesse du 14 mars 2019.

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve le renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville et l'Amicale Laïque Rezé Centre, pour 3 ans du 10 avril 2019 au 11 février 2022.
- Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer cette convention, ainsi que les avenants s'y référant.

## **N° 25. CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'EDUCATION NATIONALE RELATIVE À L'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE À L'ÉCOLE PAULINE ROLAND**

**M. Laurent Le Moal** donne lecture de l'exposé suivant :

Dans le cadre de son projet culturel et de son projet éducatif de territoire la ville de Rezé développe des actions et des parcours d'éducation artistique et culturelle permettant de faciliter l'accès à la culture et à la pratique artistique pour tous.

Le projet de Classe à horaire aménagé musique (CHAM) à Pauline Roland, école située en quartier prioritaire au titre de la politique de la ville, est né de la volonté conjointe de la Ville et de l'Education nationale d'agir en faveur de la réussite scolaire et de la réduction des inégalités notamment d'accès à la culture. La classe CHAM constitue également, en tant que lieu de pratique renforcée dans le domaine musical au sein de l'école, un élément moteur pour le développement de la vie artistique dans l'école et la cité grâce à la contribution conjointe des enseignants artistiques de la Ville et des enseignants de l'Education Nationale.

Dans cette objectif, l'école municipale de musique et de danse mène depuis plusieurs années des projets autour de la voix à destination des enfants scolarisés à l'école Pauline Roland, ce qui a permis de poser les bases de cette future CHAM à dominante vocale. Le choix porté sur la dominante vocale répond à un enjeu d'accessibilité mais fait aussi résonance avec le projet culturel de la ville orienté sur la voix dans toute sa diversité. De même la proximité de lieux de pratique et de diffusion (Balinière, Auditorium, Barakason) est atout.

Ce dispositif repose sur un partenariat étroit entre d'une part l'Education nationale, à savoir le chef d'établissement sous la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie et la Ville d'autre part impliquant les Direction Education et Culture et l'Ecole municipale de musique et de danse, conservatoire à rayonnement communal.

Le projet de convention affirme une double finalité :

- Favoriser la réussite scolaire et encourager la pratique artistique des élèves.
- Permettre aux élèves des classes CHAM de suivre leur scolarité tout en développant des compétences musicales particulièrement affirmées.

Elle précise également les modalités d'organisation de la CHAM ainsi que la contribution du Conservatoire avec une montée en charge de la CHAM sur quatre années envisagée comme telle :

- 2019/2020 : CE1 (impliquant entre 12 et 24 élèves)
- 2020/2021 : CE1, CE2 (impliquant entre 24 et 48 élèves)

- 2021/2022 : CE1, CE2, CM1 (impliquant entre 36 et 72 élèves)
- 2022/2023 : CE1, CE2, CM1, CM2 (impliquant entre 48 et 96 élèves).

Au final le dispositif permettrait d'impliquer une centaine d'enfants et autant de familles.

Dans une dynamique partenariale, la convention ainsi que son annexe, le projet artistique et pédagogique de la CHAM, sont élaboré par une équipe pédagogique comprenant les enseignants de l'éducation nationale et les enseignants spécialisés de l'EMMD.

### **Le conseil municipal,**

Vu les modalités d'organisation des Classes à horaires aménagés musique telles que définies dans la circulaire interministérielle n° 2002-165 du 2-8-2002.

Considérant l'intérêt pour la Ville de soutenir la création du dispositif de Classes à horaires aménagés musique à l'école Pauline Roland,

Vu l'avis de la Commission cohésion sociale, vie locale, enfance et jeunesse du 14 mars 2019.

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve la convention annexée à la présente délibération,
- Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que leurs avenants

## **N° 26. VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL - LA LOI BLANQUER**

**Mme Noro Rasoamiarandray** donne lecture de l'exposé suivant :

Le projet de loi « pour une école de la confiance » contient de nombreuses dispositions qui visent à remettre en cause le cadre de l'école républicaine, à faire peser sur les communes des charges supplémentaires en faveur de l'enseignement privé et à remettre en cause le statut des personnels.

Ce projet qui porte mal son nom, n'a pas associé les communes à la concertation et n'a jamais reçu d'avis favorable de la part des organisations syndicales.

Le rattachement des écoles au collège a potentiellement deux conséquences préjudiciables. Tout d'abord il supprime de fait la fonction de directeur d'école puisque l'établissement public créé est géré par le principal du collège. La relation de proximité entre les parents et le directeur de l'école disparaît. Par ailleurs, les établissements perdraient de fait la maîtrise de leur budget et la capacité de mener leurs projets pédagogiques. Il distend le lien entre la commune et l'école. En effet, l'établissement est administré par un Conseil d'administration commun au Conseil départemental et aux communes.

Cet éloignement est d'autant plus dommageable que ce sont les communes qui continueront à gérer les locaux des écoles et le budget pédagogique. Enfin le recrutement de contractuels peu formés et sous-payés est à très court terme inquiétant pour la qualité de l'enseignement public. Le projet de loi Blanquer dégrade les dispositifs d'aide aux élèves en situation de handicap.

L'éducation nationale a besoin d'une rénovation mais elle manque de moyens.

**M. Clément** donne lecture de l'exposé suivant :

*« Ce vœu a été proposé en amont du Conseil Municipal initialement prévu le 29 mars. Il a été possible de l'étoffer en commission des vœux du 27 mars, mais à peu de personnes et un peu dans la précipitation.*

*Au vu de l'entêtement du gouvernement face à une mobilisation des enseignants et des parents qui, à juste titre, ne faiblit pas, ce vœu est d'autant plus d'actualité.*

*Par ailleurs, nous avons demandé à la majorité municipale de nous communiquer une estimation du surcoût engendré pour la Ville de la prise en charge, qui avec cette loi deviendra obligatoire, des dépenses de scolarisation des enfants de 3 à 6 ans dans le privé au même niveau que dans le public.*

*Bouguenais a par exemple chiffré ce surcoût à environ 200 000 euros pour son budget municipal, avec des incertitudes lourdes sur la compensation par l'Etat. Nous regrettons que cette estimation n'ait pas été réalisée à Rezé, ou du moins ne nous ai pas été communiquée. Elle aurait notamment été éclairante pour le vote du budget.*

*Néanmoins, nous voterons pour ce vœu ».*

## **Le conseil municipal,**

Vu l'avis de la Commission des vœux du 27 mars 2019.

### **Après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions,**

- dénonce cette loi en l'état et soutient les personnels, les parents et les acteurs de l'éducation qui se mobilisent pour une école publique plus juste et dotée des moyens nécessaire à sa mission.

—

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Maire** demande de soumettre deux interventions aux votes : une sur la situation à la clinique Confluent et une sur le service public de proximité et le guichet de la gare de Pont Rousseau.

**M. Seillier** précise qu'il ne souhaite pas prendre part aux votes sur ces deux interventions non prévues à l'ordre du jour et quitte la séance.

**M. le Maire** donne lecture de l'exposé suivant :

*« Mes chers collègues,*

*Le projet de cession de la clinique Le Confluent et le conflit social qui s'enlise nous inquiètent et nous voulons ce soir renouveler notre soutien aux salariés mobilisés depuis plus d'une semaine..*

*Il ne nous appartient pas de nous ingérer dans la gestion d'une entreprise à vocation médicale, mais quand il s'agit de la santé de toutes et de tous, de la situation salariale de nombreux professionnels vivant à Rezé et dont on connaît le bas niveau de revenus pour les plus nombreux, nous avons le devoir de nous interroger sur la situation de la clinique du Confluent, ex Nouvelles Cliniques Nantaises.*

*La Clinique du Confluent compte près de 1200 salariés et constitue une infrastructure de santé de haute importance pour le territoire rezéen et pour la métropole. Nous suivons donc avec beaucoup d'attention les récents développements de la cession de cette clinique et le mouvement social qui doit être pris en considération.*

*Créée par des médecins indépendants, nous ne pouvons pas concevoir que cette clinique cède à une logique purement financière et spéculative. Nous sommes inquiets de voir les objectifs de solidarité et de santé se transformer en politique de consommation du soin avec une opération soumise à des logiques financières pour le plus grand bénéfice de groupes hospitaliers privés. Il faut replacer la qualité des soins et le bien-être des salariés au centre des préoccupations car la santé et ses professionnels ne peuvent être sacrifiés sur l'autel d'une rentabilité à court terme. La santé n'est pas une marchandise !*

*Deuxième clinique indépendante française (en termes d'employés et de résultats), près de 600 salariés sont en grève depuis plusieurs jours. Des réponses doivent être apportées aux salariés qui s'inquiètent de la dégradation des conditions de travail et de la hausse des départs. Leur demande d'augmentation globale des salaires, et une prime liée à la vente de l'établissement doivent être entendues au regard de la faible rémunération des soignants dont tout un chacun peut mesurer au quotidien leurs dévouements.*

*Les professionnels de santé sont en souffrance et manquent cruellement de reconnaissance. Nous respectons les*

*médecins qui donnent beaucoup de leur temps et de leur compétence mais nous devons rappeler qu'exercer dans un centre hospitalier, ce n'est pas exercer dans une entreprise ou une usine pour le seul profit d'actionnaires. Il s'agit d'un lieu de soin et de vie où l'humain doit être privilégié qu'il s'agisse des patients ou des soignants. Ce sont les infirmiers et aides-soignants qui font la qualité des soins face à la maladie. En un mot : Non à la marchandisation de la santé. »*

**Mme Tenailleau** déclare :

*« La clinique est située essentiellement sur Rezé ? »*

**M. le Maire** déclare :

*« Une partie seulement, il y a une partie sur Rezé et une partie sur Nantes. »*

**M. Clément** déclare :

*« On découvre, vous avez lu vite en plus. On vous rejoint globalement sur l'esprit général. Je fais un parallèle, vous avez dit non à la marchandisation de la santé, on l'a dit tout à l'heure sur le business de l'or gris, non à la marchandisation de la dépendance et de la vieillesse. On aimerait une prise de position claire sur notamment la cession d'ehpad à des organismes privés qui dégradent les conditions de travail des salariés... Je rebondis sur le sujet. »*

**M. le Maire** déclare :

*« Je vais soumettre au vote cette intervention qui peut faire l'objet d'ajustements.. »*

**M. Gautier** déclare :

*« Vous nous prenez un peu de court, c'est pour cela que nous ne participerons pas part au vote. »*

**M. le Maire** déclare :

*« On vous prend de court mais on s'est dit que les salariés sont en grève depuis 3 ou 4 jours. Si on attend dans un mois et demi, cela ne sera plus d'actualité. Ils ont besoin de soutien maintenant. Le conseil municipal se réunissant, c'est l'occasion d'en parler. Je soumetts au vote. »*

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré par 27 voix pour et 3 abstentions (élus ne prenant pas part au vote),**

Approuve cette intervention relative à la Clinique Confluent

**M. le Maire** laisse ensuite la parole à **M. Brochard** pour la lecture d'une intervention relative à en faveur du maintien des services publics de proximité et du guichet d'accueil de la gare de Rezé-Pont-Rousseau :

*« La ville de Rezé a toujours été attachée à la satisfaction de l'ensemble des besoins de la population en développant des services publics de proximité dans tout ce qui relève de ses compétences. Elle a toujours défendu les grands services publics relevant de l'État, de la région ou du département qu'il s'agisse des services sociaux, médicaux, postaux, d'éducation, de transports. Parce que la municipalité est soucieuse des conditions d'accès de ses concitoyens à des services de qualité, elle a une conception progressiste des services publics, fondée sur l'équité, l'égalité et la proximité. C'est ainsi que par le passé la ville s'est prononcée contre certaines disparitions comme celle de l'agence de la caisse primaire d'assurance maladie. Il est à craindre que cette tendance nationale de fermeture des services publics de proximité, (agence postale, guichet CARSAT), s'accroisse dans les prochaines années et que la charge soit reportée sur les collectivités territoriales.*

*Pourtant, assurer la présence du service public sur l'ensemble du territoire est une exigence. Ce qui est en jeu, c'est le principe même d'égalité d'accès au droit quel que soit notre position sur l'échelle sociale. C'est la mise en*

*commun d'une part des richesses produites par tous, à laquelle chacun contribue selon ses moyens et utilise selon ses besoins.*

*Alors, à l'heure ou la SNCF, RFF et Gares et connexions, pour des raisons économiques, s'apprentent à supprimer un certain nombre de petites gares dont celle de Rezé-Pont-Rousseau, la municipalité comprend l'attachement et les besoins des usagers qui s'inquiètent de la dématérialisation de guichets.*

*Les habitants et la ville de Rezé sont très attachés aux services publics de proximité en général et à la gare de Rezé-Pont-Rousseau en particulier. Ils ont le souci de préserver des services publics humanisés, maintenant une offre de services alternative à l'offre numérique.*

*C'est pourquoi, nous réaffirmons l'utilité de la gare de Rezé-Pont-Rousseau, pôle multimodal de déplacements favorisant les transports d'usagers Rezéens et de l'ensemble du sud Loire,*

*Le Groupe socialiste et divers gauche apporte son soutien aux usagers et personnels des services publics agissant sur le territoire de la Ville mais aussi plus largement sur l'ensemble du territoire afin de préserver des lieux d'accueil pourvoyeur de lien social. »*

**M. le Maire déclare :**

*« Qui est d'accord pour soutenir ce texte ? »*

**M. Clément déclare :**

*« Oui, d'autant qu'il reprend des éléments déjà exposés par nous lors d'un précédent conseil. »*

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Approuve cette intervention relative à en faveur du maintien des services publics de proximité et du guichet d'accueil de la gare de Rezé-Pont-Rousseau.

**M. Vince déclare :**

*« Il ne vous a pas échappé que des fouilles archéologiques se déroulent actuellement sur le chantier du Carré Daviais suite aux démolitions des maisons qui sont en face l'église Saint Pierre.*

*La communication vise à vous informer qu'il s'agit bien de fouilles ayant trait à des éléments constitutifs de la nécropole située entre le 4<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup> siècle avec quelques éléments plus au nord, en la limite de la nécropole qui pourraient concerner des éléments du 13<sup>ème</sup> siècle en rapport avec l'activité portuaire de Rezé, ce qui nous paraît comme étant des découvertes intéressantes qui viennent compléter largement les informations que nous avons eu s'agissant des fouilles accomplies il y a une vingtaine d'années sur la basilique paléochrétienne sur le site des Champs Saint Martin, datée elle-même du 6<sup>ème</sup> siècle.*

*Nous connaissons beaucoup de choses sur la période gallo-romaine, nous en manquons sérieusement s'agissant de la période mérovingienne et du Haut moyen-âge. Ces éléments là nous confortent dans l'idée qu'il y a une Histoire à Rezé dans cette période-là intéressante. Pour l'instant, nous n'avons évidemment pas d'autres éléments que ceux-là. Le rapport des fouilles va être accompli par le pôle archéologique de la Métropole qui fait les fouilles actuellement et va être transmis au service régional d'archéologie qui donnera les suites qu'il convient de donner à ce genre de situation. Pour la Ville, ce sont des éléments intéressants, ça ne remet évidemment pas en cause le chantier du Carré Daviais puisque les fouilles qui se font actuellement se font sur le futur parvis de l'hôtel de Ville donc il n'y a pas de construction sur le site actuellement fouillé. Après, s'il y avait des éléments architecturaux de murs plus au nord sur la parcelle, il convient de faire les relevés nécessaires mais on fait confiance aux archéologues pour nous le dire le cas échéant.*

*Je voulais attirer votre attention là-dessus car ce sont des éléments particulièrement intéressants qui viennent bien compléter la connaissance qu'on avait mais qui datait déjà du 19<sup>ème</sup> siècle car la nécropole, nous la connaissions, elle occupait toute la place actuelle de l'hôtel de Ville et elle occupait un espace beaucoup plus grand, plus Saint*

*Lupien où il y avait une occupation mérovingienne après la période gallo-romaine, et plus la basilique paléochrétienne découverte il y a 20 ans.  
Je suis en train de terminer un article qui sera publié dans une revue dans 2/3 mois, vous pourrez en lire plus. »*

—

La séance est levée à 22h30.

—